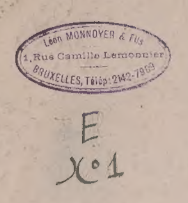



Léon MONNOYER & Fils
1, Rue Camille Lemonnier
BRUXELLES, Téléph: 2142-7909
E
N°1


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00693 3259

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

1881 - 7E ANNÉE

BRUXELLES
IMPRIMÉ ET ÉDITÉ PAR H. LEYS, RUE DE LA POMPE, 3

1881

DÉPOSÉ

1881. 7e ANNEE.

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

— DÉPOSÉ — BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

SOMMAIRE

Les Architectes provinciaux

I

Ce n'est pas la première fois que, dans les colonnes de *l'Emulation*, nous parlons des architectes provinciaux; nous avons eu à nous en occuper à diverses reprises, mais toujours incidemment; aussi nous proposons-nous de traiter cette question aussi complètement qu'il nous sera possible dans cette étude.

Les architectes provinciaux ont été institués dans le but, très-utile, de donner sous forme de rapports aux députations permanentes et aux conseils provinciaux tous les renseignements et éclaircissements nécessaires pour examiner les demandes de subside introduites par les administrations communales, les bureaux de bienfaisance et les fabriques d'église.

Leur mission comprend, en outre, la surveillance des travaux afin de veiller au bon emploi des subsides, à empêcher l'affectation de ceux-ci, en tout ou en partie, à d'autres objets que ceux pour lesquels ils ont été octroyés.

Enfin, les architectes provinciaux veillent à l'entretien des bâtiments provinciaux, font les rapports et propositions auxquels ceux-ci peuvent donner lieu.

* *
*

La mission des architectes provinciaux, pour ce qui concerne les travaux exécutés par les administrations communales, les colléges fabriciens et les bureaux de bienfaisance, n'est donc autre chose qu'un contrôle rendu nécessaire par l'intervention des provinces sous forme de subsides.

Il n'est pas contestable que les administrations provinciales ont le droit d'instituer des architectes provinciaux; la loi donne aux députations permanentes et aux conseils provinciaux le droit de prendre telles mesures administratives qu'elle juge utiles pour assurer la marche régulière des affaires.

Aussi, dès avant 1862, toutes nos provinces, à part la Flandre orientale, avaient organisé leur service de contrôle par la nomination d'architectes provinciaux.

La commission royale des monuments, par l'article 75 de son règlement d'ordre, appela ces fonctionnaires à concourir aux travaux de la commission centrale soit en fournissant à celle-ci les renseignements et les éclaircissements qu'elle demande, soit en l'assistant dans les inspections locales, soit en usant de leur initiative pour lui soumettre des propositions ou lui communiquer des faits qui font l'objet de sa mission.

Les attributions de l'architecte provincial sont donc purement administratives; elles ne consistent qu'en un contrôle de l'emploi des fonds alloués par les administrations provinciales aux communes et aux fabriques d'église et en une surveillance des soins apportés à la conservation des monuments et des objets d'art ancien.

* *
*

La situation des architectes provinciaux est singulièrement modifiée aujourd'hui. De nombreux abus se sont produits qui ont eu pour conséquence de la faire s'écarter singulièrement de son origine et il se trouve que, très-souvent, d'architecte consultant, le fonctionnaire provincial est devenu l'architecte auteur des plans et dirigeant la construction.

Il y a là une situation anormale qui fait des architectes provinciaux des juges à la fois et des intéressés, et il est évident que le but poursuivi par les administrations provinciales ne présente plus, dans son application, aucune garantie.

Aussi, cette situation attirait bientôt l'attention de quelques administrations, et la commission royale des monuments elle-même, en séance du 19 janvier 1865, fut saisie d'un projet de vœu déposé par MM. W.-H. Weale, Bethune, C. de Bormann, J. Helbig et Carpentier, et ainsi conçu entre autres considérants :

Bien que, en principe, les communes et les fabriques d'église soient libres dans le choix d'un architecte, elles le sont beaucoup moins en fait, les architectes provinciaux ayant par le refus d'approbation et par l'influence de leur position le pouvoir d'entraver souvent indéfiniment l'allocation des subsides et l'exécution des travaux confiés à des concurrents;

Considérant que dans la province de Flandre orientale, les fonctions d'architecte provincial n'existent pas, sans qu'il en résulte d'inconvénient ;

Considérant qu'une émulation plus libre donnera un élan nouveau au progrès de l'art et de la science;

Les soussignés prient la commission royale des monuments d'émettre un vœu en faveur de l'abolition des fonctions d'architecte provincial.

La commission, après avoir fait ressortir le droit qu'ont les administrations provinciales de prendre telles mesures qu'elles jugent utiles, décide de demander aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice de signaler aux députations permanentes la marche suivie dans la Flandre orientale, ainsi que la résolution prise par le conseil provincial du Hainaut, résolution qui interdit aux architectes provinciaux de s'occuper de travaux pour le compte des administrations communales, des fabriques d'églises et des bureaux de bienfaisance.

* *
*

Nous ne savons quelle suite fut donnée à cette décision qui date aujourd'hui de 16 ans. Si nous nous en rapportons à ce qui se passe tous les jours, nous en arrivons à conclure qu'il n'en a été donné aucune ou bien que les députations permanentes ont mis dans les cartons les mieux oubliés les dépêches qui leur ont été adressées par MM. les ministres de la justice et de l'intérieur.

En effet, les abus contre lesquels on protestait en 1865 n'ont fait que croître et ont envahi le pays tout entier. Il n'est plus guère aujourd'hui d'architecte provincial qui ne s'occupe directement de travaux pour les communes, les fabriques d'église et les bureaux de bienfaisance.

Les architectes provinciaux ont si bien manœuvré que, dans les administrations précitées, on est convaincu que *l'octroi et l'importance des subsides dépendent absolument d'eux*, et ces administrations, pour éviter les vexations de ces tyrans au petit pied, se sont tout simplement inclinées devant eux.

Nous répétons le mot vexations, et à l'appui de notre affirmation nous citerons un exemple.

Il y a un peu moins d'un an, une administration communale charge un architecte habitant la localité de faire un projet pour divers travaux à exécuter dans l'une des écoles communales. Plans et devis sont transmis, et après un séjour de *deux mois* dans les bureaux de M. l'architecte provincial qui *n'a que son avis à donner*, le dossier est renvoyé avec approbation des plans et devis et allocation du subside habituel, *ce à quoi M. l'architecte provincial n'a ni le droit ni le pouvoir de s'opposer.*

Pendant ces deux mois, toutes espèces de tentatives ont été faites : démarches auprès de l'administration communale, démarches individuelles auprès du bourgmestre et des échevins, demandes d'explications et enfin, série de menaces parmi lesquelles celle, impuissante encore, de se refuser à la réception définitive des travaux.

L'administration communale, forte de son droit, tint bon, et M. l'architecte provincial, dans cette occurrence, en fut pour ses peines et ses menaces.

Depuis lors, il va sans dire qu'il n'est vexations auxquelles M. l'architecte provincial ne se livre avec un plaisir... enfantin.

* *
*

Eh bien! c'est à peu près ainsi que cela se passe partout, sauf que dans bien des communes le collège n'ose passer outre.

Cependant n'est-il pas désirable, dans l'intérêt de la bonne exécution des travaux même, que l'architecte provincial reste dans son rôle absolument d'ailleurs comme l'ingénieur des ponts et chaussées qui a mission de représenter l'Etat, c'est-à-dire qu'il s'en tienne à la mission de contrôle qui seule est la sienne.

* *
*

On se fait, en outre, singulièrement illusion quant à la valeur des architectes provinciaux ; nous avons, pendant assez longtemps, été placés dans des conditions telles qu'il nous était donné d'apprécier leur talent sur leurs œuvres.

Nous affirmons que nous n'en connaissons que quelques-uns dont le savoir et le talent sont incontestables; il en est d'autres, nous le déclarons formellement, qui n'ont jamais fait d'études d'architecture, qui ne sont que de très-mauvais dessinateurs. Ceux-là sont nombreux.

Et cependant leur position d'architecte provincial ne leur donne-t-elle pas une sorce de brevet de capacité qui doit agir sur l'esprit des administrateurs communaux, bien malgré eux parfois ?

C'est là l'une des causes véritables de la banalité, du manque de style et de caractère, du mauvais goût de la plupart des constructions communales : écoles, presbytères, maisons communales, etc.,

C'est là aussi la véritable cause des monstruosités que l'on voit exécuter sous prétexte de mobilier civil et religieux.

Nous croyons qu'il est plus que temps de réagir contre un tel état de choses, car malgré tout son bon vouloir, malgré l'autorité que lui donne le talent des artistes qui la composent, la commission royale des monuments ne peut agir efficacement : elle n'est pas suffisamment armée pour celà.

Il faut que l'on en revienne à la saine, à la véritable interprétation des fonctions de MM. les architectes provinciaux, pour qui une autorité usurpée tient lieu du talent qui seul devrait être la recommandation des artistes auprès des administrations.

Ces fonctions sont bien simples; elles le sont assez pour qu'elles soient remplies dans les bureaux de Messieurs les commissaires d'arrondissement par un agent à poste fixe qui n'aurait pas d'autre rang que celui d'un premier commis.

De quoi s'agit-il en somme? Il ne leur est demandé que de fournir aux députations permanentes les renseignements, emplacements, nature des travaux et contrôle de l'estimation de la dépense, nécessaires pour apprécier les travaux projetés.

Cette marche administrative aurait pour avantage de supprimer la rivalité de profession qui, trop souvent, inspire l'attitude et les rapports des architectes provinciaux et causent des retards considérables dans la marche des affaires.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain article.

Ernal.

COMMUNE DE SCHAERBEEK

Concours pour la construction d'un Hôtel Communal

La commune de Schaerbeek, nous nous empressons de le dire, fait bien les choses; elle veut un hôtel communal digne de l'importance qu'elle a acquise et y consacre plus d'un million (1,200,000 fr.).

A cet effet elle ouvrit, au commencement d'avril dernier, un concours public et, malgré le court délai (trois mois à peine), vingt-huit projets ont été présentés.

Parmi ces œuvres, il en est de médiocres; d'autres présentent quelques qualités. Huit seulement ont été bien étudiées, parmi lesquelles cinq arrêteront l'attention du jury.

Nous citerons pour mémoire les projets A. S. entrelacés, PERSÉVÉRANCE n° 1, ESQUISSE, FACILITER LA TACHE DE NOS ÉDILES, LA LIBERTÉ, JONG WERK BAART GELUK, MISSCHIEN, ESPÉRANCE, PERSÉVÉRANCE n° 2, AUX FRANCHISES COMMUNALES et GROSSE CERISE de Schaerbeek, et un projet hors concours.

* * *

Les projets qui présentent des qualités sont *Azinus*, — dont le plan, très-régulier, nous montre la préoccupation du groupement des locaux poussée jusqu'à faire oublier les proportions relatives de divers locaux. Nous ne trouvons pas non plus que ce projet réponde suffisamment au programme imposé.

Il nous paraît aussi que les bureaux de l'instruction publique auraient pu être placés à l'étage, pour reporter au rez-de-chaussée les locaux où le public doit avoir plus fréquemment accès.

La façade principale a des qualités; elle a assez de caractère, ses lignes sont amples, mais l'ensemble est entaché de quelques maigreurs. Les pignons nous rappellent quelque peu ceux de l'école du Vieux-Marché; quant aux fenêtres, il nous semble les avoir vues dans un projet publié naguère par *l'Emulation*. Dessins violents et ternes à la fois, aspect dur et froid.

* * *

PATRIE. Ce projet offre des dispositions assez originales, mais il eût été préférable de consacrer à agrandir certains bureaux l'espace en trop occupé par les dégagements, les couloirs et les grands vestibules. Il est fâcheux aussi que les bureaux des échevins du contentieux et de l'instruction publique soient placés dans les combles.

Quant aux façades, rendues au trait, elles nous rappellent un peu trop la tradition académique; elles manquent aussi de caractère.

* * *

Cuique suum. Quelques dispositions ingénieuses dans le plan, mais défaut constaté dans plusieurs projets : beaucoup d'espace affecté aux couloirs, vestibules, etc. — Quant à la façade, elle manque d'unité et de caractère; composition timide, maladive. Nous croyions que l'on n'exhumerait plus en Belgique ce genre d'architecture bâtard et faux, dont Paris offre malheureusement tant d'exemples édifiés sous Napoléon III.

Le dessin est assez faible.

* * *

Lettres S. H. *entrelacées*. L'un des projets les plus travaillés quant au plan et où nous constatons immédiatement la volonté de répondre à toutes les exigences du programme. Les bâtiments disposés autour d'une vaste cour ouverte par le fond, du côté des agrandissements prévus dans l'avenir. Les bureaux sont bien groupés et placés près des cabinets des échevins dans chaque groupe, et cependant ceux-ci suffisamment rapprochés et communiquant facilement avec les salles de section, le cabinet du bourgmestre et la salle du conseil; services accessoires ingénieux et bien complets.

L'air et la lumière parfaitement ménagés; la circulation du public bien établie et ne pouvant gêner les divers services.

Comme plan, c'est l'un des plus étudiés, sinon celui qui répond le mieux au programme et aux nécessités des services.

Les façades seraient construites en matériaux apparents et appareillés; elles sont conçues dans le style de la renaissance. La façade principale, dont l'ensemble est élégant et pittoresque, perd un peu de son caractère par suite du peu de largeur des trumeaux, ce qui fait que les éléments sont trop condensés. Cela est encore accentué par la colonnade engagée du rez-de-chaussée, qui peut parfaitement être supprimée, puisqu'elle ne porte que le balcon d'étage.

La tour qui occupe la partie centrale est un peu maigre et la flèche un peu lourde; il est fâcheux aussi que ce motif important ne pyramide pas plus.

A part ces quelques critiques, nous le répétons, c'est l'un des meilleurs projets du concours.

* * *

SIMPLE. Le plan de ce projet nous rappelle absolument la tradition académique : un vaste rectangle de bâtiment avec cour centrale et avant-corps à la façade principale. Otez toutes les divisions intérieures, vous obtiendrez un excellent plan de musée.

L'auteur de ce projet n'a pas tenu assez compte du programme, quant à la combinaison des services et la circulation du public. Quelques combinaisons cependant sont heureuses.

La façade bien qu'offrant un certain caractère, peut-être un peu trop sévère, offre une composition hybride et de peu de style.

* * *

TRIANGLE DANS UN CERCLE. Plan assez travaillé; mais, encore une fois, que d'espace affecté aux couloirs, dégagements, etc. Salle de pas-perdus énorme. Quant à la façade, c'est une composition... quelconque, rendue par un dessin lavé de couleurs... quelconques et agrémentée d'une colossale statue équestre de Léopold II, qui vient faire je ne sais trop quoi dans la façade d'un hôtel communal.

Il est vrai que les pâtissiers en mettent bien sur leurs pains d'épices monumentaux.

* * *

LABOR OMNIA VINCIT IMPROBUS. Que l'auteur de ce projet ne nous en veuille pas trop, mais il n'est rien qui nous paraisse aussi pédant que ces longues et trop souvent insipides devises latines; nous avouons d'ailleurs que c'est depuis longtemps et pour toujours que nous sommes brouillés avec le *Gradus*. Fermons la parenthèse.

Le plan de ce projet offre une disposition originale et unique dans ce concours. Les locaux de l'administration sont groupés à droite, au fond et à gauche d'une cour fermée à la façade principale par un bâtiment, isolé des ailes par deux entrées cochères; ce bâtiment est le commissariat de police. Le commissariat de police est donc tout à fait isolé du reste.

Cette disposition donne à l'ensemble du bâtiment un aspect tout à fait inattendu qui sort absolument de la tradition. Cet ensemble, tel qu'il nous est présenté, traité dans un style renaissance élégant et pittoresque, nous plaît beaucoup; il est très-heureux de composition.

Ce n'est pas, d'ailleurs, parce que cette disposition sort de la tradition qu'il faut la rejeter sans examen.

Examinons-la. Il est certain qu'il n'est nullement agréable, pas plus pour le public en général que pour Messieurs les membres de l'administration communale d'être exposés à se trouver en présence des visiteurs ordinaires du bureau de police et à assister à ces scènes déplorables de gens que l'on traîne au poste. A ce point de vue, il est logique d'isoler le service de la police; mais faut-il pour cela interpréter cette idée, comme le fait l'auteur du projet, jusqu'à lui consacrer un pavillon spécial assez important, et n'est-ce pas un peu une contradiction que de le mettre en évidence jusqu'à en faire le motif principal de la façade vers la place?

Si nous étions à Paris, là où le service de la police est si distinct de tous les autres services municipaux, nous admettrions cette idée pour une mairie.

Encore ne serait-ce qu'au point de vue pratique.

En Belgique, c'est le bourgmestre qui est le chef suprême de la police et, au point de vue des idées reçues chez nous, ce service est placé moralement au-dessous de tous les autres.

Que l'on isole ce service, soit; mais qu'on ne lui donne pas un local d'apparat, et, d'instinct, il nous semble que, tout en lui donnant un accès facile, au dehors, on doit tâcher de le dissimuler.

Nous ne nous rallions pas à cette disposition, qui a cette autre conséquence fâcheuse de placer au second plan les services les plus importants où le vrai public doit avoir accès.

Ainsi, pour aller à la recette communale, il faut traverser toute la cour, pénétrer dans le grand vestibule et revenir ensuite vers la façade principale. Quant à l'ensemble des autres services, nous les trouvons bien groupés, mais nous aurions voulu une circulation du public plus indépendante de celle du personnel.

Nous l'avons dit déjà, les façades sont belles; mais, par suite de la disposition du plan, elles nous indiquent bien plus un hôtel seigneurial avec cour d'honneur dans l'axe de laquelle on aurait placé la conciergerie.

L'auteur de ce projet n'a pas cru devoir placer, dans l'axe, une tour proprement dite; il s'est contenté d'un campanile en flèche, assez important.

Quant au projet qui nous occupe, à part les observations faites ci-dessus, nous lui trouvons de très-sérieuses qualités, notamment comme style, et nous aimons beaucoup le rendu des dessins, délicat, sobre et vrai.

* * *

LES MONUMENTS SONT L'EXPRESSION DE LA VITALITÉ DU PEUPLE. Très-beau projet, fortement travaillé et très-étudié. Le plan paraît avoir été conçu dans l'esprit du programme; en général les locaux sont bien disposés; mais nous regrettons que, dans les ailes en retour, ils aient été placés à droite et à gauche d'un couloir central.

L'expérience a démontré que, presque toujours ces couloirs sont obscurs et mal aérés; or, dans toute administration ou un public nombreux doit avoir accès, les conditions essentielles sont l'espace, l'air et la lumière. — La salle du conseil est très-vaste, d'un accès facile; les bureaux des sections, cabinets du bourgmestre et des échevins bien disposés.

L'escalier principal nous paraît insuffisant; défaut saillant, les escaliers de service, à marches rayonnantes, ne sont pas éclairés. Pourquoi placer les pompes dans une aile du bâtiment et les pompiers dans l'autre?

La façade principale, très-monumentale, a un fort bel aspect. A l'ampleur des lignes, elle joint la variété des éléments; le beffroi surtout est fort beau, à part une partie un peu nue qui pèse lourdement sur la partie inférieure. Nous aimons moins le porche d'entrée qui est trop détaillé.

Nous n'avons point vu les devis, mais il nous semble douteux que cet édifice, dont *toutes les façades seraient construites en pierre*, puisse être exécuté pour le million accordé par l'administration.

En effet, il s'agit d'une surface bâtie d'environ 1,900 mètres carrés. Cela ne ferait guère que 550 francs ce que nous croyons insuffisant. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, c'est un beau projet.

* * *

SCHARBEEK VOORUIT. Plan assez agréable d'aspect, mais qui nous paraît être venu de jet et n'avoir pas été assez travaillé le programme en mains. Encore une fois beaucoup d'espace consacré aux dégagements.

Quant à la façade, c'est un vaste emprunt au nouveau palais de justice de Bruxelles.

Certainement le palais de justice est fort beau, Monsieur; mais c'est un palais de justice, et l'on demandait un hôtel communal.

* * *

UNION. Plan assez étudié; cependant quelques locaux sont bien petits. Secrétariat communal trop éloigné du cabinet du bourgmestre; salle du conseil trop peu importante.

La façade ne manque pas d'une certaine allure, bien qu'elle soit froide. Elle manque à la fois d'unité et de mouvement.

* * *

VAART WEL. La distribution présente quelques bonnes dispositions; les cours sont trop petites; par contre le vestibule est immense; quelques locaux sont insuffisants.

Jolies façades d'un bon style gothique. — La tour est d'un sentiment trop religieux.

* * *

ESPÉRANCE. Encore cette fâcheuse disposition de couloirs avec bureaux à droite et à gauche; l'air et la lumière y feront défaut. Les façades, traitées en style ogival, ont du caractère, bien qu'elles soient cependant un peu froides et sèches. Quant à la tour, elle a le même défaut de caractère que celle du projet précédent.

* * *

AINSI SOIT-IL. Ce projet a certainement des qualités, il contient des dispositions ingénieuses; mais il a un immense défaut : celui de ne pas répondre au programme.

Les façades sont très-drôles.

* * *

Signe : ETOILE ROUGE. L'auteur de ce projet présente deux plans : nous préférons de beaucoup la seconde disposition à la première, car elle rendra l'agrandissement prévu beaucoup plus facile. Ce plan est d'ailleurs bien étudié, et nous paraît répondre au programme dans la plupart de ses données.

Les locaux sont bien groupés; les communications de service, parmi lesquelles il en est de très-ingénieuses, sont commodes. Cependant la circulation du public paraît moins bien établie, en ce sens qu'elle n'est pas assez séparée du mouvement du personnel.

La façade est traitée dans un beau style; l'ensemble est largement conçu, bien arrêté par les pavillons en aile, dont les pignons, peut-être un peu lourds, donne du mouvement à la silhouette que complète, en la dominant, un gracieux beffroi, peut-être un peu maigre. Nous aimons assez cet ensemble, dont on juge mieux encore par la vue pittoresque qui, dans une bonne perspective, nous montre l'ensemble du monument.

Le projet Etoile rouge est à classer parmi ceux qui nous paraissent devoir fixer l'attention du jury.

* * *

VAN 'T OUWT 'T NIEUW. Le plan présente de bonnes dispositions au point de vue des divers services et répond aux données du programme; l'agrandissement aussi serait aisé. Nous regrettons dans ce projet quelques dispositions fâcheuses, telles que le secrétariat placé au rez-de-chaussée, alors que le cabinet du bourgmestre est à l'étage. Il nous paraît aussi que si la cour intérieure avait en plus ce qu'il y a d'espace en trop dans le grand vestibule, cela n'en vaudrait que mieux; cette cour est un peu petite.

Quant aux façades, traitées dans un beau style d'architecture ogivale, elles ont beaucoup de caractère; la façade principale est d'une composition ample, les éléments en sont bien pondérés et les motifs variés en sont d'un beau dessin. C'est encore un projet à noter.

En somme, ce concours présente huit projets intéressants, parmi lesquels plusieurs ont un mérite incontestable. L'administration communale de Schaerbeek a droit de se féliciter du résultat de ce concours.

Pour finir, il nous reste à féliciter l'administration de la mesure prise pour le placement. On nous a dit qu'il y a été procédé par voie de tirage au sort.

C'est une excellente et très-loyale mesure.

E. A.

1881. 7e ANNEE.

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

— DÉPOSÉ — BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

SOMMAIRE

Expositions et concours. — Archéologie. — Concours. Divers.

Expositions et Concours.

Cette fois les architectes ont eu assez d'occasions de se produire : *Salon triennal* à Bruxelles, *exposition de la Société des Architectes anversois*, *exposition du Concours de la Société centrale d'architecture de Belgique* ont simultanément attiré l'attention du public.

Nous avons, dans nos visites à ces expositions, constaté que le public se rend plus nombreux aux salons d'architecture; il est vrai que ceux-ci ne sont plus, comme par le passé, traités avec le dédain superbe qui les faisait reléguer dans quelque coin obscur ou le hasard seul conduisait quelques curieux hésitants.

Pour les expositions spéciales organisées par les Sociétés d'architectes, c'est chose toute naturelle; pour le salon triennal, c'est chose nouvelle.

Nous faisons des vœux pour que l'on persévère dans cette voie, certains que l'encouragement qu'y trouveront les jeunes artistes fera faire à l'art architectural de notables progrès; peut-être même verront nous nos aînés se décider maintenant à faire connaître leurs œuvres en exposant les dessins de celles-ci.

L'enseignement le plus utile est celui basé sur l'observation et la comparaison; les expositions peuvent donc profiter à tous, anciens et nouveaux.

Le Salon d'architecture à Anvers

La Société des Architectes anversois a organisé, dans le beau local de la rue de Vénus, une exposition d'architecture.

C'est la première tentative faite, dans ce sens, par nos collègues et amis d'Anvers; on sait que c'est à la Société centrale d'Architecture de Belgique que revient tout le mérite de l'initiative pour les expositions spéciales d'œuvres, études, projets et dessins de monuments exécutés, sortes des cartons d'artistes belges.

Nous dirons immédiatement, après avoir, bien à regret, constaté l'absence de travaux quelques artistes anversois dont le talent est connu, nous dirons que cette première exposition de la Société des Architectes anversois est un véritable succès.

L'administration communale et l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers sont intervenues gracieusement d'ailleurs; la première, en octroyant un subside de 2,000 francs à la Société organisatrice de l'exposition; la seconde, en lui confiant quelques dessins appartenant à ses archives, ont assuré le succès.

Nous félicitons vivement ces deux administrations, qui ont compris leur devoir en cette circonstance; nous félicitons aussi nos amis d'Anvers du succès de leurs démarches; plus heureux que nous, lorsque nous avons songé à organiser, l'an dernier, une exposition générale et rétrospective d'architecture et que nous nous sommes adressés à la ville et à l'Etat, ils ont obtenu ce qu'ils demandaient dans l'intérêt de l'art architectural.

L'administration de l'Académie a confié les dessins des projets couronnés à divers concours pour le prix de Rome, et c'est réellement une étude très-intéressante que de comparer ces travaux dont voici la liste :

Projet d'Hôtel des Invalides d'OMBRECHTS, de Gand, 1844, où l'on sent encore l'étude du premier empire.

L'Hôpital militaire de BAECKELMANS, d'Anvers, 1858, où l'on constate la préoccupation de l'originalité.

L'Athénée de DELACENSERIE, de Bruges, 1862; projet classique, ayant de belles qualités de style, mais bien froid.

Le Ministère de l'Intérieur de NAERT, de Bruges, 1866; composition classique dont les qualités saillantes sont la grandeur et l'harmonie.

L'Université de DIELTJENS, de Grobbendonck, 1871; le premier projet où nous constatons un affranchissement complet des traditions académiques si absolues jusque-là.

Enfin, *la Bourse maritime* de GEEFS, d'Anvers, 1879; projet dont nous nous plaisons à reconnaître l'ampleur de composition et la variété des combinaisons.

Nous le répétons, c'est une comparaison bien intéressante que celle des résultats des divers concours pour le prix de Rome, et nous émettons le vœu de les voir tous, car il n'y en avait qu'une partie à Anvers, réunis dans une très-prochaine exposition d'architecture.

*
* *

Parmi les projets exposés, nous rencontrons un certain nombre d'œuvres déjà connues par des expositions antérieures ou les concours publics dont nous avons donné le compte rendu. Nous ne ferons point de triage et citerons les œuvres dans l'ordre où il nous a été donné de les examiner.

*
* *

ALTENRATH. — *Un baptistère isolé.* Belle étude, d'un bon style gothique. Projet bien étudié, masse en silhouette peut-être un peu lourde.

HOMPUS. — Une série d'œuvres, toutes exécutées, croyons-nous, parmi lesquelles nous citerons : *la Maison Meurice*, de genre Louis XVI; *le Chalet à Blankenberghe*, maison à deux étages manquant de ce qui fait un chalet : le pittoresque; *l'Entrepôt Huybrechts*, œuvre robuste et de caractère; *la Villa à Saint-Laurent*, de genre classico-Louis XVI, qui a de belles qualités de style; enfin, une série de maisons où nous constatons la recherche de la nouveauté dans les combinaisons.

L'œuvre de feu Hompus est certainement remarquable; elle mérite l'attention des visiteurs d'expositions et des connaisseurs.

SCHADDE. — Voici une coupe qui nous rappelle l'intérieur de la Bourse d'Anvers : ce dessin fait partie de la série donnant en plan, élévations et coupes, *la nouvelle gare de Bruges.*

C'est une œuvre originale et pittoresque, d'un mérite incontestable. Mais, sans nous étendre plus, nous déclarons que nous trouvons..... bizarre l'idée de demander au moyen âge les formes, l'ensemble et l'esthétique d'un édifice dont l'idée, la création et l'utilité sont tout modernes.

Nous citerons encore du même architecte *le Château de Leverghem* à Deurne. Jolie composition, de style et très-pittoresque, et *les châteaux de Haere, de Pitteurs, de Beaudignies* et *de Caloen.*

RYSSENS DE LAUW. — Nous félicitons cet artiste pour son envoi plein d'intérêt; il comprend une série d'œuvres très-curieuses, dans lesquelles, si l'on ne constate pas toujours une véritable entente de l'esthétique, de la forme architecturale, nous reconnaissons de l'imagination et de la verve.

Ce sont : son *Album de compositions en style renaissance*, *un projet de diplôme* (pour le concours) très-original et crânement enlevé, *un projet d'hospice* et *un projet de monument à élever à Victor-Emmanuel*, très-monumental et de caractère, malgré son couronnement bizarre et trop détaillé.

*
* *

L'œuvre d'un sculpteur : les stalles de l'église Saint-Jean-Baptiste à Mâcon, par PIERRE PEETERS, est bien à sa place dans cette exposition. C'est une composition de style ayant de belles qualités.

*
* *

E. DIELTJENS a exposé un certain nombre de ses œuvres déjà connues et dont nous avons dit tout le bien qu'elles méritent : *l'Hospice des vieillards*, publié par nous; *l'Orphelinat des filles*, *le projet d'hôtel de ville* pour l'Allemagne, *le Monument commémoratif pour l'affranchissement de l'Escaut*, quelques détails de son *projet de musée* si intéressant et quelques relevés d'Italie (temple de Vesta à Tivoli).

Toutes ces œuvres sont d'un mérite reconnu; tous ceux qui s'ocupent d'art les auront revues avec plaisir.

LECLEF. — Diverses œuvres, parmi lesquelles nous citerons l'*Hospice Saint-Vincent* et un château à Brasschaet, d'un style sobre, peut-être un peu froid.

SMET. — Une maison en renaissance, de composition originale, rendue par un beau dessin au trait, relevés de pointillés et d'ombres en hachures.

Pour rappel, son beau *projet de château seigneurial* en style ogival primaire, présenté au concours de la Société pour l'encouragement des beaux-arts en 1876.

DENS. — Une série de photographies de ses nombreuses constructions, parmi lesquelles nous citerons : l'*Ecole de la rue d'Orange*, *deux bureaux de police* et le *théâtre flamand*, que, soit dit en passant, nous trouvons être mièvre de style et d'un art passablement bibelotier.

Nous citerons encore les *arcs de triomphe* des fêtes de Rubens de 1877, œuvres originales et mouvementées; quant à l'*Athénée*, si le plan est très-étudié, la façade nous paraît l'avoir été bien peu.

Au milieu de la grande salle, une maquette de son projet de colonne du Congrès, primé en 1850.

E. THIELENS. — Un projet dont nous avons dit tout le bien qu'il mérite lors du concours (construction d'un *hospice des vieillards*, Anvers 1878.)

DELRUE. — Deux *maisons* rue Artevelde, dont l'une, en renaissance, est bien mouvementée!

SELDENSLACH. — Une *maison* à l'angle de la rue Saint-Vincent, avec échauguette sur l'angle assez curieuse.

SERVAIS. — Projet de transformation du Jardin Zoologique de Bruxelles et divers locaux construits au même établissement, à Anvers.

VAN WATERSCHOODT. — *Projet très-travaillé d'hospice* d'aliénés (Anvers 1880). L'oratoire avec deux nefs rayonnantes est une bonne étude de style ogival.

Un *projet de ferme* que nous préférons à l'hospice.

HOMPUS FILS. — *Monument funéraire.* Maquette. Œuvre de caractère, mais dans laquelle nous aurions aimé plus de sobriété.

SERVAIS et DE BRAECKELEER. — *Monument de l'affranchissement de l'Escaut.* Maquette. Composition de beaucoup d'allure; socle lourd, chapiteau bien faible.

EM. HAZAERTS. — Un projet de concours : *Bibliothèque populaire*; plan assez original, ample; façade sobre. Cette composition a du caractère; le portique à colonnes accouplées n'est pas bien gracieux.

Deux *maisons*. Celle rue Giroflée, la plus simple, n'est pas mal.

FRANS VERWIMP. — Projet d'*hôtel des postes*, présenté au concours triennal du 1876. Société d'encouragement d'Anvers. Le plan est peut-être un peu trop détaillé, mais il est bien massé et groupé. La façade est d'un ensemble assez heureux, mais pèche un peu par le caractère.

E. VAN WATERSCHOODT. — Projet de maisons ouvrières, maisons-boutiques, etc.; concours des hospices d'Anvers. Projet bien étudié; composition gothique, d'assez de caractère, mais d'un sentiment trop monastique. Nous préférons, au point de vue artistique et toute proportion gardée, le beau projet de buffet d'orgue pour N.-D. d'Anvers; concours de 1879.

VERECKEN. — *Gare de chemin de fer*, concours de 1877.— *Maisons ouvrières*, concours de 1878. — *Maisons boulevard Léopold*, 1863, enfin, ce qu'il y a de mieux dans l'envoi de M. Verecken, son *projet d'Orphelinat des garçons* (concours de 1876), œuvre très-intéressante.

A. ARNOU. — Deux bonnes façades de maisons de genre renaissance.

EUGÈNE DIELTJENS. — A exposé son beau *projet d'hôtel des postes* et celui d'une *bourse de commerce*, qui lui a valu le second prix au concours de Rome de 1879.

Ce dernier projet est une œuvre largement conçue, dans laquelle nous constatons de belles qualités et une entente sérieuse de l'art monumental. L'ensemble eût gagné peut-être par un peu plus de dégagé dans les ailes.

Nous citerons, pour finir, un projet de monument, fontaine, etc., par H. PEETERS; les stalles d'Anvers, 1839, par *Erkers*, et quelques constructions de *Leroy*.

Et nous arriverons aux concours ouverts par la Société des architectes anversois.

Une *habitation d'artiste statuaire*, projet de J. HERTOGS. Plan sobre, bien groupé; façade pittoresque, mais chargée de détails trop nombreux. — Projet de M. VERGOUWEN. Beau plan; façade cossue, sans lourdeur. M. *Vergouwen* n'est-il pas élève de Dieltjens?

Une *maison de rapport*, projet de M. C.-J. JANSSENS. Plan bien étudié; façade à lignes heurtées, bizarre, ne manque pas d'originalité. L'auteur de ce projet pourrait bien être élève de M. Reyssens de Lauw, ou s'inspirer de ses œuvres; il en a un peu la verve et la recherche des formes et des combinaisons originales.

Le projet de H. SMITS présente un plan assez intéressant; la façade est petite dans ses détails et les éléments sont trop nombreux; malgré cela, cette composition est un peu froide.

M. Smits fera bien d'être plus sobre; il arrivera à voir plus grand.

E. CÉLIS. — Bon plan, cependant beaucoup d'espace perdu; bonne façade, sagement traitée.

CONCOURS 1881. — Une *gare de chemin de fer* pour une ville de 12,000 habitants. Projet *Met iever en vleyt*. Plan trop décousu; les bonnes distributions sont les plus simples. Façades trop mouvementées; il n'en faut pas autant pour arriver au pittoresque; cependant ce projet a des qualités; voir d'ailleurs le détail à grande échelle; la coloration violente des dessins nuit quelque peu à ce projet.

Projet *Borgerhout*. Etude de genre renaissance flamande bien étudiée; la distribution en est bien conçue, et les façades, sobres à la fois et originales, ont aussi le pittoresque avec l'unité.

—

N. B. Les concours de la Société des architectes anversois ne sont ouverts qu'aux jeunes artistes nés et habitant à Anvers et à ceux qui y font des études au moins depuis un an.

E. A.

ARCHÉOLOGIE

GRÈCE.

La *Gazette d'Augsbourg* reçoit d'Athènes la nouvelle que l'on vient de découvrir en Morée un théâtre antique dont il est fait mention dans Pausanias et Strabon. Ce théâtre, qui pourra, parait-il, être déblayé et restauré à peu de frais, se trouve près du village de Mamussia, dans le démos d'Ægium (autrefois Vostitsa), sur une haute crête de montagne d'où l'on aperçoit le golfe de Lépante, toute la plaine d'Ægium, et la chaîne de montagnes jusqu'à Corinthe.

On n'avait encore mis au jour que fort peu de débris anciens dans cette partie de la Grèce. A Ægium même, une des douze cités de la Ligue achéenne où Agamemnon réunit les chefs grecs avant la guerre de Troie, on n'a retrouvé que quelques murs sur le coteau qui domine le port, puis des soubassements d'un temple et un souterrain. On sait cependant, par les descriptions des historiens, qu'Ægium renfermait plusieurs temples et de beaux édifices.

Pour se rendre au village de Mamussia, près duquel vient d'être découvert ce théâtre antique, on passe par le fameux couvent de Mégaspiléon (la grande grotte), que fonda au treizième siècle l'impératrice Euphrosyne et qu'acheva Constantin Paléologue. Mégaspiléon, le plus grand des couvents grecs après celui du mont Athos, est situé au pied du mont Cyllène, au sommet d'un rocher qui domine la vallée du Buraïcus.

C'est une vaste grotte, haute de 30 mètres, large de 60, creusée dans une paroi à pic de 100 mètres de hauteur. Une grande porte extérieure, avec meurtrières, donne accès sur une magnifique terrace ombragée de vieux arbres.

L'entrée même de la grotte est fermée, par un mur percé d'innombrables fenêtres, sur lequel viennent s'appuyer des galeries, des escaliers, des pavillons de toutes formes et de toutes couleurs de l'effet le plus pittoresque, construits en bois et disposés en 300 cellules.

Chaque cellule est garnie de tapis, de quelques meubles, de fusils et de poignards; elle peut recevoir quatre moines. On montre, dans l'église du couvent, le portrait de la Vierge miraculeuse *(Panagia)*, très vénérée en Grèce, et qui est attribué à saint Luc. C'est cette image en cire qui a parlé et pleuré plusieurs fois, au dire des moines, pendant la guerre de l'Indépendance. Dans leur cave, ces derniers possèdent d'énormes foudres, qui rappellent par leurs dimensions le tonneau d'Heidelberg. Leur bibliothèque contient des livres anciens et quelques manuscrits entassés pêle-mêle dans des armoires qu'ils ouvrent rarement.

Les propriétés que possèdent les moines de Mégaspiléon en Achaïe et en Elide sont considérables, mais mal cultivées. Un certain nombre d'entre eux habitent les métokhis, ou fermes où se récolte le raisin de Corinthe et où ils élèvent de nombreux troupeaux. Mégaspiléon est situé sur la route de Kalavryta à Patras, qui conduit à la vieille forteresse connue sous le nom de « Château de Morée. »

D'après les archéologues, le théâtre retrouvé dans les environs de Mamussia appartenait à l'ancienne ville de Kerynia, décrite par Pausanias dans son *Voyage en Grèce*.

*
* *

ÉGYPTE.

Thèbes. — Les fouilles auxquelles on se livre ont mis à découvert trente-six sarcophages de rois et de reines des anciennes dynasties thébaines.

On sait quelle fut la splendeur de la ville aux cent portes; aussi ne doit-on pas s'étonner de trouver dans ces tombeaux quantité de papyrus, de joyaux et de talismans.

Les momies seraient, notamment, celles d'Ahmès Ier, Anemophès Ier, Ramsès II, Sèti Ier et Tonnières III.

Un catalogue rapidement dressé mentionne plus de 5,000 objets trouvés dans ces sarcophages, parmi lesquels 5 papyrus, 3,600 statuettes funéraires et un grand nombre de vases canopes, de bijoux en or et en argent.

A *Saggarah* on a découvert la tombe de deux rois de la VIe dynastie (haut empire), et l'on a ouvert cinq pyramides. Trois de celles-ci ont fourni un nombre considérable de textes précieux. Les tombes royales sont celles de la Ve et de la VIe dynastie (3951 et 3683 avant l'ère C.).

Les textes retrouvés contiennent ceux liturgiques et magiques et souvent les noms de tous les dieux du panthéon égyptien.

Enfin à *Alexandrie* on a découvert une statue très-remarquable, mélange singulier de l'art égyptien et de l'art grec, représentant un personnage du nom de Hor.

ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

CLASSE DES BEAUX-ARTS

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1882

SUJET LITTÉRAIRE.

Déterminer les caractères de l'architecture flamande du XVIe et du XVIIe siècle. Indiquer les édifices des Pays-Bas dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices.

*
* *

La valeur de la médaille d'or, présentée comme prix pour cette question, est de *mille francs*.

*
* *

Les mémoires envoyés en réponse à cette question doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er juin 1882, à M. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie (Palais des Académies).

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations; elle exige, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des ouvrages qui seront mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches manuscrites seules seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

SUJETS D'ART APPLIQUÉ.

Architecture.

La Classe met au concours un projet d'entrée monumentale en tête d'un tunnel de chemin de fer, traversant les Alpes.

Le tunnel aura une largeur de 12 mètres.

Les plans, coupe et élévation devront être faits à l'échelle d'un centimètre par mètre.

Les plans destinés au concours, devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er septembre 1882.

Un prix de *mille francs*, sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronnée.

L'Académie n'acceptera que des travaux complétement terminés; les plans et manuscrits devront être soigneusement achevés.

Une reproduction du projet d'architecture couronné, deviendra la propriété de l'Académie.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur travail; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les travaux remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Fait dans la séance du 2 décembre 1880.

Pour la Classe des beaux-arts :
Le Secrétaire perpétuel,
J. LIAGRE.

CONCOURS

ANVERS. — *Société des Architectes anversois*. — 1er *prix* : le projet ayant pour devise : *Borgerhout*, œuvre de M. J. FROWEIN, d'Amsterdam, élève de MM. *Blomme frères, d'Anvers;* 2e *prix* : au projet *Met iever en vlyt*, de FERDINAND TRUYMAN, élève de M. *P. Dens*.

—

RUSSIE. — Concours pour l'érection, au Kremlin de Moscou, d'un monument commémoratif de feu l'empereur Alexandre II.

Tous les artistes sont admis à concourir; le délai est fixé au 30 août 1882. — Les matériaux à employer sont : le granit, le porphyre, le marbre et le bronze. — La forme, les dimensions et le caractère du monument sont laissés à l'appréciation des artistes. — Les quatre projets qui seront jugés les meilleurs et dont l'exécution n'entraînera pas une dépense supérieure à un million de roubles (4 millions de francs) recevront respectivement les primes suivantes : 6,000, 4,000, 3,000 et 2,000 roubles, soit 24, 16, 12 et 8 mille francs.

Le jury donnera ses conclusions par écrit; la prime obtenue ne donne pas droit à la construction, le comité se réservant le droit de désigner le constructeur.

Pour tous renseignements, plans d'emplacement, etc., s'adresser au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.

DIVERS

SOIGNIES vient d'être dotée d'une statue de feu M. P.-J. Wincqz, son bourgmestre pendant bon nombre d'années.

La statue, dont on a pu voir la maquette au salon de cette année, est l'œuvre d'un jeune statuaire de talent, M. A. HAMBRESIN.

Le piédestal très-heureux est dû à M. l'architecte *H. Beyaert*.

—

IXELLES. — On a élevé dans cette commune un monument à WIERTZ. — L'emplacement qui a été choisi est la place de la Couronne, et l'œuvre est due au statuaire bien connu, M. JACQUES JAQUET.

—

ANVERS. — On vient d'inaugurer le panorama dû aux peintres *Van Dyck*, *Dumont*, *De Meester* et *Peeters*, représentant Anvers au XVIe siècle.

Cette œuvre n'est intéressante que par la fidélité archéologique; Anvers y apparaît avec ses tours, ses pignons et ses clochetons pittoresques dont, aujourd'hui, beaucoup ont malheureusement disparu.

—

NAMUR. — On a inauguré la statue du savant créateur de la géologie belge, M. d'Omalins d'Halloy.

Cette œuvre est due au ciseau du statuaire anversois, M. G. GEEFS.

—

BRUXELLES. — C'est dans le Parc qu'à été élevé le monument du célèbre sculpteur Godecharles. Cette œuvre est due au statuaire THOMAS VINÇOTTE.

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

— DÉPOSÉ BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES DÉPOSÉ

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre Bras, 5
Bruxelles

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

CONCOURS

UNE HABITATION BOURGEOISE A LA CAMPAGNE

Le programme de ce concours, que nous avons publié en temps utile, sans être bien étendu avait ce mérite, peu commun aux programmes de concours, d'être complet et parfaitement clair.

Aussi nous étonnons-nous qu'au lieu d'une habitation bourgeoise à la campagne, quelques concurrents aient envoyé des projets d'hôtel pour la ville ou des villas d'une importance qui ne rappelle en rien le bourgeois.

Une autre observation, et celle-là est applicable à presque tous les concurrents, c'est que l'on a fort peu tenu compte de cette clause du programme qui s'occupait de l'orientation du plan.

C'est ainsi que dans bon nombre de projets, nous avons vu le plan orienté de façon à avoir ses grandes lignes parallèles ou perpendiculaires au méridien.

Personne n'ignore que notre beau climat belge nous gratifie pendant les deux tiers de l'année des courants ouest et sud-ouest qu'accompagnent ou que suivent presque toujours les pluies persistantes.

A notre avis, le courant moyen le plus fréquent ouest-sud-ouest devrait non pas être parallèle ou perpendiculaire au tracé, c'est-à-dire normal aux surfaces des murs, mais devrait frapper l'angle des constructions de façon à perdre de son intensité.

Ceci soit dit pour gouverne et à seule fin d'attirer l'attention des concurrents sur une question qu'ils trouveront traitée avec assez de développements dans l'*Histoire d'une Maison*, de Viollet-le-Duc.

Une douzaine de projets ont été présentés au concours; nous allons les examiner rapidement dans l'ordre où nous les avons trouvés placés.

A. Hanssens : 1er prix, *ex æquo*. — Nous avons dit plus haut ce que nous pensions de l'orientation; cela est quelque peu applicable à ce projet. Distribution simple comme il convient et dans laquelle nous reconnaissons la préoccupation du confort. L'air et la lumière y sont abondamment répandus. Les façades seraient construites en matériaux apparents; leur composition, de genre renaissance, est d'un style sobre et modeste avec assez de mouvement cependant pour arriver au pittoresque. C'est une bonne étude.

Veni. — Ce projet est plutôt celui d'un bel hôtel entre cour et jardin; à coup sûr ce n'est pas une maison bourgeoise à la campagne. La composition de la façade appartient à l'architecture des villes, et rien ne nous indique la destination des divers locaux. Dans les constructions élevées à la campagne, nous aimons l'imprévu, le pittoresque, la fantaisie même qu'exige le cadre, le paysage où elles sont placées.

Honos alit artes. — Le plan nous paraît disloqué et nous nous demandons pourquoi l'auteur en a brisé le tracé. Les façades sont bien sombres!

Cercle rouge divisé. — Le plan a assez d'importance pour être celui d'un château; nous constatons que le vestibule serait peu ou mal éclairé et nous ne voyons pas l'utilité d'une antichambre entre salon et salle à manger. Les façades sont assez travaillées, mais elles manquent de style. L'auteur de ce projet, qui fera beaucoup mieux à une prochaine occasion, fera bien de ne pas terminer en flèche des ailes de bâtiment. Cela n'est pas vrai et ne conduit pas même au pittoresque.

Point bleu dans un cercle. — Projet assez bien orienté, bien que ce soit l'œuvre d'un commençant à qui nous conseillons beaucoup les croquis.

Alea jacta est. — Ce projet a la même valeur que celui qui a pour divise : Honos alit artes.

Pratique. Rau : 1er prix, *ex æquo*. — Bon projet; dessin un peu sommaire sous forme d'esquisse; distribution simple, rationnelle. Façades sobres, chaque partie de l'habitation y est bien indiquée, ce qui a produit un ensemble pittoresque sans recherche et sans bizarrerie. Au point de vue de la construction, nous ferons une légère critique : les toitures nous paraissent n'avoir pas assez d'inclinaison.

Les emblèmes d'architecture dans un cercle. Ce projet est plutôt celui d'un hôtel à construire dans une promenade publique; le bourgeois qui habiterait cette demeure serait singulièrement grand seigneur. Le plan est assez bien lié.

Début. — Le projet qui porte cette devise est un bon début. Le plan est assez bien étudié, tant au point de vue de la distribution qu'à celui de l'orientation. Les façades ont du pittoresque, mais elles sont tuées par un malheureux coloriage.

Une expression. — L'auteur de ce projet nous paraît avoir assez de facilité d'assimilation. Pour que dans l'art on arrive à une *expression*, il faut tâcher de ne devoir rien qu'à l'imagination et au sentiment.

Le vrai, le beau, l'utile. — Le plan est assez faible, mais les façades ont des qualités réelles, seule la façade vers l'est contient quelques maigreurs.

Eerst verzonnen dan begonnen. — Joli plan, mais nous rappelle trop l'académie. Projet trop important. Quant à la composition, même observation qu'à *Une expression*.

Nous terminerons ces lignes en constatant le succès de ce concours, le troisième qu'organise la Société centrale d'Architecture; nous sommes convaincus que le concours prochain aura plus de succès, encore tant par le nombre d'œuvres présentées que par le mérite de celles-ci.

LE SALON TRIENNAL

Au Salon, nous constatons la présence de quelques artistes que nous pourrions déjà classer parmi les anciens; mais, encore une fois, ce sont les jeunes qui ont le plus donné, sinon le mieux.

Nous y reconnaissons un certain nombre d'œuvres que nous avons vues, à Anvers ou à Gand, dans des expositions antérieures. Il en est qui ont assez de mérite pour être ainsi présentées plusieurs fois, mais il en est d'autres pour lesquelles il faut faire appel à beaucoup d'indulgence.

Heureusement, quelques œuvres importantes sont là pour augmenter l'intérêt qu'offre cette exposition.

L'*abbaye de Villers*, relevée, disséquée en quelque sorte, par Charles Licot et présentée dans une série de dessins d'un grand intérêt artistique et archéologique à la fois, constitue une superbe monographie de ce précieux specimen de l'art religieux du moyen âge.

L'auteur de ce travail expose quelques dessins ou projets de restauration dans lesquels nous reconnaissons une connaissance approfondie de l'art du XIIIe au XVIe siècle.

* *

L'*église Notre-Dame du Sablon* est présentée par une série de beaux dessins au trait sur toile par Auguste Schoy, l'architecte chargé de la restauration de ce beau monument de l'art religieux du XVIe siècle. Ce projet de restauration est très-beau, il possède des qualités incontestables au point de vue artistique et archéologique.

Nous exprimerons en passant nos regrets de ne voir pas pousser plus activement la restauration de cet édifice, qui offre en ce moment l'aspect d'un habit rapiécé, grâce à la façon bizare dont cette restauration est conduite.

* *

Encore une étude archéologique : l'*église Saint-Martin, à Assche* (Brabant), par l'architecte Edmond Serrure. Bien que les dessins de ce curieux monument d'art religieux soient bien petits, on peut apprécier l'importance artistique de cette église ogivale. Nous regrettons que l'auteur de cette monographie n'ait pas joint à ses dessins un projet de restauration.

C'est à M. Ed. Serrure que l'on doit la restauration si consciencieuse de l'église Saint-Hermès, à Renaix.

Le même artiste expose un *projet d'école de village avec académie de dessin*, dont le plan, très-simple dans ses combinaisons, offre une bonne distribution où l'air et la lumière abondent. Les élévations sont très-pittoresques et plaisent beaucoup; elles sont traitées dans le style de la renaissance. Nous ne leur reprocherons qu'un manque d'unité, la lourdeur et la fantaisie de certains détails, notamment le grand pignon et l'un des porches.

Quoi qu'il en soit, nous préférons ce projet, de beaucoup, à celui du même artiste : *une école de ville pour les deux sexes*, dont le plan est bien, mais dont les façades, guindées, n'ont pas le caractère de la destination.

* *

M. Jean-Jacques Winders expose son projet d'*hôtel communal pour Gilly* (Hainaut), non exécuté encore. C'est une fort belle composition traitée dans le style d'architecture civile du XIVe siècle, avec un peu de la fantaisie du XVe, dans laquelle nous reconnaissons de belles qualités : du caractère et de l'originalité.

Du même artiste, nous citerons un beau projet pour le *nouveau Musée d'Anvers*, auquel nous ne ferons qu'un reproche : celui de nous rappeler trop l'école française d'architecture, même dans la manière du rendu.

* *

M. Joseph Dewaele expose une étude très-intéressante d'un établissement de bains turco-romains avec bassin à ciel découvert, présentée par une vue à vol d'oiseau; un beau détail au dixième d'exécution, plan et façades.

C'est une jolie composition d'un beau style, c'est aussi une œuvre bien étudiée.

* *

M. Valère Dumortier présente un *projet de bibliothèque pour une grande ville*, présenté, croyons-nous, à l'un des concours ouvert par la Société pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers.

C'est une sérieuse étude d'art classique (imposé par le programme), présentant de belles qualités, bien qu'un peu froide peut-être.

* *

Le *château seigneurial* de M. Pierre Peeters est une fort belle étude d'art ogival; elle dénote une connaissance parfaite de l'art du moyen âge, à laquelle nous ne reprocherons que le mélange d'éléments de l'art religieux avec d'autres d'architecture civile; en un mot, cette composition a un peu trop les allures d'un cours d'archéologie.

* *

Le *projet de bibliothèque publique* de M. Guillaume Seghers, offre un beau plan, largement conçu; la façade est moins heureuse quoique d'un bon ensemble; les proportions nous paraissent un peu exagérées dans le sens de la hauteur.

*
* *

M. Jean Baes expose l'esquisse habilement enlevée d'un projet de *monument à élever à Victor-Emmanuel*. Composition originale, ayant du caractère, mais montrant trop de recherche dans la composition du portique. Quelques éléments nous paraissent bien petits pour le rôle qu'ils sont appelés à remplir.

*
* *

De M. Maurice Bischops, le Salon possède le *projet de Fontaine monumentale* présenté au concours de l'Académie de Belgique, projet dont, à cette époque, nous avons fait ressortir tout le mérite. C'est une composition dont le style nous rappelle quelque peu la Fontaine du Luxembourg à Paris; nous avons revu avec plaisir l'œuvre de M. Bischops.

*
* *

Encore une vieille connaissance : le *projet d'Hôtel de Ville* de M. J. Van Crombrugge, que nous avons vu au dernier Salon de Gand. C'est une composition dans le style du XIV[e] siècle à laquelle il n'y a d'autre reproche à faire que le défaut d'originalité et d'ampleur.

*
* *

M. Van Autgaerden a exposé un *projet d'Eglise*, soit quatre dessins au crayon. Composition de genre byzantino-roman ayant des qualités, mais dont l'excès de détails enlève tout le caractère.

*
* *

Une fantaisie archéologique assez intéressante est exposée par M. J. Vande Waele, sous ce titre: *Eglise de style roman.*

*
* *

M. Charles Chauvet a envoyé ses dessins de *Motifs décoratifs projetés pour la place de la République à Paris;* composition de genre néo-grec, offrant de l'originalité, une certaine crânerie de dessin et la recherche de la ligne élégante.

*
* *

Quelques dessins à l'aquarelle : *Une salle à manger japonaise* ou plutôt de style japonais, très-curieuse, par E. Van Humbeeck. Composition pleine de fantaisie.

Un cabinet de curiosités, de style renaissance flamande, par Louis Masson, composition de caractère, mais un peu lourde.

Et les *Propylées de l'Acropole d'Athènes* de Pierre Daumet, œuvre qui serait mieux à sa place dans la salle des aquarelles.

*
* *

Frans Devestel a exposé son *projet de Campo-Santo* (concours de la Société centrale d'Architecture); bonne étude, notamment le plan; les élévations présentent peut-être trop de fantaisie dans leur composition; nous aimerions plus de sobriété et de sévérité.

Le *projet de reconstruction du théâtre du Parc à Bruxelles*, du même, a des qualités; composition de genre classique avec une note fantaisiste qui ne déplaît point.

*
* *

De Louis Derycker, la *façade principale d'un projet d'école moyenne*, de style renaissance. Composition assez sobre, de peu d'invention : c'est presque un mérite pour de la renaissance flamande.

Le *Buffet d'orgue*, du même, est une bonne composition de style ogival, peut-être un peu froide.

De Louis et Arthur Derycker, la *façade de deux hôtels construits à Ixelles*. Composition de genre classico-Louis XVI, ayant du style, mais de laquelle il faudrait élaguer pas mal de petits détails qui n'ajoutent rien à l'ensemble et en détruisent l'unité.

*
* *

Deux immense compositions que nous croyons faites en vue du prix Godecharles :

C'est d'abord un *projet d'hospice au bord de la mer pour des enfants malades ou infirmes*, par M. Oscar Francotte. Composition simple, sobre, large. Ensemble traité dans le genre des villas italiennes à toitures plates; cela ne convient guère à notre climat, cependant. Quoi qu'il en soit, c'est une œuvre intéressante.

L'autre c'est le *projet de résidence royale* de M. Henri Duray, œuvre très-travaillée, offrant de très-belles qualités. Malheureusement le plan est placé à une hauteur telle que le secours d'un télescope est nécessaire pour en apprécier le mérite.

La façade principale, traitée dans un beau style classique, présente ces grandes qualités : l'unité et la variété et l'ampleur de la composition.

La coupe aussi est fort belle.

*
* *

Quand nous aurons cité le *projet d'église de village avec presbytère*, traité en style ogival du XIII[e] siècle, qu'expose M. Haller et qui a quelques qualités; deux dessins de M. T. Fumiere dont une *cheminée François I[er]*; *l'hôtel des ventes* de M. A. Dumont qui a certaine allure monumentale,

mais aussi bien des maigreurs; un *projet de château* de F. Vanden Heuvel, — quand nous aurons, à propos des *projets d'école* de M. L. Coenraets, dit combien nous regrettons que la commune d'Ixelles ne fasse pas de ces projets l'objet d'un concours, il ne nous restera plus à citer que : le projet de *Musée national* de M. Henri Coenraets, œuvre de concours académique, ayant de belles qualités et dénotant un vrai sentiment de l'art monumental.

Nous finirons en citant les médailles d'or : MM. C. Licot et Serrure. E. A.

AUX

Administrations communales de Schaerbeek, Blankenberghe et Anvers

Nous n'ignorons pas, Messieurs les magistrats communaux, que vos occupations nombreuses sont de nature à absorber tous vos moments, que les affaires, le soin des intérêts communaux réclament tous vos soins.

Et nous comprenons que, à certains moments, par exception sans aucun doute, il arrive qu'une affaire à traiter reste dans les cartons plus longtemps qu'il ne conviendrait.

*
* *

Cependant, Messieurs du collége communal anversois, vous ne trouverez sans doute pas mauvais que nous vous rappelions le concours définitif pour la construction d'un musée, concours dont la décision est attendue depuis plus d'un an.

*
* *

Et vous, Messieurs les bourgmestre et échevins de Schaerbeek, peut-être vous souvenez-vous encore de certain concours pour la construction d'un hotel communal, ouvert par vous au commencement d'avril dernier et dont les projets présentés ont été jugés dans le courant de juillet suivant.

Les intéressés s'étonnent, et nous avec eux, qu'il faille aussi longtemps pour statuer sur le rapport du jury.

*
* *

Quant à l'administration communale de Blankenberghe et à son projet de Kursaal, nous croyons réellement qu'il y a parti pris ; tout semble au moins l'indiquer.

On se souvient que c'est à la fin de décembre 1880 que les projets ont été rendus, conformément au programme.

Le jury a déposé son rapport, le collége s'est réuni et... depuis lors, nous ignorons s'il s'est séparé. On sait que M. Hoste, architecte et conseiller communal, ou vice-versa, à Blankenberghe, a déposé un ordre du jour, disant que le jury s'est trompé et que le Conseil est prié de soumettre tous les projets à la section des travaux publics, laquelle décidera.

Et après, Monsieur Hoste !

*
* *

Cependant, personne de ces Messieurs les magistrats communaux de Blankenberghe, Schaerbeek et Anvers n'ignore que le peu d'empressement à désigner les vainqueurs dans ces trois concours cause un préjudice réel aux concurrents.

Beaucoup d'entre eux auraient pu, depuis, tirer parti de leur œuvre que, selon nous, il n'est ni raisonnable, ni équitable de détenir aussi longtemps.

*
* *

Que Messieurs les bourgmestre, échevins et conseillers veuillent bien songer à la suspicion qui peut naître contre eux de ces longs retards.

Il est si difficile d'être impartial. — Les influences de famille, les recommandations sont parfois si puissantes.

Voilà ce que l'on pensera en attendant vos décisions, Messieurs, et ce que l'on dira après celles-ci avec d'autant plus d'entrain et de conviction que vous aurez tardé à vous prononcer.

CONCOURS

La Société pour la propagation de l'Architecture, à Amsterdam, invite tous les Architectes à prendre part au concours, pour un *Cercle pour les Architectes*

Cette Société a été fondée en 1842 et elle a son siége principal à Amsterdam, elle compte des membres dans les Pays-Bas entiers et jusqu'aux Indes Neerlandaises.

Son but consiste à encourager l'étude de l'architecture et à prendre la defense des intérêts des architectes.

Pour y arriver : 1° elle publie un journal hebdomadaire, sous le titre : Bouwkundig Weekblad et un ouvrage periodique, sous le titre : Bouwkundig Tijdschrift;

2° Elle publie un recueil d'anciens documents;

3° Elle ouvre des concours;

4° Tient des réunions scientifiques et organise des expositions,

5° Elle forme une bibliothèque et rassemble les objets d'art et d'industrie qui ont rapport à l'architecture;

6° Elle favorise l'etude de l'architecture.

Annuellement elle met au concours les projets de trois édifices

Son siége est à Amsterstam : Wijde Kapelsteeg, n° 2. Elle a pour président M. *C. Muisken*, et pour secretaire M. *Louis Rieber*.

PROGRAMME DU CONCOURS

Le bâtiment doit être projeté sur un terrain libre de tout côté; la base du bâtiment doit mesurer 45 mètres sur 35 mètres; le plan des fondations n'est pas demandé

On demande les locaux suivants :

A. *Dans le souterrain :* 1. Porche, ou avenue couverte pour les voitures; 2. un appartement pour le concierge composé de 3 ou 4 chambres; 3. une cuisine; 4. secoede cuisine (buanderie); 5. service avec ascenseur; 6. deux décharges pour le concierge; 7. trois caves : pour la bière, le vin et le garde-manger; 8. un grand local ou une cour pour le debal-lage des objets; 9. un débarrras pour les emballages; 10. ascenseur pour les objets à exposer; 11. plusieurs escaliers communiquant avec les étages; 12. chambres nécessaires pour le chauffage, par calorifères, des etages supérieurs et depôts de combustibles. Ensuite : les dépendances et commodites necessaires.

B. *Au premier :* 1. vestibule; 2. vestiaire; 3. parloir: 4. une grande salle pour l'exposition de dessins et d'objets d'art; 5. plusieurs petites salles de même destination; 6. une grande salle, ou cour ouverte, pour l'exposition de materiaux et articles de construction; 7. plusieurs petites salles de même destination; 8. un bureau avec decharge ou magasin attenant; 9. grand escalier principal, du rez-de-chaussée au premier: 10. au moins deux escaliers conduisant au second. Ensuite : les dépendances et commodités nécessaires

C. *Au second :* 1. Un ou deux vestibules; 2. grande salle de séance, pouvant à certains moments devenir une salle de fête, d'une superficie de 300 M², avec : 3. une grande salle de conversation, et 4. une salle de restauration (foyer) adjacentes; 5. service et montoir; 6. plusieurs petites salles ou chambres, à louer, temporairement ou d'une manière permanente, à des sociétés, des réunions, etc ; 7. chambre pour le comité d'administration; 8. un bureau pour le secrétaire du comite susdit; 9. bibliothèque; 10. salle de lecture; 11. salle de dessin; 12. un grand escalier et un petit escalier conduisant aux étages supérieurs. Ensuite : dépendances et commodites necessaires.

D. *Au troisième :* 1. un local disponible en cas d'agrandissement de la bibliothèque; 2. une grande salle pour les dessinateurs; 3. plusieurs chambres plus petites pour les dessinateurs; 4. un grand grenier, servant de décharge; 5. plusieurs petites chambres disponibles.

Entre-sol : Dans un entre-sol on doit disposer les appartements du secrétaire, se composant de 4 chambres, une cuisine et un garde-manger. Ces appartements doivent avoir leur entree particulière.

En outre, il est facultatif de disposer dans cet entre-sol les données 1, 2 et 3 du troisième étage

On demande : les 4 plans, à l'échelle d'un demi centimètre par mètre; 2 facades, à l'échelle d'un centimètre par metre ; 2 coupes à l'echelle d'un centimètre par mètre; un détail de la façade principale, et un détail de la grande salle de séance; chacun de ces deux derniers details doit donner au moins une travée, à l'échelle d'un decimètre par mètre.

Les projets doivent être envoyes, avec le 1[er] mai 1882, francs de port, au bureau de la « Societé pour la propagation de l'Architecture, » Wijde Kapelsteeg, n° 2, à Amsterdam; tel projet sera encore admis, si l'auteur peut constater qu'il est expedié par lui le 1[er] mai 1882.

On est prie de ne pas rouler les dessins.

Les projets doivent être accompagnes d'un billet, renfermé dans une enveloppe cachetee, indiquant le nom et la demeure de l'auteur du projet. L'adresse de l'enveloppe doit répéter une devise, dont tous les dessins du même projet doivent être marqués, et doit indiquer une adresse à laquelle les projets non couronnes peuvent être renvoyés. Cette adresse sert aussi en cas de correspondance avec l'auteur. Il devient ainsi inutile de connaître son nom.

Le premier prix recevra la médaille en or de la Societe et 500 florins de Hollande; le second recevra la médaille en argent et 300 florins, et le troisième, la médaille en bronze et 100 florins.

Les projets couronnes restent la propriété de la Societe pour la propagation de l'Architecture.

Les projets seront soumis à l'examen d'un jury, composé de trois architectes étrangers et de quatre architectes hollandais, demeurant en Hollande, membres de la Société pour la propagation de l'Architecture

Le programme sera envoyé aux intéresses, sur demande franco. S'adresser au secrétaire de la Société, à Amsterdam.

*
* *

Les membres de la Société centrale d'Architecture de Belgique trouveront au local des exemplaires gratuits de ce programme.

CORRESPONDANCE

L'un de nos abonnes nous pose cette question :

Je réclame à une personne pour laquelle j'ai construit en province, outre cinq pour cent du coût de la construction pour honoraires, remboursement de mes frais de déplacement pour conduite et surveillance des travaux. Suis-je dans mon droit?

Nous avons examiné cette question dans le n° 7 de notre première année (colonnes 39 et 40). Elle intéresse tous nos confreres; aussi nous rappellerons que, le 23 mai 1874, la troisième chambre du tribunal de première instance de Bruxelles s'est prononcée pour l'affirmative.

1881. 7e ANNEE.

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RECLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

— DÉPOSÉ — BUREAUX RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

SOMMAIRE

De la responsabilité de l'architecte.

Dans l'une de ses dernières séances de 1881, la Société centrale d'architecture a décidé de consacrer la moitié de ses réunions mensuelles à la discussion de questions techniques.

La première question portée à l'ordre du jour est: *la responsabilité et les honoraires de l'architecte.*

Chargé par l'assemblée de préparer la discussion par un travail sur ces deux questions si importantes, j'ai présenté l'étude que nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs, comptant bien que ceux d'entre eux qui pourront nous fournir quelques renseignements, voudront bien, dans l'intérêt de l'art et de la corporation, nous les communiquer.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1882.

La profession d'architecte est, dans la considération publique, considérablement amoindrie de nos jours; fait bizarre, elle était déjà décriée, et pour les mêmes motifs, dans l'antiquité.

Il y a bien peu à changer à ce qu'écrivaient sur ce sujet les auteurs romains pour appliquer à notre époque leurs opinions vingt fois séculaires.

Selon la plupart des auteurs, l'*architecte* est chargé de concevoir, d'établir les plans et de diriger la construction des édifices.

Vitruve Pollion, dans son traité, dit quelles sont les sciences qu'il doit connaître; il y comprend la philosophie et insiste sur le caractère qu'il doit avoir, disant que l'architecte doit avoir l'âme grande, hardie sans arrogance, équitable, fidèle et exempte d'avarice; il doit moins, dit-il, songer à s'enrichir qu'à acquérir de l'honneur et de la réputation et ne doit rien faire qui soit indigne d'une *profession aussi honorable.*

Dans son introduction au Xe livre, il rappelle qu'à Ephèse, cette ville jadis si importante de l'Ionie et célèbre par son temple à Diane, il existait une loi par laquelle les architectes qui entreprenaient un ouvrage public, étaient tenus de déclarer ce qu'il devait coûter, de le faire pour le prix qu'il en avait demandé, leurs biens servant de garantie. L'ouvrage étant terminé, si la dépense était égale à la somme dépensée, on récompensait l'architecte par un décret honorable; si elle n'excédait que d'un quart, il n'encourait aucune peine; mais si elle dépassait le quart en plus de la dépense prévue, c'était lui qui devait fournir l'excédent.

A l'époque où vivait Vitruve (vers 50 ans avant Jésus-Christ), la position d'architecte n'était cependant rien moins qu'honorée; en effet, notre auteur dit lui-même (Introd. au VIe livre) que, généralement, les architectes du siècle d'Auguste sollicitaient et se donnaient beaucoup de mal pour être employés.

« Les artistes anciens, ajoute-t-il, s'appliquaient » à faire de ceux à qui ils enseignaient leur art, » d'honnêtes gens auxquels on pouvait confier » sans crainte ses richesses; aujourd'hui, je vois » qu'une science aussi noble, aussi importante, est » traitée par des gens peu entendus, qui ignorent » non seulement les règles de l'architecture, mais » celles de la construction, et je ne puis assez louer » le père de famille qui se fie à ses propres con- » naissances et dirige lui-même les constructions » qu'il fait bâtir, plutôt que d'en remettre le soin à » des ignorants. »

Peu après, le satyrique Martial écrivait : « L'in- » vasion de tant d'ignorants a jeté cette noble pro- » fession (d'architecte) dans le plus profond discré- » dit; le vulgaire, incapable de juger, confond les » architectes et les bâtisseurs, et l'on dit vulgaire- » ment, en parlant d'un enfant inepte, auquel on » ne saurait découvrir de vocation : faites-en un » crieur public ou un architecte. »

La situation était telle, d'ailleurs, vers cette époque, que l'empereur Auguste lui-même lut, au Sénat romain, un discours sur l'ordonnance des édifices, dans le but évident de relever un art tombé dans une décadence déplorable, après avoir produit tant d'admirables chefs-d'œuvre.

Et cependant, on construisait, alors des habitations d'une splendeur inouïe, dont les *bains seuls*, c'est Juvénal qui nous l'apprend, coûtaient jusque 600,000 sesterces (environ 120 mille francs de notre monnaie), et les galeries plus encore.

A cette époque, lorsqu'il s'agissait d'édifices publics, les travaux étaient mis aux enchères (Cicéron, Verr. I, 54) et au rabais. Un édit confirmait l'adjudication et relatait que l'entrepreneur fournirait de bons matériaux. Les magistrats choisissaient néanmoins l'adjudicataire, écartant ceux qui n'offraient pas des garanties suffisantes au point de vue de la bonne exécution des travaux. L'entrepreneur désigné fournissait caution en immeubles, et celle-ci était retenue si, à l'achèvement, les travaux n'étaient pas reconnus parfaits.

*
* *

Par ce qui précède, on voit que, déjà sous les Romains, la responsabilité de l'entrepreneur était bien définie, et il est à remarquer que les formalités, en ce qui concerne l'entrepreneur, étaient assez semblables à celles en vigueur de nos jours.

Mais on constate aussi qu'il n'est, dans ces mesures administratives, nullement question de l'architecte. A cette époque, Rome, maîtresse du monde connu, comptait la Grèce parmi ses provinces. C'est de là qu'elle faisait venir ces artistes éminents qui la dotèrent de ses temples admirables; ils n'étaient que ses esclaves, et c'est ainsi que, presque pour chaque monument, le nom de l'architecte est resté inconnu.

Ce n'est guère que par les lettres de Cicéron que nous connaissons les noms de quatre architectes de son temps et par un subterfuge original ceux des artistes (Saura et Batrachus) à qui l'art romain a dû les temples de Jupiter et de Junon, dans le portique d'Octavie. Cette époque est dans l'histoire de l'art, pendant l'ère chrétienne, une sorte de point de départ pour votre discussion.

*
* *

Pendant les siècles qui suivirent et jusqu'à Charlemagne, il n'est guère de fait qui puisse entrer dans cette étude.

On sait que le christianisme occupa d'abord, lorsqu'il sortit des catacombes, les temples dont les dieux étaient abandonnés : Jupiter céda le pas à Dieu le Père, et les temples de Vénus et de Junon virent, presque sur les mêmes autels, célébrer le culte de la Vierge.

A partir de Charlemagne, ce protecteur du christianisme, apparaît l'art roman dans la construction d'églises splendides, de monastères immenses.

A ce moment aussi, nous voyons apparaître le maître de l'œuvre qui, jusqu'au XIVe siècle, fut toujours un moine. Placé sous la discipline monacale qui lui défendait toute ostentation, tout orgueil, le maître de l'œuvre devait rester inconnu. C'était un instrument, esclave du monastère et de son abbé, comme l'artiste grec l'était sous les Césars. Il n'y avait donc pas lieu de déterminer d'une façon exacte, ni ses attributions, ni ses droits, ni sa responsabilité.

Mais au XIIIe siècle commence le mouvement populaire qui amena d'abord la *conjuration des communes*, puis, plus tard, *les conjurations de citoyens par corps de métiers* que, plus tard, on appela corporations.

C'est à ce moment que nous voyons paraître l'architecte laïc, le maître de l'œuvre, et, peu après, la corporation des maîtres tailleurs de pierres, laquelle, comme toutes les autres, s'efforça d'acquérir des privilèges, s'organisa en établissant sa juridiction, ses finances, ses tarifs, et jusqu'à son mode d'enseignement par l'apprentissage.

Aussi, dès le commencement du XIVe siècle, connaît-on le maître de l'œuvre ayant des attributions déterminées, des droits, et, inscrit avec eux dans les registres capitulaires, un salaire bien déterminé, ainsi que, d'ailleurs, les obligations qu'il accepte ou assume.

Les registres capitulaires de la cathédrale de Gérone citent, en 1316, le maître de l'œuvre Henri de Narbonne; puis Jacques de Tavariis qui s'engage à venir de Narbonne six fois l'an pour surveiller et diriger les travaux; il accepte un salaire de 250 sous par trimestre, soit environ 1,500 francs pour notre époque.

Vers 1842, on découvrit dans les registres de la cathédrale de Cologne un acte de la fin du XIIIe siècle, par lequel il était fait don au maître de l'œuvre du terrain nécessaire à la construction d'une maison en récompense du zèle apporté par lui dans l'exécution du plan de la superbe cathédrale.

Pendant le XVe siècle, sauf de rares exceptions, la profession d'architecte perd de son importance; ce n'est que sous Charles-Quint, et dès 1515, que nous voyons le maître de l'œuvre reprendre quelque peu le rang qu'il avait perdu. Il y eut alors le *maître maçon* ou *maître général des œuvres de Charles-Quint.*

A cette époque, l'architecte a des honoraires assez irrégulièrement établis; ainsi que cela se fit entre autres pour le palais de Malines, on lui payait d'abord les plans, puis on lui servait un traitement annuel pour la direction des travaux.

Une certaine responsabilité dont je n'ai jusqu'ici pu retrouver ni le principe ni les bases, devait lui incomber, car nous voyons, en 1526, désigner Guillaume Valcke et Henri Van Hoelaert comme experts pour examiner les travaux de construction de la partie supérieure de la tour d'Anderlecht que dirigeaient Mathieu Kelderman, architecte de la ville de Louvain, Jean Looman et Jean Ooge, ensuite d'une convention du 28 avril 1517.

Cette situation ne dura guère plus d'un siècle et demi; vers le milieu du XVIIe siècle et pendant tout le XVIIIe, c'est à de rares exceptions que nous voyons une œuvre architecturale confiée à un artiste, à un architecte, et, dans le *Dictionnaire d'architecture*, par Roland le Virleys, en 1780, nous voyons le résumé d'une situation qui ne fait guère honneur aux architectes et aux administrations de cette époque. La voici textuellement : « Les architectes de ce siècle sont bien différents; loin d'avoir tous les talents nécessaires pour l'exercice de leur art, dès qu'un homme aujourd'hui sait un peu dessiner, il se donne pour architecte; il n'est pas jusqu'aux appareilleurs, menuisiers et autres ouvriers de cette espèce qui ont cette témérité.

« Un maçon a-t-il bâti deux ou trois maisons de particuliers, il se décore du nom d'architecte et ensuite donne des plans et des projets de maisons à ceux qui ont la bonté de l'écouter, en leur insinuant qu'ils épargnent la dépense, médiocre mais utile, des honoraires dus à un architecte, tandis que leur but n'est que de se soustraire à la subordination et, par ce moyen, d'exercer toutes les fraudes auxquelles les ouvriers du bâtiment ne sont que trop adonnés. »

*
* *

On comprendra que dans une telle situation, la profession d'architecte devait perdre le peu de prestige qui lui restait; aussi n'y eut-il plus que les architectes, membres de l'Académie royale fondée en 1671 par Colbert, qui eussent quelque réputation.

On comprend à quels déboires cela devait conduire les administrations et les particuliers; aussi

lorsque la république s'occupa de ces lois, réunies depuis en ce Code auquel Napoléon a donné son nom, eut-on soin d'établir le principe de la responsabilité de l'architecte.

QUESTION DE DROIT

Nous voici arrivés, à la partie ardue de ce travail, à l'objet même de la discussion, c'est-à-dire : *la responsabilité de l'architecte.*

C'est l'an VIII de la République française que les lois qui vous concernent ont été établies.

Voyons ce que nous dit le Code civil : ART. 1792. *Si l'édifice construit à* PRIX FAIT, *périt en tout ou en partie, par le vice de la construction,* MÊME PAR LE VICE DU SOL, *l'architecte et les entrepreneurs en sont responsables pendant dix ans.* — ART. 2270. *Après dix ans, l'architecte et les entrepreneurs sont déchargés de la garantie des gros ouvrages qu'ils ont faits ou dirigés.* — Il résulte de ces deux articles que l'architecte et l'entrepreneur sont non seulement responsables des ouvrages de construction d'un édifice, mais encore de tous autres travaux qui pourraient leur être confiés, tels que prises d'eau, canaux, digues, soutènements, et aussi de tous ceux qui peuvent être considérés comme grosses réparations ou gros ouvrages.

Cela résulte de l'argument de l'article 2270 du Code civil ; c'est l'avis de Troplong et de Laurent, et cela a été admis par le tribunal civil de Dijon (13 mai 1862) et la cour de cassation de France (19 mai 1851). Cette responsabilité, selon certains auteurs, parmi lesquels Micha et Rémont, existe non seulement quand il y aura prix fait, mais encore lorsqu'il n'y aura été stipulé qu'un prix proportionné à l'importance des travaux.

Cependant il convient de remarquer ici le texte de l'article 1792 qui contient les mots *à prix fait* et d'y comparer les arrêts rendus par la cour de cassation de France, le 15 juin 1863, le 20 novembre et le 1er décembre 1868 et par la cour d'appel de Liége, le 1er mars 1876. Ces arrêts établissent que *la responsabilité n'est plus la même, quand il n'y a pas eu marché à prix fait*, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de travaux exécutés en régie, ou, selon l'expression consacrée à la régie.

Il existe trois cas de responsabilité bien distincts pour l'architecte :

1° Lorsqu'il n'a donné que les plans et devis.

2° Lorsqu'il dirige en outre les travaux dont l'exécution est confiée à un entrepreneur.

3° Lorsqu'il dirige les travaux avec des ouvriers directement salariés par le propriétaire, celui-ci fournissant les matériaux selon le choix de *l'architecte.*

Le seul bon sens indique : *a)* que dans le premier cas, la responsabilité est moindre que pour les deux autres ; *b)* que dans le troisième cas, la responsabilité est entière, absolue.

Le second cas est évidemment celui prévu, visé par les articles 1792 et 2270 du code civil.

Dans le premier cas, l'architecte ne peut-être responsable que si, le propriétaire ou, en son lieu et place, l'entrepreneur ayant exécuté exactement les plans, cahier des charges et devis, observé exactement la nature des matériaux, la mise en œuvre, les épaisseurs des murs, les précautions prescrites par l'architecte, un accident se produit dans la construction pendant le terme de dix années, à partir de l'achèvement complet du bâtiment. C'est, dans ce cas, au propriétaire et à l'entrepreneur à fournir la preuve que la faute en est à l'architecte ; la responsabilité de celui-ci est évidemment égale à celle de l'entrepreneur qui, comme homme de l'art lui-même, doit corriger les erreurs qui auraient été commises par l'architecte.

Le second cas est mieux établi encore ; il va de soi que l'architecte ne peut être rendu responsable que pour le dommage causé par sa faute, sa négligence ou son imprudence ; ainsi, lorsque après avoir imposé l'emploi de matériaux de premier choix, il a négligé de ne pas vérifier par lui-même ou, au besoin, par des hommes de l'art, les fournitures dont l'insuffisance ou la mauvaise qualité a causé l'accident.

Dans ces circonstances, le propriétaire ou l'administration poursuit l'entrepreneur qui appelle l'architecte en responsabilité, comme dans le premier cas.

Dans le troisième cas, l'architecte assume la responsabilité absolue, entière, il n'a recours ni contre le propriétaire, ni même contre les fournisseurs dont il a choisi et accepté les matériaux en les mettant en œuvre, à moins qu'il ne prouve qu'il y a eu fraude.

Dans les trois cas, il est établi que la responsabilité de l'architecte est diminuée lorsque le propriétaire a exigé que la construction fut faite dans des conditions exceptionnelles de précipitation. (Cour d'appel de Paris, 3me chambre, 18 déc. 1871.)

Disons immédiatement que si l'architecte, auteur des plans, cahier des charges et devis, n'est pas chargé de la direction des travaux, il ne saurait être rendu responsable de tous accidents provenant de la nature du sol, pas plus que de l'inobservation des lois de voisinage et de police.

On peut résumer la responsabilité de l'architecte et celle de l'entrepreneur en disant que « la responsabilité pèse sur chacun d'eux, chacun en ce qui le concerne ; que le premier répond des plans, cahier des charges et devis qu'il a faits ; que le second est tenu de les exécuter ou de les suivre conformément aux règles de l'art ; que l'architecte dirigeant les travaux est responsable des ordres qu'il donne et l'entrepreneur doit les exécuter scrupuleusement.

Toute cette argumentation porte d'ailleurs sur les conséquences de la nature de l'engagement qui lie l'architecte et l'entrepreneur vis-à-vis du propriétaire. C'est le contrat de louage. L'article 1787 du code civil dit : « Lorsqu'on charge quelqu'un de faire un ouvrage, on peut convenir qu'il fournira seulement son *travail* et *son industrie* ou bien qu'il fournira aussi la matière. »

L'article 1789 dit que « lorsque *l'ouvrier fournit seulement son travail et son industrie*, si la chose vient à périr, l'ouvrier n'est tenu que de sa faute. Or, l'architecte ne fournit que *son travail et son industrie*, représentés par ses plans, devis et cahier des charges, instructions et ordres donnés pendant le cours des travaux. Et cependant, il est rendu responsable, même d'accident provenant de la nature des matériaux ; il doit recevoir ceux-ci et *l'emploi de matériaux* médiocres constitue un vice de construction. Il y a là une question à examiner et je crois quelle appartient à la discussion

Vous savez que de nos jours, l'entrepreneur n'est parfois *rien moins qu'un constructeur* ; je pourrais vous citer tel travail important que les hasards des adjudications ont fait confier à un homme qui la veille encore vendait des parapluies ! C'est si commode, si facile, construire. Bien plus, si l'on voit des commerçants devenir entrepreneurs, l'on voit aussi des entrepreneurs se faire architectes.

E. ALLARD.

ŒUVRES PUBLIÉES

PALAIS DES ARTS INDUSTRIELS. — *Exposition nationale de* 1880. — *Architecte* G. BORDIAUX. Planches 1 à 12. — Tous ceux qui ont visité la splendide Exposition nationale de 1880, c'est-à-dire le pays entier, ont vu l'œuvre considérable de M. l'architecte Bordiaux.

Elle se compose de deux pavillons d'environ 50 mètres de large sur 85 de profondeur, distants l'un de l'autre de près de 130 mètres, et d'un arc de triomphe, de dimensions colossales, placé dans l'axe, en arrière de ceux-ci, et qui se trouve rattaché à chacun d'eux par une colonnade en arc de cercle formant galerie.

Chacun de ces pavillons offre une vaste salle d'exposition, accostée aux angles de quatre escaliers conduisant à une galerie d'étage.

Cette vaste salle est couverte d'une legère charpente en fer, plein-cintre, dont les retombées viennent dessiner les travées des murs latéraux. Cette ossature est franchement indiquee en façade par une verrière ornée d'ajours en fer portant les écussons des neuf provinces belges. Elle est soutenue par les deux pavillons d'angle et porte sur une galerie à rez-de-chaussée que précédera un large escalier rachetant la difference de niveau du sol du parc au pavement de la salle.

Chacune des grandes fermes s'appuie extérieurement à de vigoureux pilastres dont le couronnement domine les façades latérales moins élevées que les pavillons d'extrémité.

L'œuvre tout entière est conçue en un style classique très-sobre, donnant beaucoup d'ampleur aux lignes et un caractère de grandeur incontestable à l'ensemble

La partie métallique met, dans cet ensemble, une note legère et gracieuse, sorte de dentelle enchâssée dans les masses vigoureuses des pavillons.

Nous émettons le vœu de voir bientôt terminer l'arc de triomphe et les galeries latérales, nous réservant d'étudier alors plus complètement cette œuvre importante.

ECURIES A RHISNES. — *Architecte* J. BAES. Planches 13 et 14. Cette construction presente deux bâtiments soudés à angle droit ; l'espace compris entre les deux alignements forme une sorte de vaste marquise ; à l'angle se trouverait un puits.

Composition d'un style fantaisiste qui convient à la destination.

TOMBEAUX. — Pl. 15 et 16. — Par ces deux planches nous faisons connaître trois tombes d'un beau style, dues à MM. BLOMME frères, d'Anvers, artistes déjà connus de nos lecteurs par les œuvres que nous avons publiées. MM. Blomme ont bien voulu, avec un empressement que nous serions heureux de rencontrer chez tous nos confrères, les dessins de ces belles œuvres.

VILLA A BOITSFORT. — Pl. 17, 18 et 19. — *Architecte*, M. J. BORDIAUX. — Bien qu'elle ne soit pas très-importante, il nous a paru utile de placer sous les yeux de nos lecteurs les dessins de cette habitation de campagne

Dans les constructions de ce genre, on n'a que trop la tendance, à notre époque, de donner aux plus modestes maisons de campagne, des allures de château, ce qui donne aux conceptions quelque chose de pretentieux et de guindé, souverainement desagréable.

La construction dont il s'agit, elevée en matériaux apparents et appareilles, a fort bon aspect

MONUMENT FUNERAIRE. — Pl. 20. — *Architectes*, MM. BLOMME, freres. — Nous n'avons plus à apprécier le

beau talent de ces artistes anversois ; cependant, à propos de ce monument, nous nous permettrons de dire qu'à notre avis, il offre, dans la donnée générale, beaucoup de l'ensemble d'un autel. — Quoi qu'il en soit, c'est une œuvre d'un fort beau style.

HALLES D'IXELLES. — Pl. 21 à 28 — *Architecte*, M. ED. LEGRAIVE. — L'œuvre dont nous présentons les dessins à nos lecteurs est intéressante et remarquable non seulement au point de vue de l'application pratique de la construction, mais au point de vue artistique.

Il était difficile, semblait-il, après les belles halles de Paris et de Bruxelles, de créer, sans tomber dans des redites, semblable édifice. Nous disons édifice, et ce mot n'a rien d'excessif

L'artiste a su, par des dispositions nouvelles et en s'affranchissant du tracé, un peu sec, des plans connus

Les Halles d'Ixelles forment une vaste nef avec travées en transepts. L'intersection est couverte en coupole. Au-dessous se trouvent de vastes souterrains très-habilement distribues pour la facilité des services.

Dans toute leur étendue, les halles sont entourées de cours extrêmement utiles, tant au point de vue des services que de l'hygiène. A part le style qui ne nous paraît pas assez pur, l'entrée principale forme un beau portique d'allure monumentale ; cette partie de l'édifice comprend, en outre, le logement du concierge. Elle est construite en matériaux durs, pierre bleue et pierre blanche.

La Halle entière forme une immense cage dont l'ossature métallique, élégante et gracieuse, offre des dispositions originales, à la fois, et vraiment belles.

L'air et la lumière y circulent avec abondance.

Après avoir félicité l'architecte de cette œuvre élégante, hardie et parfaitement comprise, nous dirons que la partie métallique a été exécutée par MM. Bellefroid et Levêque, d'Herstal (Liége), et la sculpture des modèles par MM. Colleye, frères, d'Ixelles

L'entrepreneur général fut M. Camille Eggermont de Gand, lequel sut en l'espace relativement court de dix-neuf mois, et sans aucun accident, mener à bonne fin son entreprise.

Le chiffre d'adjudication, 635,600 fr., n'a pas été dépassé, ceci à l'honneur de l'architecte.

ÉGLISE DE BURDINNE (LIÉGE). — Pl. 29, 30 et 31. *Architecte*, H. MAQUET. — L'œuvre que nous publions presente des qualités incontestables ; elle sort des données suivies et en quelque sorte adpotées pour les églises de campagne. Elle est à la fois pittoresque et d'un beau caractère, bien qu'il n'y soit fait emploi que de matériaux fort ordinaires. La silhouette générale rappelle un peu celle de la collégiale de Nivelles, sauf que, dans celle-ci, les tourelles d'angle sont rondes

DIVERS

Le cinquième fascicule du tome XXXVIIe du *Recueil Consulaire* contient, sous la signature de M. Scribe, consul belge à Yokohama, bon nombre de renseignements très-intéressants sur l'empire Japonais.

Nous en extrayons ce qui suit :

Le Japon commence à se bâtir des habitations en briques. Dans le principe, il y a eu quelques cheminées d'usine qui ont été culbutées par des tremblements de terre ; mais depuis ce temps-là en prend ses précautions, et pourvu qu'on ne dépasse pas 12 ou 15 mètres de hauteur, tout va bien.

La brique a un grand avantage pour les Japonais : c'est d'offrir moins de chance d'incendie que le bois et le carton des anciennes demeures. Les incendies jouent là-bas un très-grand rôle dans la durée des immeubles : on y estime qu'en moyenne une maison en bois va 7 ans. Avant l'hiver dernier, on comptait sur 10 ans. Mais les récents grands incendies de Yokohama ont complètement bouleverse les statistiques et restreint la longévité des maisons de bois. On emploie aussi la brique à la construction des *godown.* Ces machines là ? ce sont des magasins à l'epreuve du feu, ou les naturels enferment leurs marchandises, leurs valeurs et leurs récoltes. Pour préparer un *godown*, vous élevez une charpente très-solide sur laquelle vous clouez des claies de bambou, à l'intérieur et à l'exterieur. Vous étendez sur les claies des couches successives d'argile, au dehors et au dedans, en laissant sécher profondément chaque couche, jusqu'à ce que vous ayez accumulé un demi-mètre d'argile sur chaque face. Puis vous recouvrez d'un vernis noir très-luisant et épais. C'est la fabrication de la laque, en grand. On entretient toujours aux environs une provision d'argile liquide, qui a pour objet de remplacer les pompiers dans le pays. A la moindre apparence de feu, on bouche avec cette argile, toutes les fentes, ouvertures et lucarnes de l'etablissement. C'est le système d'extinction usité

L'emploi de la brique par les Japonais est très-important pour nous autres Belges. Ne cherchez pas à deviner pourquoi. Je vais vous le dire. Les constructions à la moderne, en briques, sont garnies de châssis de fenêtres comme en Europe. Ces châssis encadrent des vitres ou des glaces. Et c'est nous qui avons le monopole de la fourniture des verres à vitres au Japon. Nous en avons envoyé 32,333 caisses l'année dernière, tandis que l'Angleterre, l'Allemagne et la France ensemble n'en envoyaient guère que la moitié. Nos importations, du reste, augmentent tous les jours. Pendant le second semestre de 1879, elles étaient de 88,000 dollars. Pendant les deux semestres de 1880, elles ont atteint successivement 100,300 dollars et 263,000 dollars. Les principales fournitures que nous faisons au Japon, en dehors des verres à vitres, sont le ciment, les fers, dont une certaine quantité amenee par les Anglais comme fers britanniques, etc.

1881 7e ANNEE.

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

DIRECTION - RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

— DÉPOSÉ — BUREAUX · RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

Concours pour un monument à Victor-Emmanuel

—

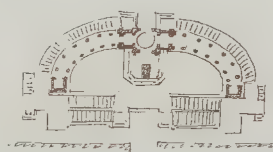
EXPOSITION DES PROJETS

Lorsqu'on pénètre dans les vastes locaux où sont exposés les projets du concours pour un monument à élever à Rome à la mémoire de Victor Emmanuel, on constate, avec une vive satisfaction, l'élan artistique qui a réuni là plus de 300 œuvres, nationales ou étrangères; après une revue sommaire, on éprouve cependant une légère désillusion, et l'on s'aperçoit que la qualité est loin de répondre à la quantité des projets exposés qui dénotent, pour beaucoup de leurs auteurs, autant de prétention que d'ignorance; en déduisant ce déchet, inévitable dans les concours, on reste cependant en présence d'un petit nombre d'œuvres sérieuses, étudiées, qui forcent l'attention et méritent une description ou une critique.

Les sculpteurs ont envoyé des maquettes en plâtre très développées et d'une exécution soignée; les architectes, des plans bien présentés, des élévations dessinées avec goût et quelques perspectives harmonieusement rendues. Ces différences ne sont pas les seules qui caractérisent les œuvres de nos confrères et celles des sculpteurs; en effet, ces dernières étalent leur pénurie de qualités architecturales, et pèchent surtout par leur défaut de proportions ou leur manque d'échelle, et par la surabondance intolérable de figures de toute grandeur déposées un peu partout et sans raison apparente; les œuvres des architectes montrent combien peu de leurs auteurs ont osé aborder carrément les difficultés inhérentes à la composition d'un grand monument, et comment la plupart, manquant de souffle, ont pris un biais en s'occupant surtout des hors-d'œuvre, galeries, colonnades, exèdres, etc..., dont ils ont entouré une minuscule statue. — Rappeler aux générations futures le souvenir de Victor-Emmanuel en qui s'incarne l'unification de l'Italie était certes une idée qui devait enthousiasmer les artistes; s'il faut regretter que beaucoup n'aient visé qu'une originalité d'un goût douteux, on se réjouit, en revanche, en étudiant un petit nombre d'entre eux auxquels l'inspiration a été moins rebelle, et qui ont vu *juste* et fait *beau*.

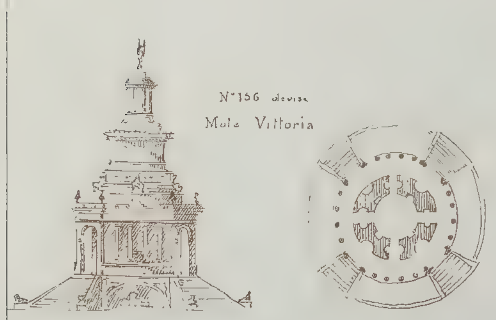
Il serait difficile de dire à qui reviendra la palme de la victoire; en dehors de la valeur artistique, le jury devra examiner si le chiffre de 9,000,000 de fr. n'est pas dépassé par le devis; je ne pense pas, malgré tout, qu'il puisse fixer son choix sur d'autres projets que ceux dont ce compte rendu va s'occuper en premier lieu.





N° 83. — Devise : Da Porta Palatina a Porta Pia

Ce projet est un des meilleurs qui figurent à l'Exposition : le plan en est simple et bien conçu. Le soubassement est sobre, largement traité; la colonnade et l'arc de triomphe donnent de belles masses exemptes de détails parasites; enfin l'édicule qui couronne l'œuvre est bien rattaché, et l'ensemble, se détachant sur le ciel, produirait un effet de silhouette bien trouvé. — Beaux rendus en couleur délicatement lavés.



N° 108 . devise
J'attends mon astre .

N° 156. — Devise · Mole Vittoria

Beaucoup de qualités sérieuses dans ce projet : les masses sont équilibrées d'une façon très remarquable, la silhouette pyramide suivant une ligne soigneusement étudiée, et le grand bas-relief circulaire du 1er étage aurait grande allure en exécution.

Un point faible du plan : les entrées du monument ne se trouvent pas vis-à-vis des escaliers, l'auteur ayant préféré produire un effet avec une niche. — Grande maquette, et dessins résultant d'un travail de longue haleine.

N° 108. — Devise : J'attends mon astre

L'auteur, cherchant une signification symbolique, a donné à son plan la forme d'une étoile à cinq branches, emblème de la maison de Savoie.

Mais pourquoi vouloir faire de l'architecture ogivale en Italie, où ni le climat, ni les mœurs, ni l'histoire ne le demandent? — Question d'opportunité réservée, ce projet est bien étudié quoique ayant un système de contreforts assez bizarre et peu rassurant à première vue.



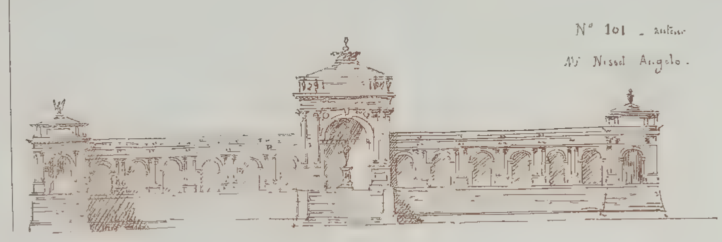
N° 249. — Devise : Alme sol... Possis nihil Urbe Roma.

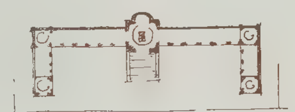
Ce projet est, paraît-il, l'œuvre de M. Nénot, prix de Rome français; ce qui le ferait croire, c'est qu'on y retrouve des motifs empruntés aux précédents projets de cet architecte.

Le projet est supposé exécuté place des Thermes, utilisant un hémicycle ruiné qui faisait partie des Thermes de Dioclétien; il se compose, comme l'indique le croquis, d'une colonne au centre de la place, d'un arc de triomphe et de galeries circulaires. — Cette composition manque un peu d'originalité : il y a là *trois* éléments distincts, et la difficulté de trouver *un* monument est en somme esquivée

Le projet est sérieusement étudié, et les proportions sont heureuses. Le seul reproche à adresser à l'auteur c'est que la colonne rappelle trop la colonne de Juillet, à Paris, et que les galeries sont imitées presque textuellement des galeries du Louvre de Lefuel.

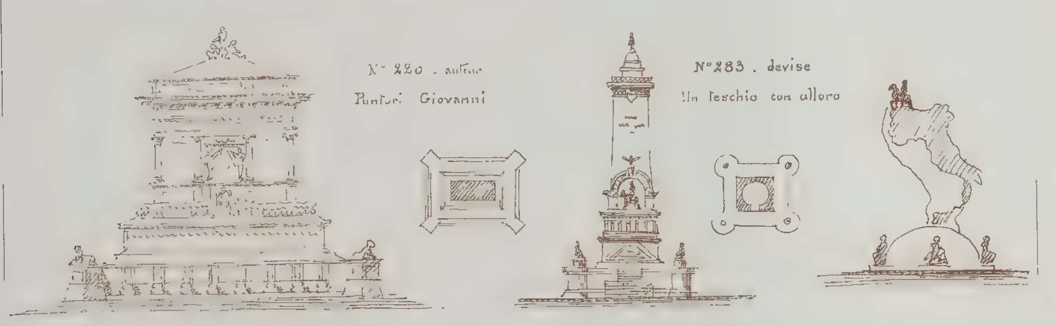
Dessins très-poussés. Rendus avec goût.





N° 101. — Auteur : M. Nissel Angelo.

Projet très-classique d'ensemble et de détails; la partie du monument consacrée à Victor-Emmanuel domine bien le reste, et a toute l'importance qu'on souhaite lui voir. — Il n'y a évidemment pas beaucoup d'originalité dans tout ceci, mais le haut soubassement, le large escalier et la façon simple et sévère avec laquelle le monument est traité, lui donnent une allure majestueuse qui fait qu'on s'y arrête avec satisfaction.



N° 220. — Auteur : Puntoni Giovanni.

La première impression n'est pas mauvaise; cette grande masse rectangulaire assise sur un large soubassement séduit par son aspect imposant, mais perd aussitôt qu'on l'examine point par point.

D'abord, on y trouve un trop grand luxe de soubassement; l'auteur en a superposé deux ou trois pour arriver au monument orné de quatre maîtres pilastres qui surmonte un colossal entablement presque aussi élevé que les pilastres eux-mêmes; tout cela manque de bon sens architectural, et le sentiment des proportions et de l'échelle ne s'y fait point sentir. — Enfin l'œil est fatigué par les peuplades de figures accrochées partout : figures assises dans le bas, groupes aux angles, grand bas-relief, cohue de statues en ronde-bosse sur la terrasse, bas-reliefs entre les pilastres, bas-relief dans la frise, groupe au sommet! « Aimez-vous les statues, on en a mis partout! »

Malgré ses défauts, on se trouve cependant en présence de l'œuvre d'un homme de talent.

N° 283. — Devise : Un teschio con alloro.

Idée bizarre et assez originale : obélisque tronqué évidé à la base pour recevoir une statue.

Ce monument manque un peu d'échelle, et est conçu dans une note bien lourde; vu sur angle, l'effet serait douteux en exécution.

Les sept projets dont il vient d'être question paraissent être ceux qui réunissent le plus de qualités d'étude, d'originalité et de goût; à côté de ceux-ci peuvent être rangés un certain nombre d'arcs de triomphe classiques n'offrant rien de particulier comme arrangement, sauf celui portant le *n° 54*, sur lequel l'auteur a placé la colonne Trajane : l'effet de cette masse portant sur le vide de l'arc est loin d'être heureux.

N° 36. — Projet de pont monumental, par un architecte anglais, rappelant beaucoup l'œuvre de notre confrère M. Vandevelde, couronnée au concours de l'Académie de Belgique.

N° 190. — Place circulaire entourée de galeries coupées par quatre arcs de triomphe, et monument au centre; vaste plan d'une belle étude qui semble inspiré, de même que plusieurs projets de Panthéons, des projets de grands prix français du commencement du siècle.

N° 94. — Projet manquant d'homogénéité, consistant en une restauration des Thermes de Dioclétien; en face, entourant une place en hémicycle, deux palais calqués sur les hôtels du Garde-Meuble de la place de la Concorde : au centre, petit monument aux allures grecques. Composition par trop panachée : du romain, du grec et du Louis XVI!

N° 119. — Colonne dont le chapiteau est formé d'un groupe de renommées sur tout le fût, figures en bas-relief : au bas quatre petites colonnes en dorique grec : doit être un projet de sculpture.

N° 66. — M. Ryssens de Lauw, peintre et architecte à Anvers. — « Le monument, dit l'auteur, est supposé érigé au milieu d'un bassin ou parc aquatique, entouré de terrasses, le tout au milieu d'un grand jardin. » On est tenté de se demander pourquoi M. Ryssens de Lauw, place son monument dans un bassin, et ce que l'on pourrait exiger de lui c'est de savoir quel emplacement il choisirait à Rome pour y creuser son bassin et ses canaux, en somme peu pratiques. — Ce qui est plus critiquable, c'est l'ordonnance du monument composé de deux étages de colonnades couronnées par un clocher octogonal à bulbes, en *Renaissance flamande!* — Que vient faire à Rome la Renaissance flamande?

Après une importante série de projets médiocres, on passe par ceux qui font hausser les épaules, pour finir par les projets devant lesquels on se tient les côtes. — Dans cette dernière catégorie, on peut ranger le projet *n° 209*, composé d'un rocher, de fragments d'architecture, de statues assises, de figures volantes, de ruines, d'une colonne, d'un lion, de canons, le tout entremêlé d'une foule grouillante montant à l'assaut et dont le tohu-bohu forme la plus effroyable pièce montée qu'on puisse imaginer! — Mais la palme du ridicule doit être certainement décernée au malheureux artiste (!) qui n'a rien trouvé de mieux que de représenter la carte d'Italie dominant le globe et surmontée de la statue de Victor-Emmanuel : voyez-vous l'effet que produirait, en sculpture, l'immense botte ci-dessus?...

En résumé, malgré les projets médiocres, ridicules ou bizarres qui ne manquent pas ici, le concours a été très-remarquable, et le projet couronné sera certes digne des nombreux millions qui seront consacrés à son exécution. J. B.

RÉSULTAT DU CONCOURS

1er prix : 50,000 fr. — Projet n° 249, devise : *Alme Sol... Possis nihil Urbe Roma.* Auteur : Henri Nénot, prix de Rome français.

2e prix : 30,000 fr. — Projet n° 194, Auteurs : Ettore Ferrari et Pio Pixcentini.

3e prix : 20,000 fr. — Projet n° 259 : *Alleunza.* Auteur : Stéfano Golletti.

Le jury a repoussé l'idée qu'un de ces projets soit exécuté. Il y aura donc un nouveau concours.

1881. 7e ANNÉE.

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

— DÉPOSÉ — BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

LA GRAND'PLACE DE BRUXELLES

NOTICE ARCHITECTURALE

La Grand'Place de Bruxelles peut être considérée comme l'une des plus jolies et des plus intéressantes du monde, tant au point de vue architectural qu'au point de vue historique; avec ses deux splendides monuments du moyen âge, ses riches maisons des métiers, d'un style si fantaisiste, d'une ornementation si originale, elle présente un ensemble éminemment remarquable.

L'hôtel de ville, commencé en 1401 sous la direction de Jacques Van Thienen, est un spécimen très réussi de l'art ogival en Belgique; la façade vers la place se compose de deux étages de fenêtres ogivales qui surmontent une galerie formée d'arcades surmontant un large balcon ou bretèche; le tout est couronné d'un toit aigu garni de quatre rangs de lucarnes du plus gracieux effet et à la base duquel s'allonge une élégante balustrade crénelée avec merlons ajourés; une tour, en pierre de la base au sommet, de cent mètres de hauteur, complète l'édifice.

Pour le spectateur quelque peu attentif, deux choses s'expliquent difficilement : ce sont le manque de symétrie des deux ailes et surtout le hors d'axe, *évidemment voulu*, de la tour et de la porte d'entrée, qui ont donné lieu à bien des commentaires, le plus souvent absurdes. On a été jusqu'à prétendre que Van Ruysbroek s'était trompé et qu'il s'était même pendu de désespoir; cela est bien invraisemblable; je ne crois pas qu'un architecte se soit jamais pendu pour avoir commis une erreur.

Il est évident pour tous ceux qui se sont quelque peu occupés d'archéologie, que l'aile droite (est) de l'édifice est antérieure à l'autre; si elle ne présente pas avec celle-ci une grande différence dans l'ordonnance générale, la forme arrondie des moulures et des profils, l'aspect moins mouvementé des fleurons et crochets indiquent suffisamment que cette aile est la sœur aînée de l'autre et que sa construction doit dater du commencement du XVe siècle, tandis que les arcades simulées et surbaissées et la forme plus prismatique des moulures de l'aile gauche dénotent la seconde moitié du même siècle. Certaines pièces établissent qu'en 1405 les travaux étant très avancés, l'hôtel de ville (aujourd'hui l'aile droite) comprenait la grande salle, la salle des mariages et leurs dépendances. Elles ne font pas mention de la tour. Le projet primitif comportait-il une tour et cette tour devait-elle se trouver dans l'axe de la façade? L'architecte Van Thienen comptait-il construire une seconde aile semblable à la première, et placer ainsi la tour au milieu? Il n'y pensait certainement pas; la tour, si tour il y avait, (Gand, Mons, Bruges, Louvain, etc., n'en possèdent pas), devait occuper l'angle de ce premier édifice, et nous doutons fort qu'on ait jamais songé, *par symétrie*, à en bâtir une seconde à l'angle opposé. Il est plus probable, selon nous, que la construction de la tour n'a été décidée que pendant ou après la construction de l'aile orientale et qu'elle s'est élevée tout entière sur les plans de Van Ruysbroek. Ce n'est que plus tard qu'on songea à construire, de l'autre côté de cette tour, la seconde partie de notre hôtel communal; n'ayant plus alors assez d'espace entre la tour et la rue de la Tête d'Or pour placer dix arcades, on n'en mit que six; l'inspection attentive du monument nous semble prouver à l'évidence que la tour qui est oblique par rapport à la façade, devait former l'angle de l'édifice et occuper le coin d'une rue probablement. La prétendue

erreur de Van Ruysbroek consistant dans la différence d'épaisseur des deux pieds-droits de la tour et conséquemment dans le hors d'axe de la porte, se trouverait ainsi naturellement expliquée; du côté du bâtiment primitif, la tour étant étayée par celui-ci, le pied-droit pouvait être peu épais, tandis que, de l'autre côté, la tour poussant au vide, il était nécessaire de lui donner une épaisseur plus grande. On renforça encore ce côté par l'établissement des contreforts dont on retrouve la trace à la hauteur du toit. Le maintien de ces contreforts lors de la construction de l'aile gauche, expliquerait la demi-fenêtre contiguë à la tour; on comptait probablement compléter cette fenêtre en entamant le contrefort après l'achèvement de l'aile gauche, qui le rendait inutile.

Quoi qu'il en soit, et malgré les légendaires erreurs de l'architecte, qu'elle ait dû être au milieu ou à l'angle du monument, la tour, avec sa flèche ajourée d'une hardiesse incomparable, ses clochetons, ses tourelles et ses arcs-boutants, complète d'une façon éminemment heureuse cet édifice, véritable joyau pour la ville.

La difficulté de transformer un plan carré à la base en un plan octogonal à partir du toit du bâtiment a été savamment et artistiquement vaincue : les tourelles octogonales qui occupent les quatre angles du carré, se continuent à côté de l'octogone principal en clochetons ou pinacles et reçoivent des arcs-boutants; ceux-ci, tout en ayant pour but d'augmenter la stabilité des étages supérieurs, contribuent à faire pyramider, non seulement la flèche, mais la tour tout entière, et à lui donner cette élégance qui, certainement, la rend unique dans le monde entier.

Le bombardement de 1695 ruina une partie de Bruxelles; il ne causa cependant pas grand dégât à la façade principale ni à la tour, mais les deux bâtiments en retour vers la cour furent fortement endommagées. On les reconstruisit en y ajoutant le bâtiment à front de la rue de l'Amigo en style de l'époque Louis XIV. Toute cette partie du monument, qui comprend les bureaux et les salles échevinales, renferme de magnifiques tapisseries d'Audenarde et de Bruxelles, et présente, au point de vue architectural, un intérêt médiocre, à côté des splendeurs du bâtiment principal.

L'hôtel de ville est aujourd'hui à peu près restauré. Ce travail, commencé en 1836 (?) par l'architecte Suys, a été continué par l'architecte de la ville, M. V. Jamar, avec un soin et un talent dignes d'éloges. Une grande partie des pierres ont été remplacées. Les niches ont toutes été garnies de statues; nous croyons même qu'on en a placé un peu trop à l'aile droite, où de légères concavités dans la face extérieure des trumeaux, prises pour des niches véritables, ont servi de prétexte à une infinité de figures avec dais, culs-de-lampe et le reste. Ce surcroît d'ornementation non motivé, a enlevé, nous semble-t-il, à cette partie de l'édifice, ce caractère de simplicité charmante que l'on trouve à l'aile gauche; qu'il nous soit permis en outre d'émettre un doute au sujet du système de construction des deux arcades au-dessus de l'escalier des Lions et de la forme circulaire de celui-ci. Est-il bien certain que les architectes gothiques aient employé cette manière de construire consistant à suspendre à un poitrail en fer, au moyen d'une tige d'ancrage, le cul de lampe remplaçant le pilier supprimé, dans le but de faciliter l'accès de l'escalier? Nous savons que l'emploi du fer était général au moyen âge, mais seulement comme ancrages et non comme poutres; il paraît cependant que d'anciennes gravures du XVIIe siècle représentent lesdites arcades telles qu'elles ont été rétablies récemment; nous croyons qu'il serait difficile de citer un autre exemple, de l'emploi du fer à un effort de flexion, à l'époque ogivale.

L'escalier intérieur, faisant suite à l'escalier des Lions, a été restauré avec le même soin que la façade; il a été, dans ces derniers temps, orné de peintures par E. Wauters, l'un de nos meilleurs et de nos plus jeunes maîtres. Cet escalier conduit directement de la Grand'Place à la salle de mariages et à la grande salle. La salle de mariages est très belle; elle est garnie d'un haut lambris en chêne sculpté et couverte d'un plafond, dont les énormes poutres apparentes et les caissons ont été l'année dernière décorées de peintures, par M. Cardon. La grande salle, que nous trouvons un peu sombre, est entièrement revêtue de chêne du plancher au plafond. Celui-ci est en partie cintré et en partie plat, ce qui a permis d'établir, par une heureuse combinaison, une tribune avec balustrade du plus gracieux effet. Les panneaux des murs sont garnis de tapisseries de Malines (Braquenié), représentant, par des personnages en pied, grandeur naturelle, dont la plupart sont des portraits d'artistes contemporains, les divers métiers et corporations qui ont illustré la ville de Bruxelles.

LA MAISON DU ROI.

La *Maison du roi*, à laquelle le peuple de Bruxelles a conservé sa première dénomination *Brood-Huis* (Halle au pain), est un des meilleurs types de la période ogivale tertiaire; elle fut commencée en 1505 d'après les ordres de Charles-Quint, encore infant d'Espagne, sur l'emplacement d'un ancien édifice du XIIIe siècle qui tombait en ruines.

Ce fut Antoine Kelderman qui en fit le dessin pour lequel il reçut 53 livres! Il mourut peu de temps après, et son œuvre fut continuée par Bodeghem, Mansdaele et Van Pede, l'architecte de l'hôtel de ville d'Audenarde; c'est ce dernier qui l'acheva vers 1530.

Elle fut maladroitement restaurée sous le gouvernement d'Albert et Isabelle par des gens qui, s'inquiétant peu du style gothique qu'ils traitaient du reste de style barbare, et sacrifiant au goût du jour, prodiguèrent si bien les ornements de la renaissance qu'ils en firent un édifice hybride offrant l'aspect d'un magasin de bric à brac auquel vinrent encore ajouter les *belles fontaines* dont on crût devoir le décorer plus tard.

Après le bombardement de 1695 la toiture ayant été incendiée, on la remplaça par un toit plat orné de colossales lucarnes à guirlandes et festons dans le goût Louis XV; on enleva la galerie, les fontaines, etc., dont on vendit les matériaux, et c'est ainsi que, après avoir successivement servi de halle aux pains, de maisons des souverains, de prison aux comtes d'Egmont et de Hornes, de local de société, ce pauvre monument arriva jusqu'à nous éclopé, mutilé, enfin tel que nous l'avons tous connu il y a une dizaine d'années.

L'autorité communale s'émut de l'état de ruine dans lequel se trouvait cet édifice qui rappelait de si grands et de si tristes souvenirs; elle en décréta la restauration et confia la direction de ces travaux à M. l'architecte Jamaer. Celui-ci, au cours de minutieuses études, se vit obligé, peu à peu de démolir complètement le bâtiment et la restauration devint une véritable reconstruction. Ce travail délicat et très long promet d'être bientôt terminé. Nous verrons alors la *Maison du roi* telle que l'avaient construite Kelderman et Van Pede avec sa belle porte géminée, son élégante double galerie ou bretèche, ses deux étages de fenêtres trilobées dans lesquelles le plein cintre et l'ogive se marient heureusement pour retomber sur de gracieuses colonnettes cylindriques à chapiteaux fleuris; couronnée de son toit aigu à trois rangs de lucarnes, de sa tour, de ses pignons crénelés garnis de statues guerrières, de ses crêtes, de ses épis forgés, elle reprendra son rang parmi les chefs-d'œuvre d'architecture de la place de Bruxelles et continuera à rappeler aux généra-

tions futures le faste et les splendeurs de nos vieilles et riches provinces.

LES MAISONS DES MÉTIERS.

Peu de villes pourraient montrer un aussi beau groupe de maisons originales attestant si hautement la puissance des corporations qui, dans notre pays, ne cessèrent de rivaliser par le luxe et la richesse avec les lignages, ses irréconciliables adversaires. La plupart des maisons de la Grand'Place sont de style renaissance flamande du XVIIe siècle ayant subi légèrement l'influence française de l'époque Louis XIV et Louis XV. Elles furent rebâties de 1696 à 1700 sur l'emplacement de constructions du moyen âge, que le bombardement de 1695 avait ruinées ou détruites. Ce sont d'abord, du coté occidental, au débouché de la rue Tête d'Or, la maison *des merciers* appelée *le Renard* (1699) remplaçant celle de 1456; elle a deux étages présentant en façade, l'un des pilastres doriques, l'autre de cariatides soutenant le balcon; elle est couronnée d'un pignon à fronton en arc brisé et à enroulements; l'ordre inférieur à bossages comprend le rez-de-chaussée et l'entresol, suffisamment indiqués à l'extérieur, par une série de panneaux garnis de bas-reliefs très remarquables de Marc Devos. (Serait-ce pour cela qu'on a appelé la maison *le Renard?*)

La deuxième maison de cette rangée est *le Cornet* qui possède certainement le couronnement le plus fantaisiste; il représente la poupe d'un vaisseau avec ses canons, ses matelots de vigie, sa statue de Neptune et ses chevaux marins, le tout surmonté d'un écusson aux armes d'Espagne porté par deux lions. Le mur de façade, très mouvementé dans son plan, est orné au rez-de-chaussée de bossages ou rustiques, au premier étage de vases et au deuxième étage de trophées d'instruments de marine. Une conque dorée se détache en relief audessus d'une des fenêtres du rez-de-chaussée. Cette maison appartenait aux bateliers.

A droite du *Cornet* on trouve la maison dite *la Louve*. C'était, avant le bombardement, la maison des archers, qui s'unirent aux tapissiers pour reconstruire leur local à frais communs; après bien des contretemps, dont un incendie, elle fut, avant son achèvement, abîmée complètement par les boulets de Villeroi; reconstruite en 1697 telle qu'elle est aujourd'hui, c'est une des plus jolies de la place. Elle est surmontée d'un phénix doré, rappelant que, comme cet oiseau, la maison s'est relevée de ses cendres. La façade présente trois ordres de pilastres superposés, le toscan à bossages au rez-de-chaussée et respectivement au premier et au deuxième étage, le dorique cannelé et l'ionique. Les statues de la Paix, la Discorde, le Mensonge et la Vérité ornent le premier étage. Le groupe sous le balcon, représentant Romulus et Rémus allaités par la *Louve*, a fait donner ce nom à la maison des Archers(?). On s'explique difficilement le rapport entre le Grand Serment et ce souvenir de l'histoire romaine, ainsi que la présence des médaillons des quatre empereurs romains sous la balustrade qui couronne la façade.

La maison *du Sac*, qui vient immédiatement après, appartenait aux ébénistes, aux menuisiers et aux tonneliers; elle se compose d'un rez-de-chaussée assez simple et de trois étages de colonnes, savoir : l'ionique, le corinthien et un ordre cariatide, tous trois dorés à profusion. Un gracieux pignon avec flammes, coquilles, enroulements, guirlandes, etc., termine cette construction au haut de laquelle on a placé une sphère surmontée d'un compas. Elle a remplacé en 1697 une gracieuse façade de 1642 de l'architecte Merckx dont on conserve une gravure au musée d'Arenberg.

La *Brouette* (!) qui touche au *Sac* offre à peu près la même ordonnance et la même richesse de dorure et d'ornementation. Elle se termine par un pignon pittoresque, porté par deux étages de colonnes ioniques, corinthiennes torses enguirlandées et un étage de pilatres composites sur lequel se détache, dans une niche, un double médaillon sur le socle cylindrique, duquel sont inscrits les noms de Gutenberg, Fust et Scheffer. Cette maison était, en effet, la propriété des imprimeurs, après avoir successivement appartenu aux fripiers et aux graissiers. La *Brouette* contenait autrefois une cheminée en cuivre doré de Vandernoot, l'orfèvre, collègue et ami du fameux agitateur Vandeputte (1698).

Bâtie au coin de la rue au Beurre sur l'emplacement des fameux Steen de T'Serhuyghs, Saint-Jacques, Sainte-Gudule, Saint-Michel et des sept lignages, l'ancienne maison des *Boulangers* était une des plus remarquables parmi les remarquables maisons de la Grand'Place. Rehaussée de sculptures des meilleurs maîtres de l'époque, décorée de médaillons d'empereurs romains (encore!), couronnée d'un entablement avec balustradre supportant six statues de Cosyns qui, paraît-il, en fut l'architecte, elle offrait un ensemble d'une grande richesse, que complétait gracieusement un dôme garni de sculptures et au sommet duquel étincelait une statue de la fortune en cuivre doré. La statue de saint Aubert, patron des boulangers, était placée au-dessus

de la porte d'entrée, et un buste de Charles II au milieu d'un trophée de drapeaux occupait la fenêtre centrale du deuxième étage. Tout cela fut complètement anéanti par les iconoclastes de 1795, et il ne reste de cette luxurieuse demeure qu'une façade nue comportant trois étages de pilastres doriques, ioniques et corinthiens qu'on devrait bien songer à restaurer un jour.

De l'autre côté de la place, au coin de la rue de l'Hôtel de Ville (ancienne rue de l'Etoile), on trouve la *Maison du Cygne*, l'*Hôtel des Brasseurs*, la *Maison de la Rose* et celle des *Couleurs tricolores* (coin de la rue des Chapeliers). La *Maison du Cygne* n'a rien de bien remarquable; elle doit son nom au cygne qui orne sa porte. C'était d'abord une simple taverne, qui devint plus tard le local de la corporation des bouchers, qui la firent reconstruire luxueusement en 1696, l'ornèrent de statues et de bas-reliefs, dont toute trace a disparu aujourd'hui. A côté d'elle, masquant une partie de la rue de l'Hôtel de Ville, existait jadis la maison dite de l'Etoile, que, dans ces dernières années, il a été question de réédifier, à cause surtout des souvenirs historiques qui s'y rattachent. Le simulacre en toile peinte en fut dressé lors des dernières fêtes nationales. Cette maison, qui datait du XIIIe siècle, servit au XIVe de lieu de réunion aux magistrats, l'amman y donnait audience; en 1381, après la bataille de Scheut, l'étendard de Flandre, planté par Louis de Macle, en fut arraché par Evrard t'Serclaes, échevin de Bruxelles. Rebâtie comme les autres en 1696, elle fut démolie pour élargir la rue de l'Hôtel de Ville. L'hôtel des Brasseurs porte encore bien son nom; il est connu du tout Bruxelles farocrate, les bières étrangères en sont prohibées; Maximilien-Emmanuel de Bavière lui-même en fut expulsé par le vent à deux reprises différentes dans la personne de sa statue équestre qu'on avait placée au sommet du fronton. Il est aujourd'hui remplacé par Charles de Lorraine, qui se promène à cheval sur les toits. La façade de l'*Hôtel des Brasseurs* est largement conçue; un seul ordre de colonnes doriques cannelées forme le rez-de-chaussée, sur lequel est posé un étage de colonnes corinthiennes avec fût enguirlandé, enfermant les deux étages et supportant un entablement de dimensions respectables à fronton circulaire. Au-dessus de cet ensemble de belles proportions vient s'asseoir le piédestal de la statue équestre. Le tout est rehaussé, dans ses principales parties, de sculptures et de dorures sobrement distribuées.

A côté se trouve la *Maison de la Rose*, ainsi appelée du nom de sa propriétaire au XVe siècle, une certaine dame d'Arquennes, très jolie et très courtisée. Cette maison, ainsi que sa voisine, les *Couleurs tricolores*, n'offrent qu'un intérêt secondaire au point de vue architectural; elles datent toutes deux de 1702.

Tout le côté oriental de la place est occupé par un édifice assez délabré, composé d'un rez-dechaussée, dont le sol est élevé de 2 mètres au-dessus du niveau de la place et auquel conduisent trois doubles perrons. Les deux étages sont encadrés d'un ordre de pilastres corinthiens devant les piédestaux desquels s'aligne une série de bustes des anciens comtes de Louvain et ducs de Brabant. Un fronton circulaire couronne les six travées centrales; son tympan sculpté en bas-relief symbolise le commerce et l'industrie belges au XVIIe siècle. Ce monument, occupé pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, partie par les tanneurs, les légumiers, les fruitiers, partie par les tapissiers et les marchands de vin, date de 1698, époque à laquelle on le reconstruisit sur les ruines d'un édifice de 1441 qui avait servi, entre autres destinations, de poids public et avait lui-même succédé à six habitations du moyen âge, appelées : le Steen, de Meynaert, l'Hermitage, le Moulin à vent, le Pot d'étain, la Colline et la Bourse. Il est urgent de restaurer cet édifice, qui a beaucoup souffert du temps et que des couches successives de platras et de badigeon ont si malheureusement défiguré.

Rue de la Colline s'élève la maison des *Deux Nègres* ou de la Balance, qui fut primée au concours ouvert en 1701 entre les différentes façades reconstruites à cette époque. C'est une construction d'une distinction charmante; elle se compose de trois étages de colonnes élégantes, corinthiennes au premier étage, composites au deuxième. Le premier étage est orné d'un balcon supporté par deux nègres. Un élégant pignon à enroulements, terminé par une fine aiguille, couronne ce remarquable morceau d'architecture; il est bien regrettable qu'ici encore on ait cru devoir tout blanchir, on a bien voulu cependant laisser aux deux nègres leur couleur primitive. Cette façade a pu et peut encore inspirer nos architectes pour la construction de nos habitations modernes, ils s'en sont trouvés et s'en trouveront toujours bien.

Il nous reste à parler des maisons situées entre la rue de la Colline et la Maison du Roi. Elles datent aussi des années 1696 à 1700. Ce sont la maison dite *la Taupe*, récemment restaurée et surmontée de la statue de saint Boniface, patron des tailleurs, qui en étaient les propriétaires. La façade est formée d'un rez-de-chaussée, servant de piédestal à

un grand ordre de pilastres corinthiens cannelés et dorés, encadrant les deux étages et supportant un fronton rectiligne, au-dessus duquel on trouve l'étage pignon très mouvementé avec un deuxième fronton à volutes, vases, fleurs, etc.

Immédiatement contigu vers la Maison du Roi est *le Pigeon*, qui appartint en dernier lieu aux arbalétriers. Cette façade a été conservée entièrement telle qu'elle a été construite en 1700, sauf l'éternel badigeon dont on a cru devoir la recouvrir; elle n'offre qu'un intérêt artistique très secondaire. Enfin, le coin de la rue des Harengs est occupé par la maison dite *Chambrette de l'Amman*, qui servit durant quelques années de lieux de réunion aux magistrats, elle ne peut entrer en parallèle avec ses somptueuses voisines. Nous souhaitons qu'inquiets de la grande renommée artistique de la Belgique et de sa capitale, nos magistrats communaux prennent, à bref délai, des mesures pour empêcher la ruine des belles maisons que la Grand'Place de Bruxelles possède et arriver à leur restauration complète. On n'a pas lésiné pour la Maison du Roi; qu'on subsidie, s'il le faut, les propriétaires qui, par négligence ou absence de tout sentiment artistique, laissent tomber en ruines ce centre d'attraction envié de tous nos voisins.

V. D.

ŒUVRES PUBLIÉES

EXPOSITION NATIONALE DE 1880. — *Installation de la Compagnie des bronzes* de Bruxelles. — Pl. 32. — Les magnifiques objets d'arts industriels de la Compagnie des bronzes étaient bien présentés au public dans le gracieux édicule que nous publions, dû à M. J. BAES, architecte.

LOCAL ÉRIGÉ POUR LA FÊTE ARTISTIQUE, à Bruxelles, 1880 — Pl. 33, 34, 35 et 36. — *Architecte*, M. CH. LICOT. — Lorsque fut décidée cette fête artistique, dont l'organisation fut confiée au Cercle artistique de Bruxelles, un concours fut ouvert auquel furent conviés les architectes faisant partie dudit Cercle

Ce fut M. Licot qui obtint la palme.

C'est l'œuvre de M. Licot que nous publions aujourd'hui; œuvre largement conçue, d'un plan sobre autant que sage, offrant des dispositions originales et une parfaite entente des nécessités de semblable local.

—

ÉCOLE PRIMAIRE, place Lebeau, à Bruxelles. — Pl. 37 à 47. — *Architecte*, M. E. JANLET. — Les dispositions générales de ce monument sont fortement étudiées; on a cependant critiqué le faible éclairage des classes; sans tenir compte qu'il était difficile, sinon impossible, de ne pas utiliser l'éclairage par les préaux. Cependant par les dispositions adoptées par l'architecte, toutes les classes reçoivent l'éclairage direct de l'extérieur.

Les façades, construites en matériaux apparents appareillés, sont conçues en style renaissance dite flamande; elles ont un beau caractère, offrent de l'originalité, et l'ensemble pittoresque et mouvementé a beaucoup de caractère, mais n'a guère celui de la destination. Ce pourrait être tout aussi bien une mairie qu'une école

SÉPULTURE, à Maestricht. — Pl. 48. — *Architecte*, M. J. BAES. — Petite chapelle funéraire d'un style un peu fantaisiste quoique d'un sentiment romano-gothique assez élégant.

PROJET D'HÔTEL DE VILLE. — Pl. 49 et 50. — *Architecte*, M. F. DEVESTEL. — Ce projet, présenté au concours de la Société centrale d'architecture, présente un beau plan, très-classique, comme on dit à l'école des beaux-arts, bien lié et [illegible]ant de proportions.

La façade, dont l'ensemble a assez d'ampleur, tient quelque peu de la renaissance allemande, dont elle offre les maigreurs dans les détails La partie supérieure du beffroi est bien lourde et le pilastre d'axe n'est pas très-heureux, pas plus que certaines lignes dans les pignons.

Cette façade offre une assez belle pondération des masses, par son ensemble elle présente l'ampleur du classique sans [illegible]ffrir le pittoresque du style adopté par l'auteur.

Quoi qu'il en soit à part ces critiques, c'est une belle étude

—

TOUR BLEUE D'ANVERS. — Pl. 51 à 53. — La tour bleue, ce remarquable débris du vieil Anvers, démoli malgré les protestations de la commission des moments, de la presse et de tous les artistes, ne sera pas entièrement perdue.

Grâce aux relevés faits par M. F. TRUYMANS, un jeune architecte anversois, qui a bien voulu nous communiquer ses dessins très-fidèles, nous pouvons publier cette œuvre intéressante de la fin du XVIe siècle.

Nous pensons que c'est vers 1548 que fut construite cette bastide.

Vers le milieu du XVe siècle, Anvers était démantelé. Les nouvelles fortifications furent commencées en 1487; mais elles étaient peu avancées quand, en 1540, Charles-Quint ordonna la construction d'une nouvelle enceinte.

Lorsque, le 24 juillet 1542, Van Rossum parut devant Anvers avec ses bandes, rien n'était fait encore, par suite de l'opposition des magistrats d'Anvers à l'ordre de l'empereur.

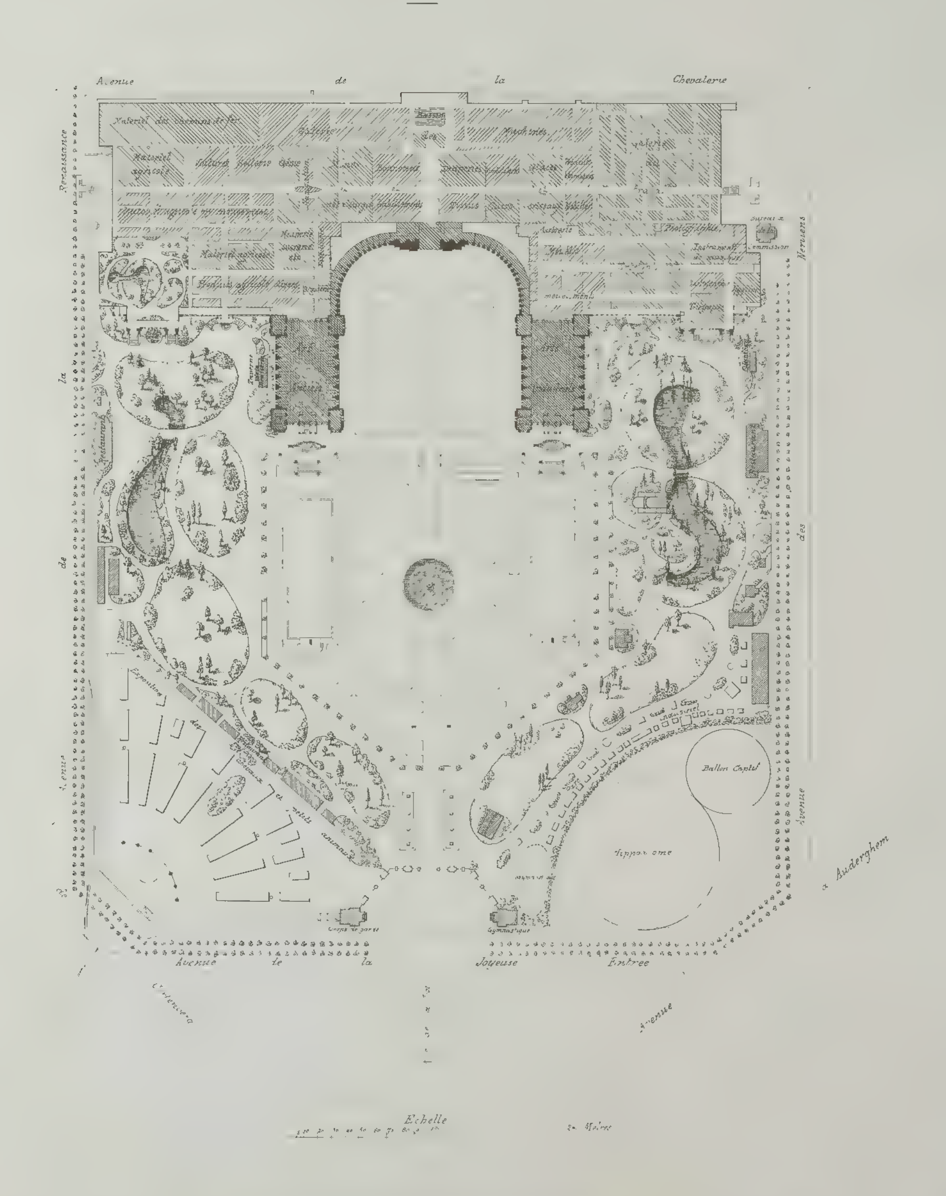
C'est par le rempart de Borgerhout que l'attaque dirigée par Van Rossum eut lieu, entre la Roypoort et la Pisternepoort; ce fait tendrait à faire supposer que cette dernière porte (vers Berchem) existait déjà, bien fortifiée par un fortin qui couvrait sa gauche. C'est à cet emplacement, sur la droite, que fut construite la Tour bleue, non loin d'une chapelle, près de l'hôpital Saint-Elisabeth.

Tout fait supposer donc qu'elle a été élevée vers 1548, lors de la construction de la nouvelle enceinte ordonnée en 1540.

_ EXPOSITION NATIONALE DE 1880 _

_ ARCHITECTE _ G. BORDIAU _

_ PLAN GÉNÉRAL _



EXPOSITION NATIONALE DE 1880

ARCHITECTE G. BORDIAU

PLAN DU PALAIS

Arc de triomphe

Colonnade

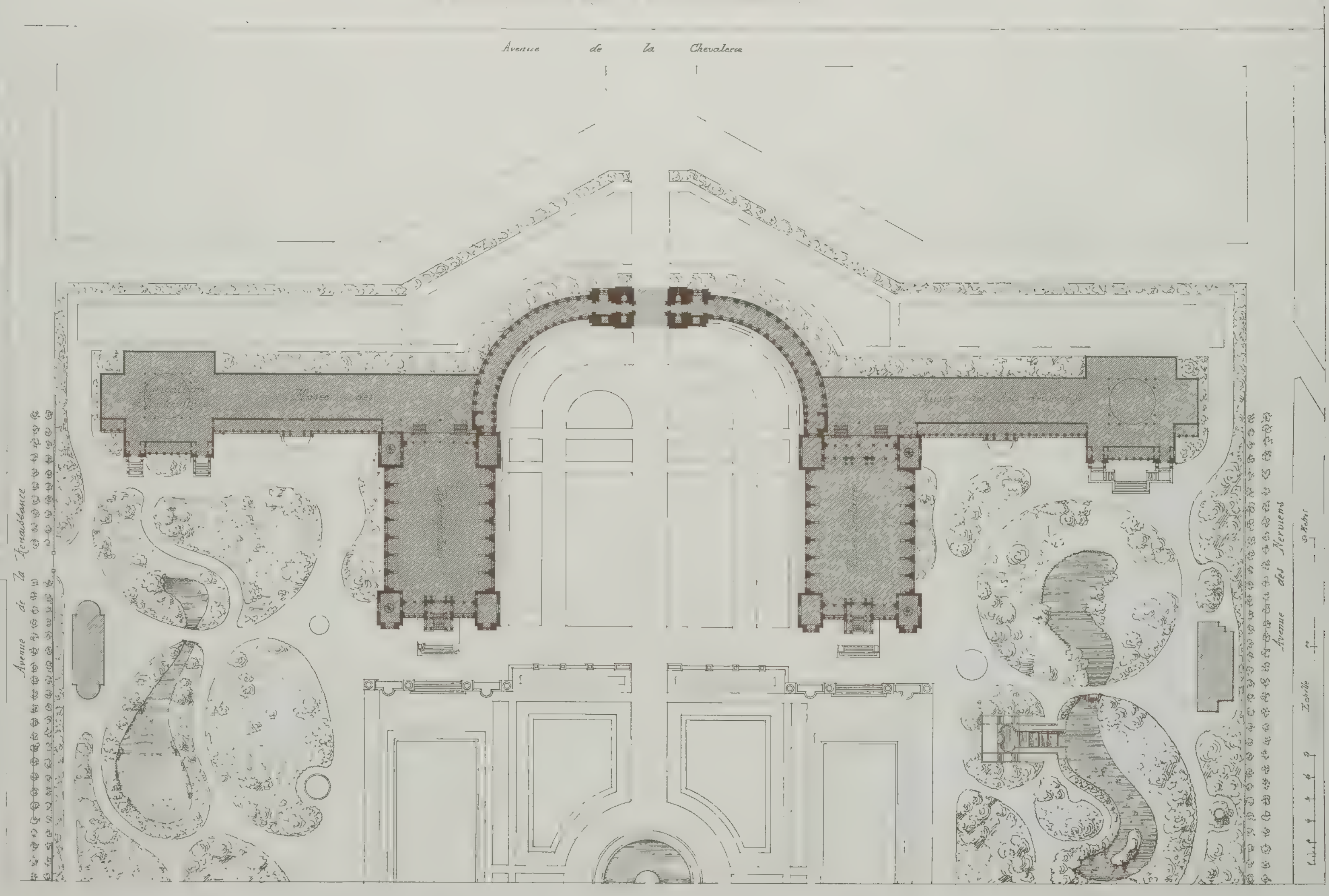
Colonnade

Exposition des arts rétrospectifs

Pavillon des arts industriels

Echelle ... 50 Mètres

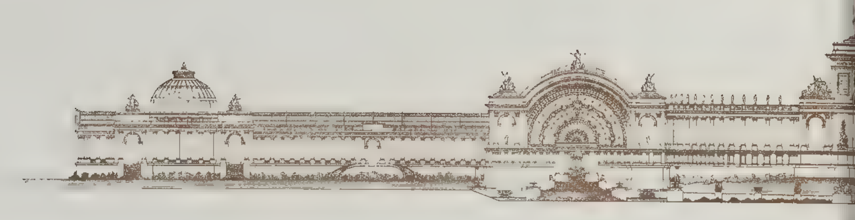
L'EXPOSITION. MUSÉES D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE, DE REPRODUCTIONS DES ARTS DÉCORATIFS ET MUSÉE SCOLAIRE

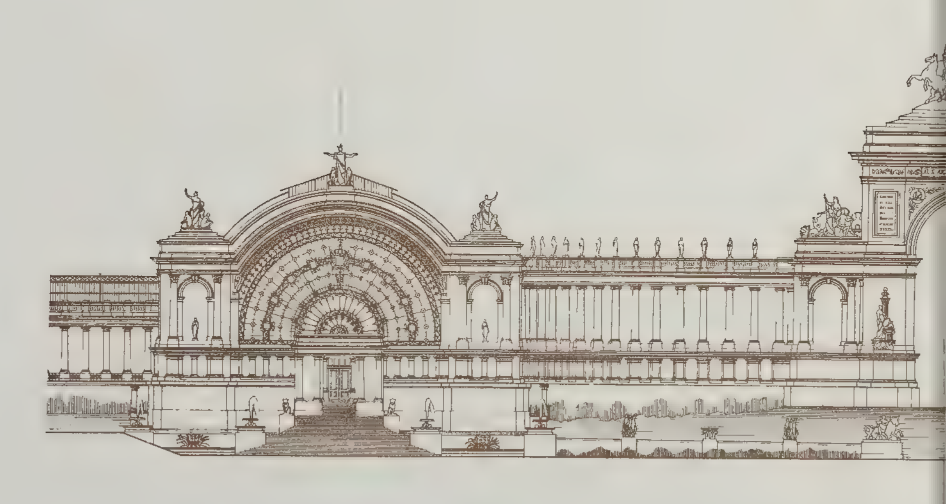


L'É
Pub

_ EXPOSITION N

_ ARCHITE

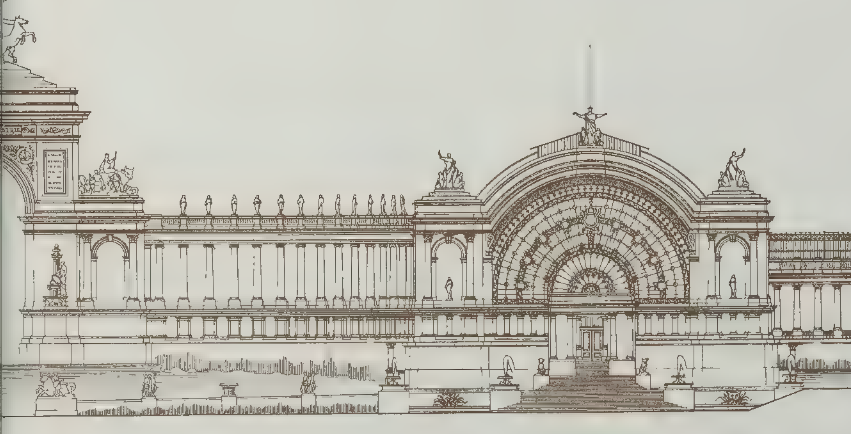




ALE DE 1880 _

BORDIAU _





EXPOSITION NATIONALE DE 1880

ARCHITECTE G. BORDIAU

PLAN GÉNÉRAL

EXPOSITION NATIONALE DE 1880 _

_ ARCHITECTE _ G. BORDIAU _

COUPE TRANSVERSALE DES ANNEXES _

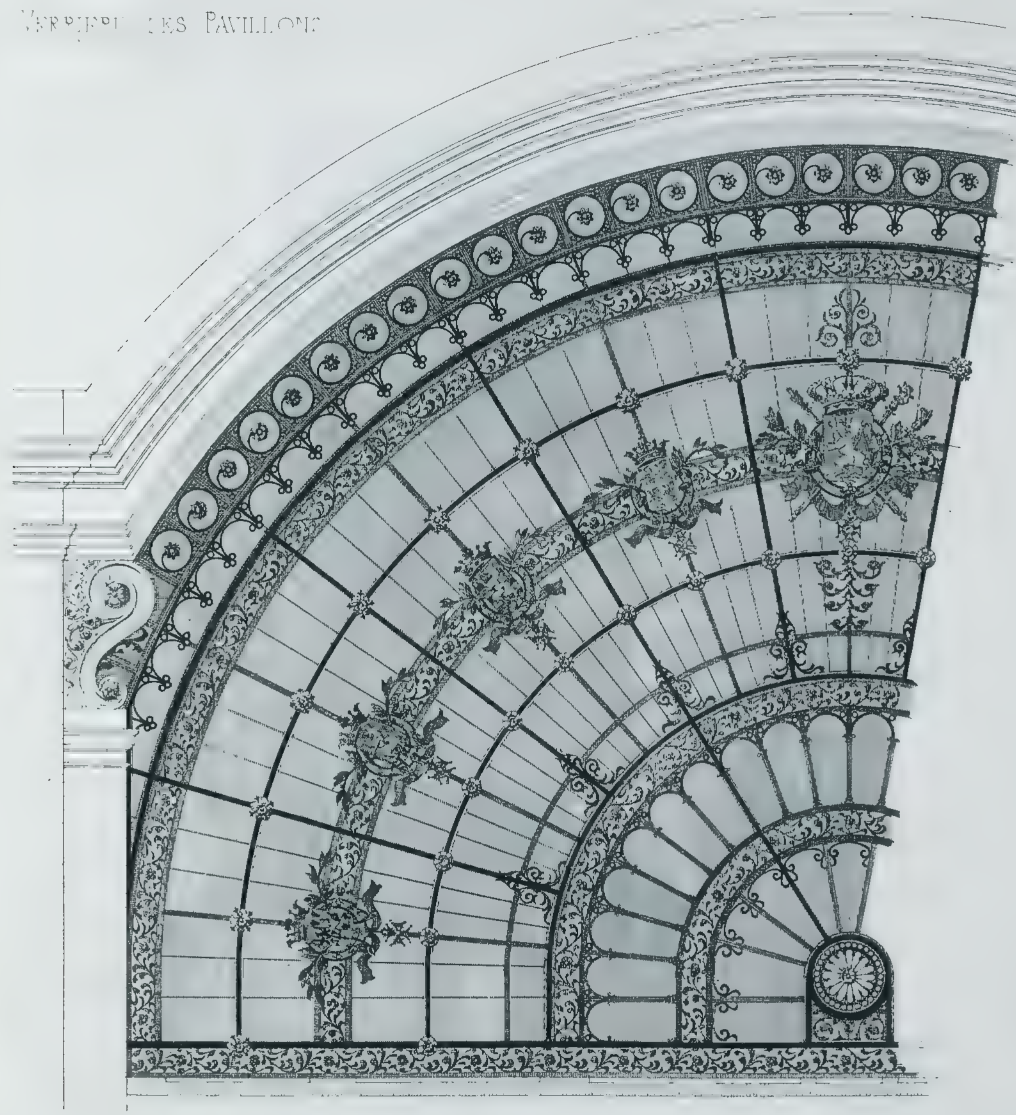




EXPOSITION NATIONALE DE 1880

— ARCHITECTE G. BORDIAU —

VERRIÈRE DES PAVILLONS

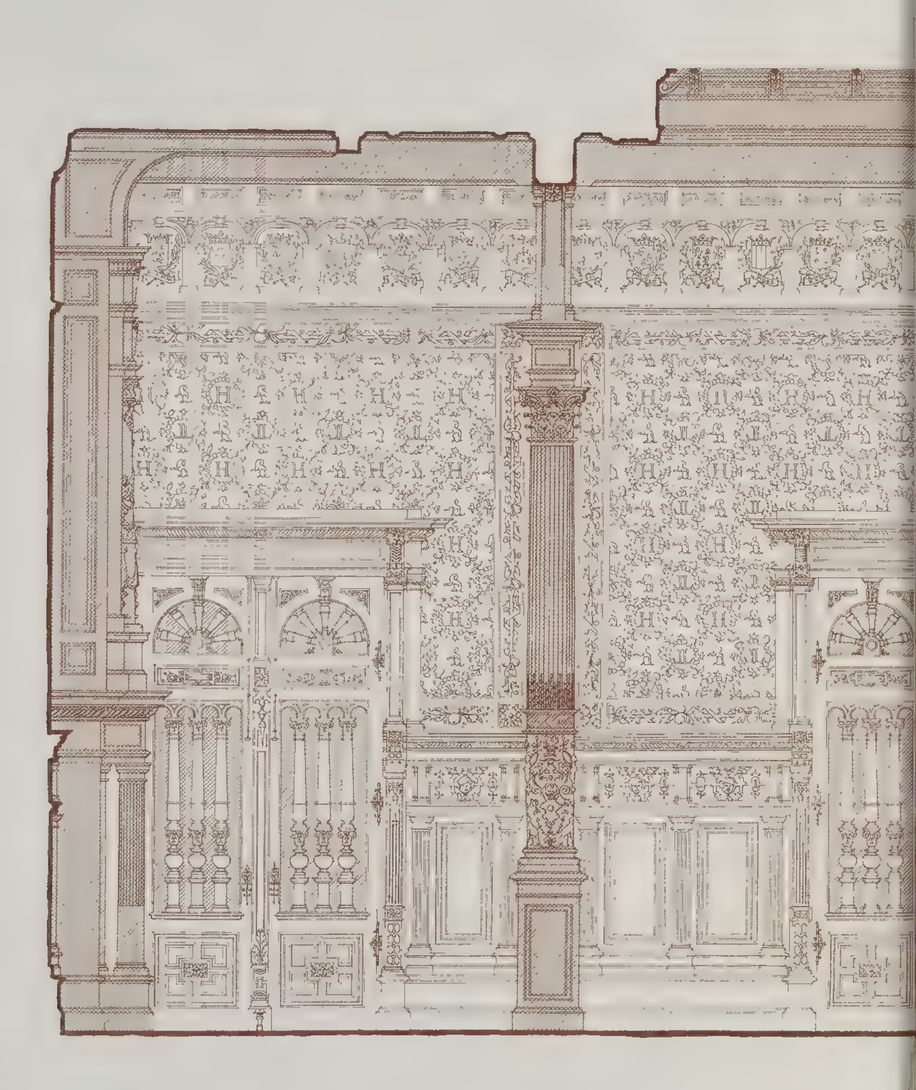


Plafond du Salon Royal

Echelle

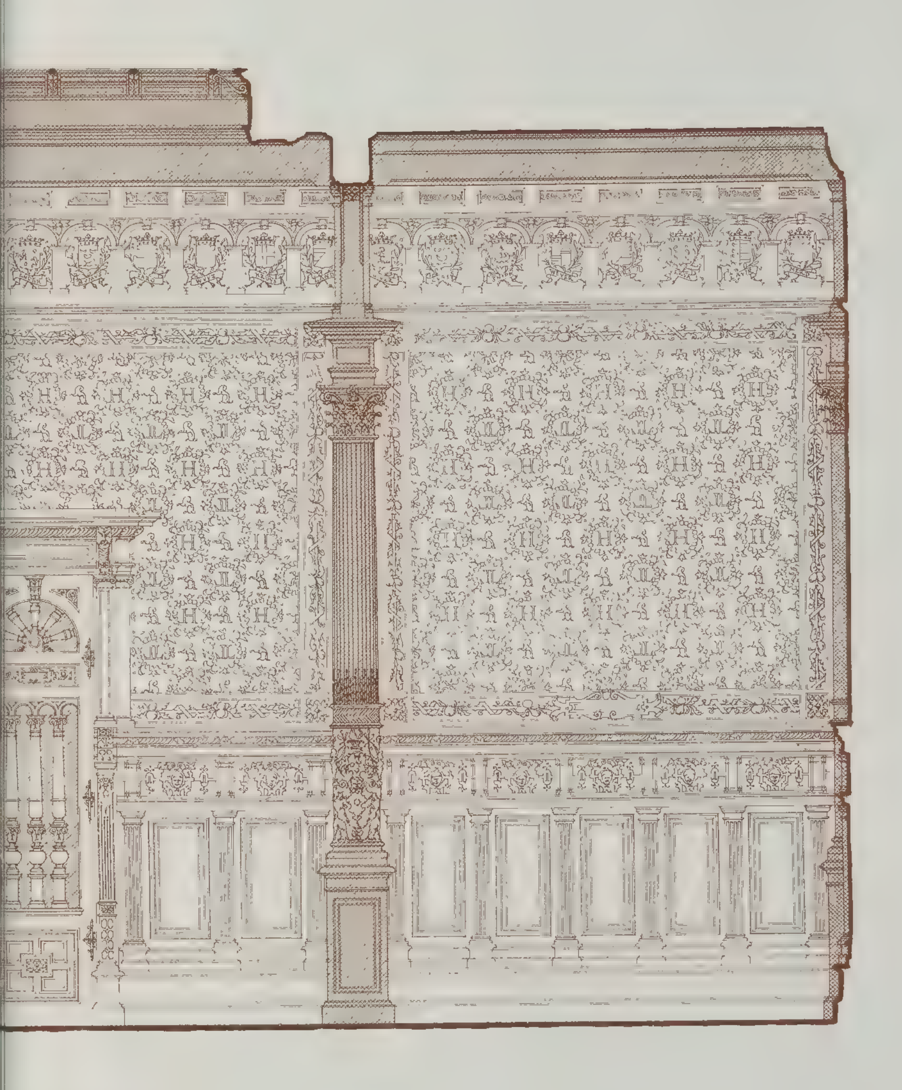
EXPOSITION NATIONALE DE 1880 _

_ ARCHITECTE _ G. BORDIAU _



SALON ROYAL

FACE VERS L'ENTRÉE



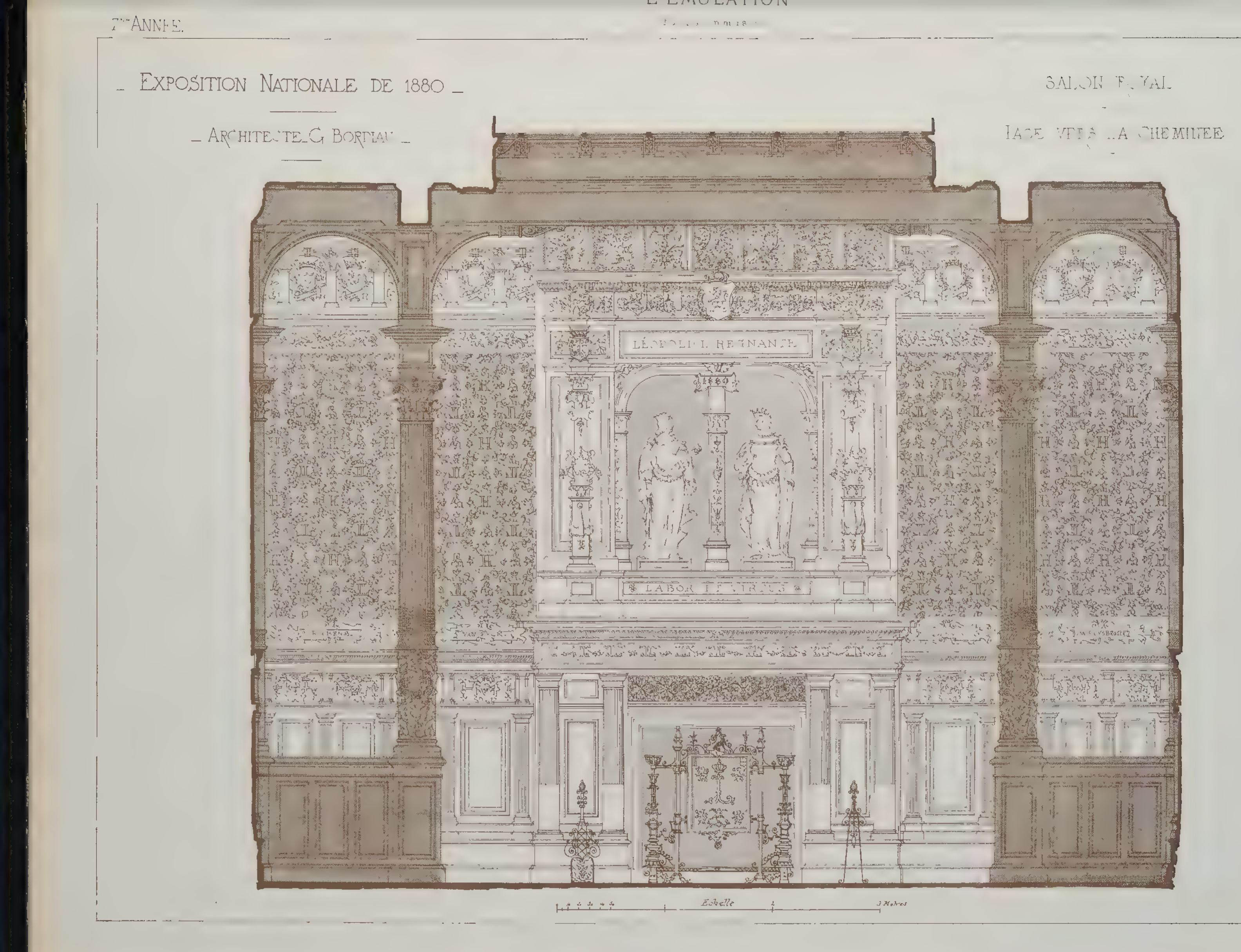
4 — 4 Mètres

— EXPOSITION NATIONALE DE 1880 —

— ARCHITECTE G. BORDIAU —

SALON ROYAL

FACE VERS LA CHEMINÉE



– EXPOSITION NATIONALE DE 1880 –

– ARCHITECTE G. BORDIAU –

SALON ROYAL

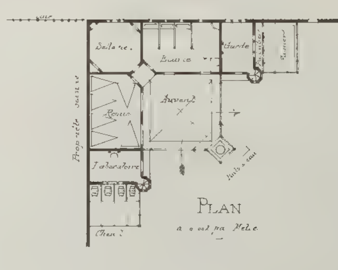
FACE VERS LA FENÊTRE

RUBENS

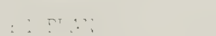
Échelle. Mètres

DÉPENDANCES
D'UN CHATEAU A RHINES
NAMUR

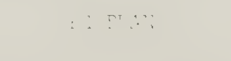
ARCHITECTE JEAN BAES



FAÇADE PRINCIPALE

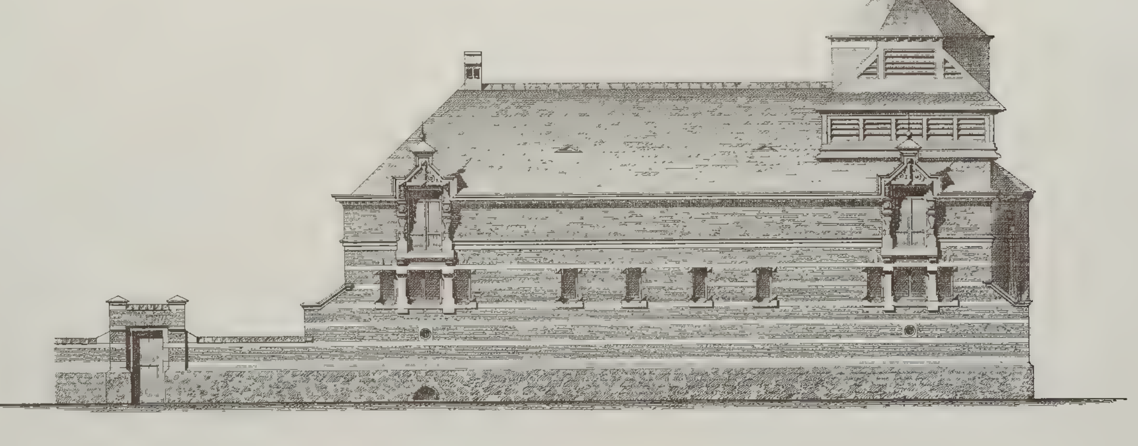




DÉPENDANCES
D'UN CHATEAU A RHINES.
NAMUR
— ARCHITECTE JEAN BAES.

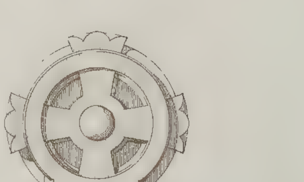
FACADE VERS LA ROUTE

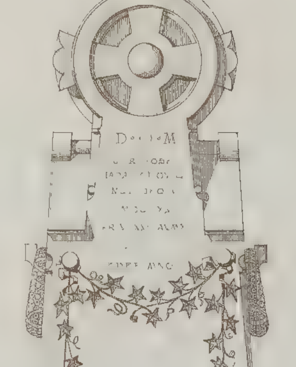


TOMBEAUX

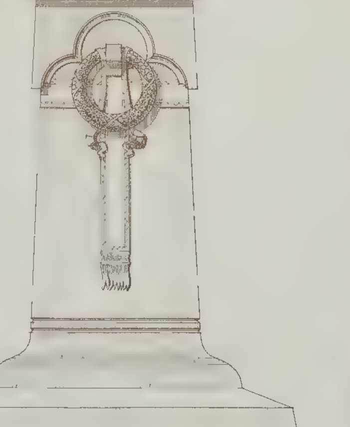
ARCHITECTES BLOMME FRÈRES

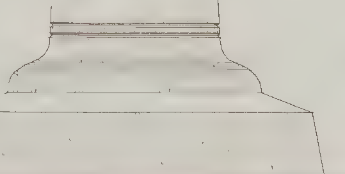
D'ANVERS





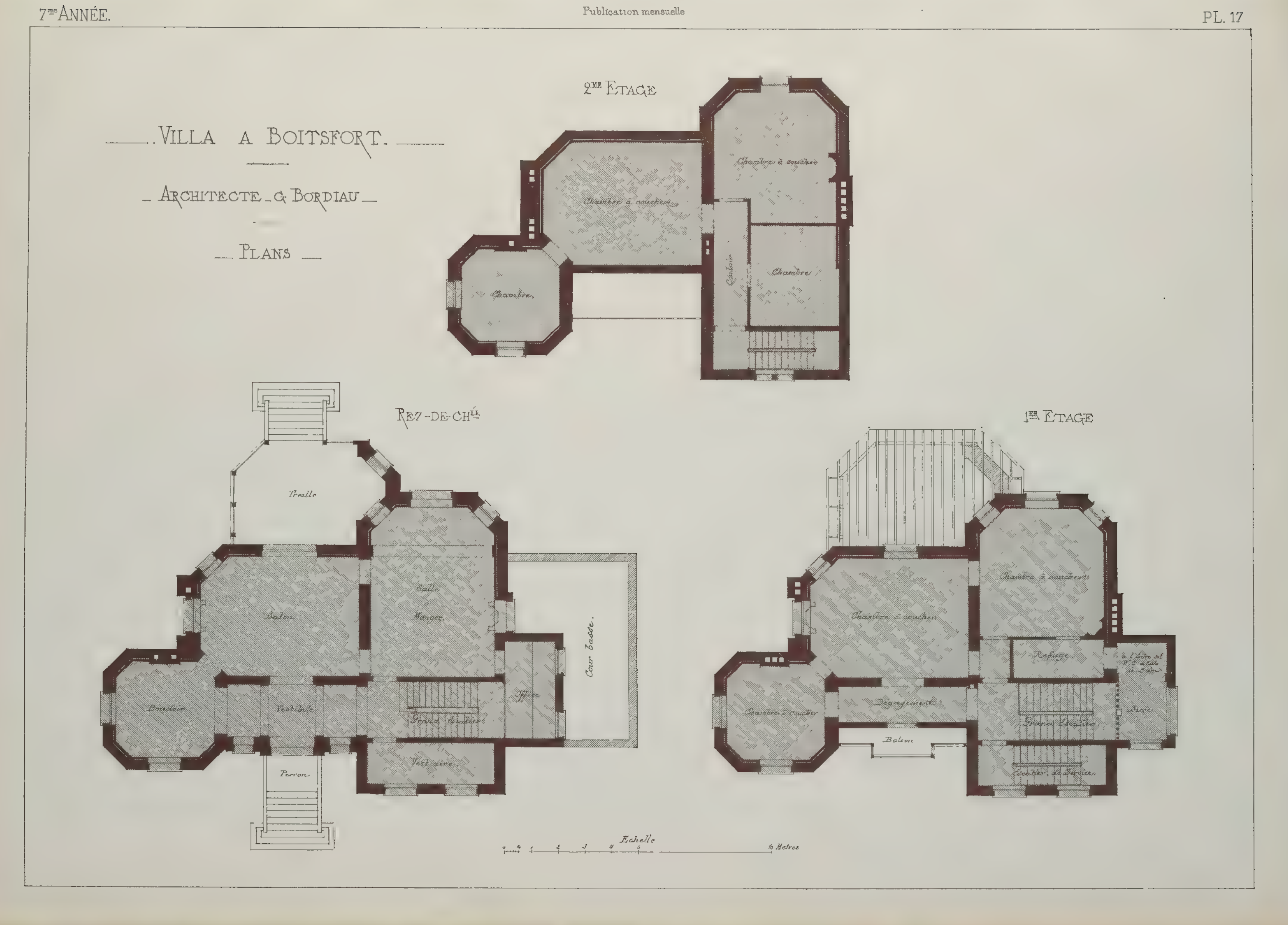




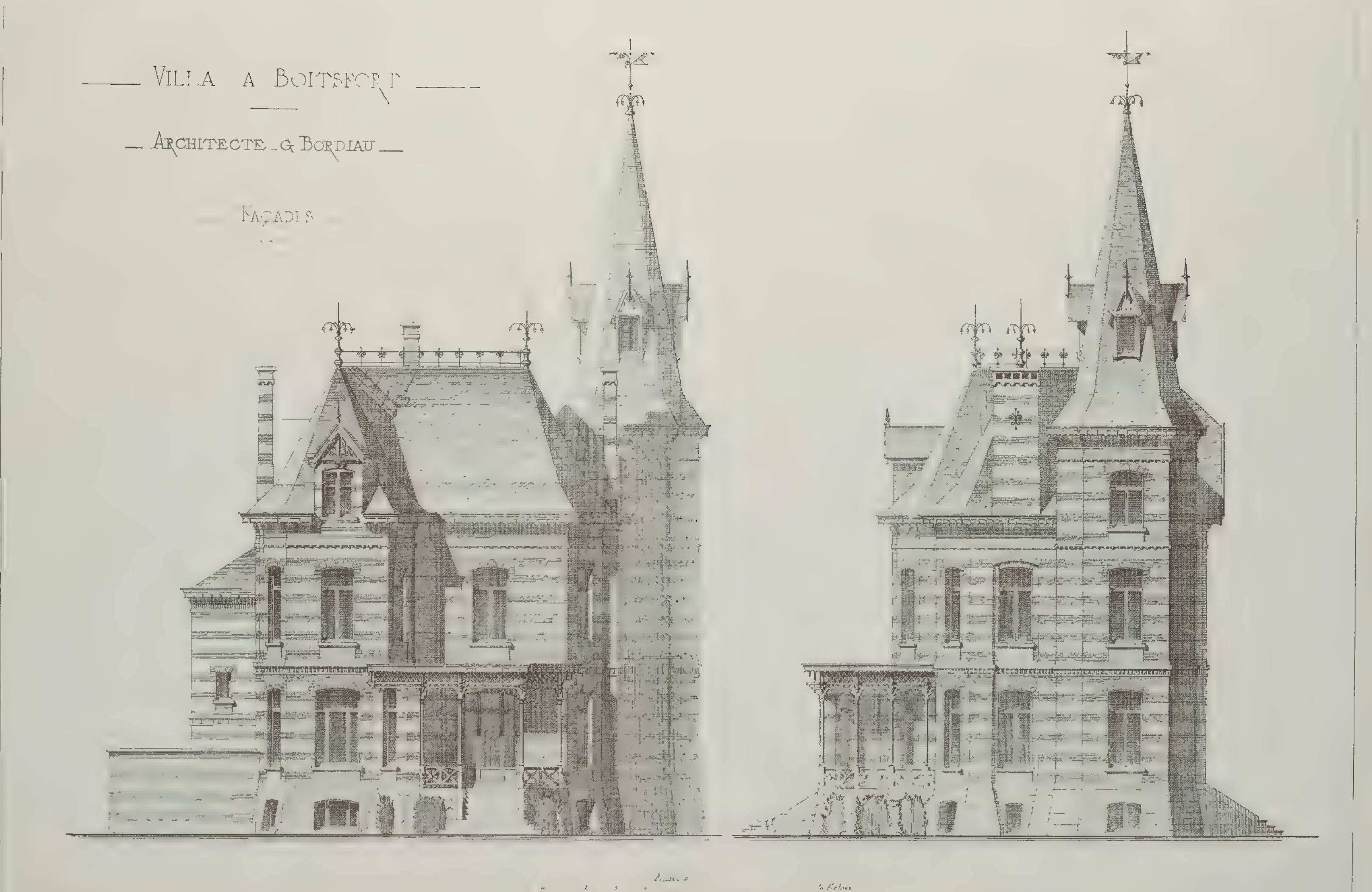


MONUMENT FUNÉRAIRE

ARCHITECTES BLOMME FRÈRES
D'ANVERS


VILLA A BOITSFORT.
ARCHITECTE G. BORDIAU
PLANS
2ME ETAGE
Chambre à coucher
Chambre à coucher
Chambre
Couloir
Chambre
REZ-DE-CHée
Treille
Salon
Salle à Manger
Cour basse.
Boudoir
Vestibule
Grand Escalier
Office
Perron
Vestiaire
1ER ETAGE
Chambre à coucher
Chambre à coucher
Refuge
Chambre à coucher
Dégagement
Grand Escalier
Bains
Balcon
Escalier de Service
Echelle
Metres


VILLA A BOITSFORT
ARCHITECTE G. BORDIAU
FAÇADES
Echelle


VILLA A BOITSFORT
ARCHITECTE G. BORDIAU
FAÇADES

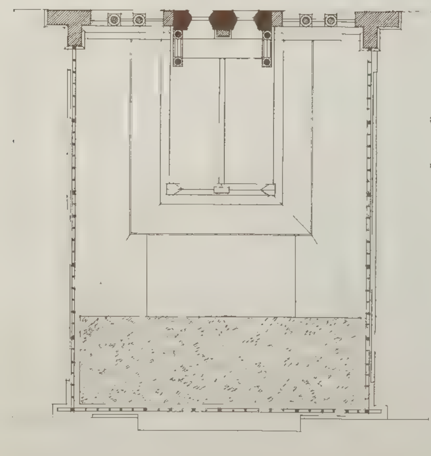
MONUMENT FUNÉRAIRE

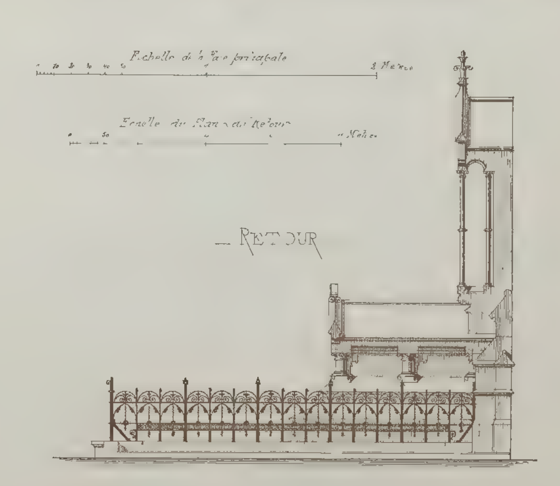
ARCHITECTES BLOMME FRÈRES D'ANVERS

R. I. P.



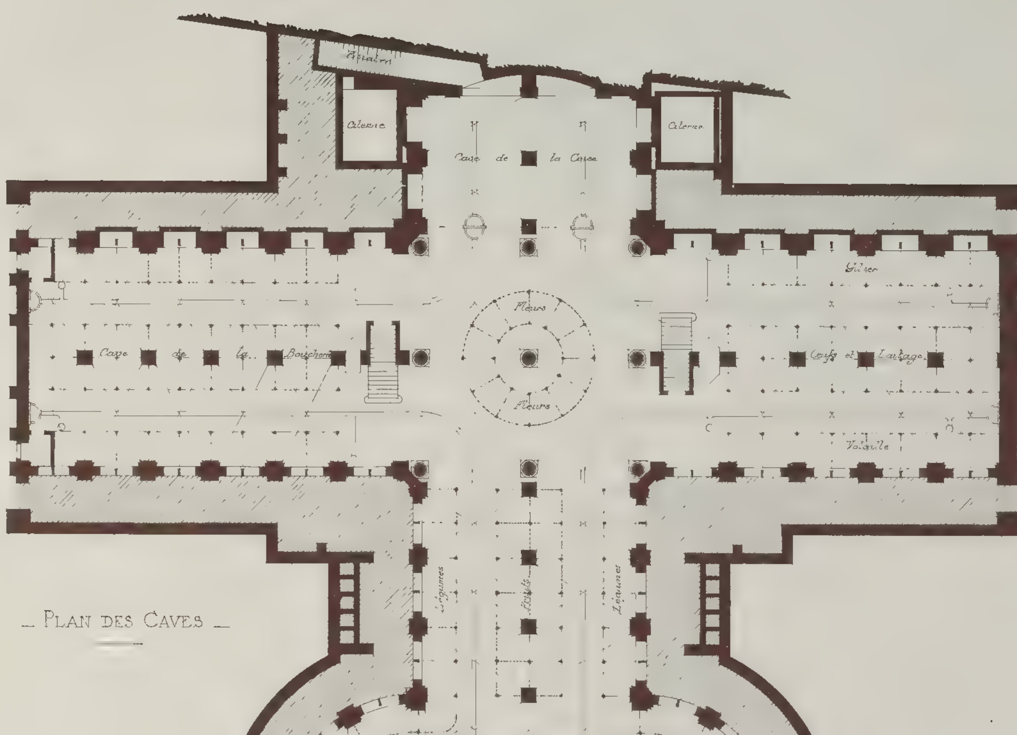
PLAN



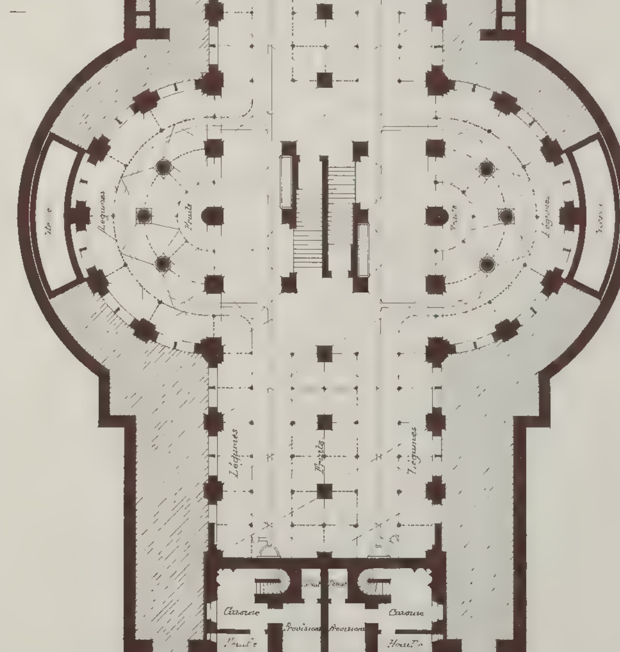


HALLES D'IXELLES

ARCHITECTE E. LEGRAIVE



PLAN DES CAVES



Echelle.



HALLES D'IXELLES

ARCHITECTE E. LEGRAIVE

Bureau
Cour de la Criée
Criée
Cou
Gibier
Boucherie
Fleurs
Fleurs
Oeufs et Laitage
Volaille
Cour
Cour
Légumes
Fruits
Légumes

PLAN DU REZ DE CH…

Légumes
Fruits
Fruits
Légumes
Cour
Cour
Légumes
Fruits
Légumes
Habitation du Concierge
Porche
Habitation

Echelle
20 Mètres

Halles d'Ixelles

Architecte F. Legraive

Façade principale



HALLES D'IXELLES

ARCHITECTE F. LEGRAIVE

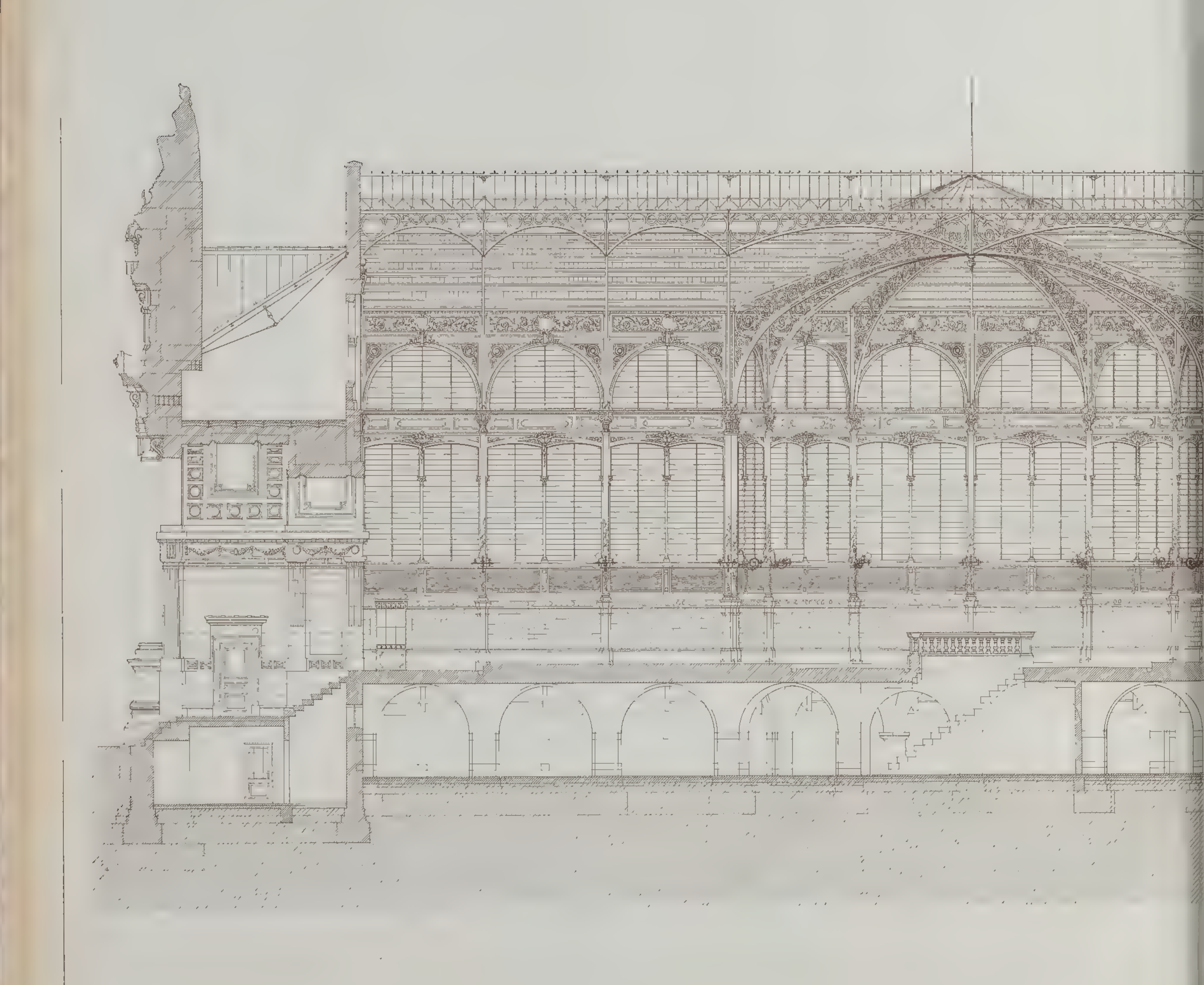
COUPE TRANSVERSALE



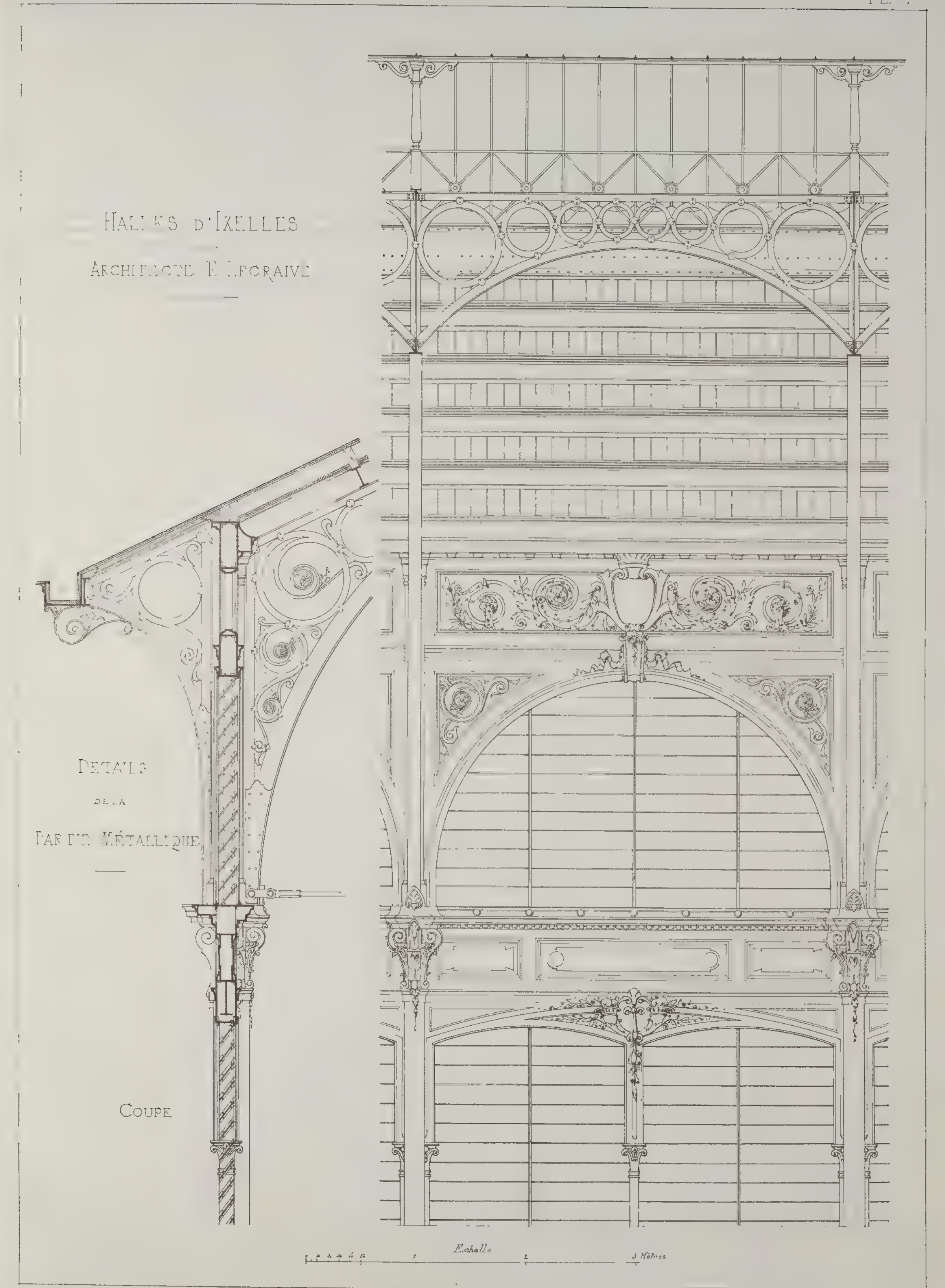
HALLES D'IXELLES

ARCHITECTE E. LEGRAIVE

COUPE LONGITUDINALE



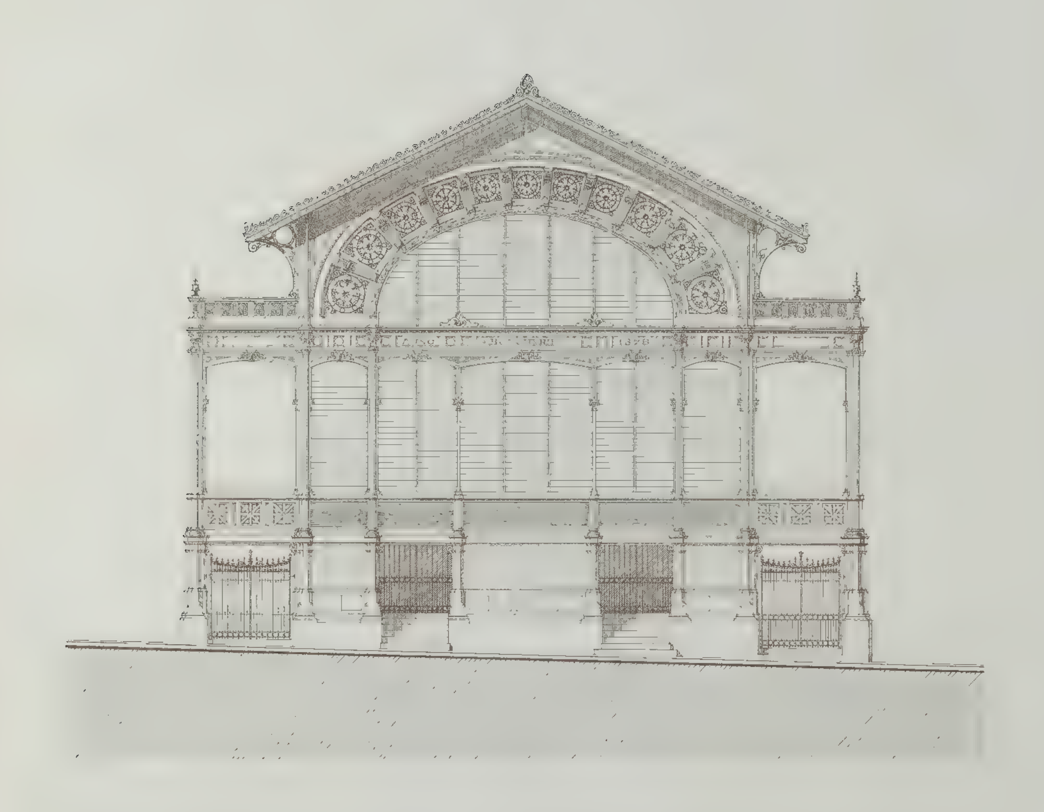

Echelle
10 Mètres


HALLES D'IXELLES
ARCHITECTE E. LEGRAIVE
DÉTAILS DE LA PAROI MÉTALLIQUE
COUPE
Echelle
1
2
3 Mètres

HALLES D IXELLES

ARCHITECTE E LEGRAIVE

FAÇADE LATERALE



Echelle

ÉGLISE DE BURDINNE, LIÈGE

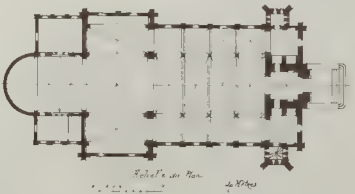
ARCHITECTE H. MAQUET

—

FAÇADE PRINCIPALE

ET PLAN

Échelle de la Façade 5 Mètres



Échelle du Plan 10 Mètres



EGLISE DE BURDINNE - LIÉGE

ARCHITECTE H. MAQUET

FAÇADE LATÉRALE

EGLISE DE BURDIN

— ARCHITECTE — H

L'ÉMULATION

Publication mensuelle

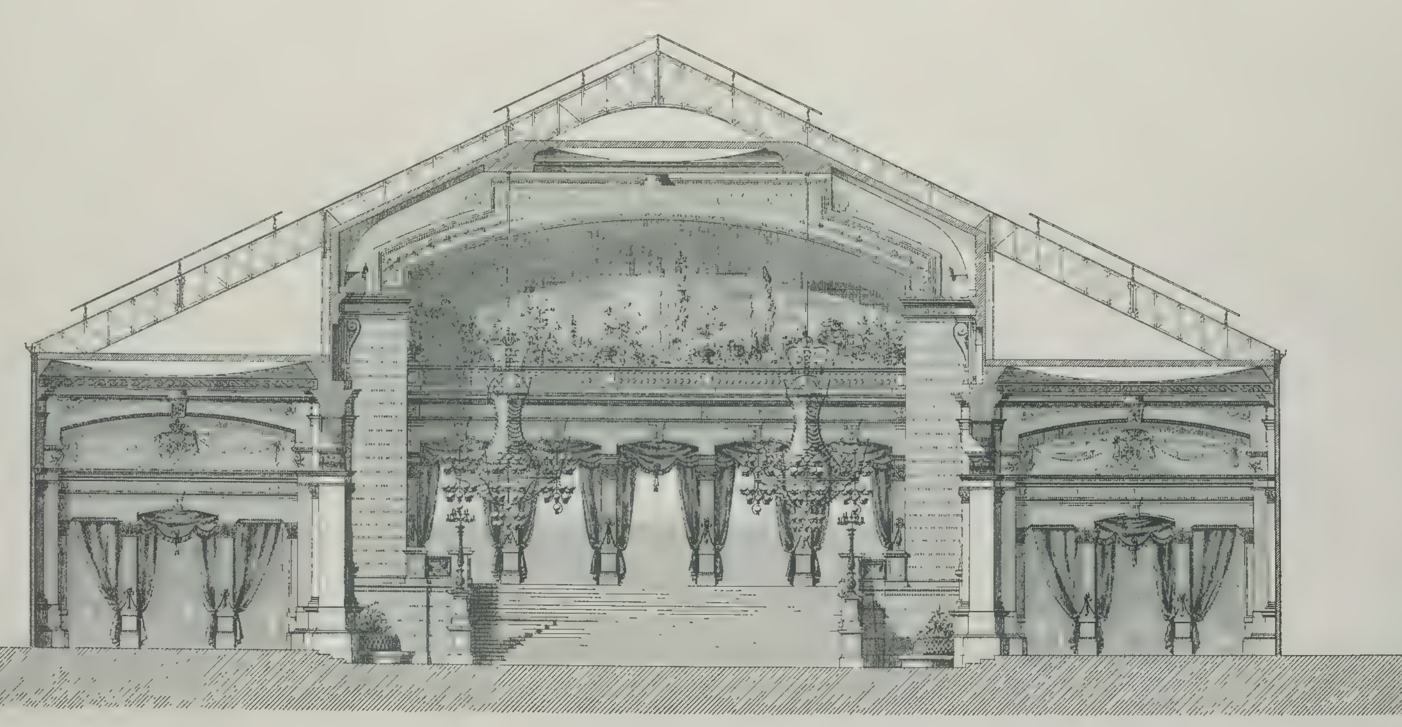
7me ANNÉE. PL



Fêtes du Cinquantenaire

Local érigé au parc Léopold pour la Fête Artistique

Architecte Ch. Licot



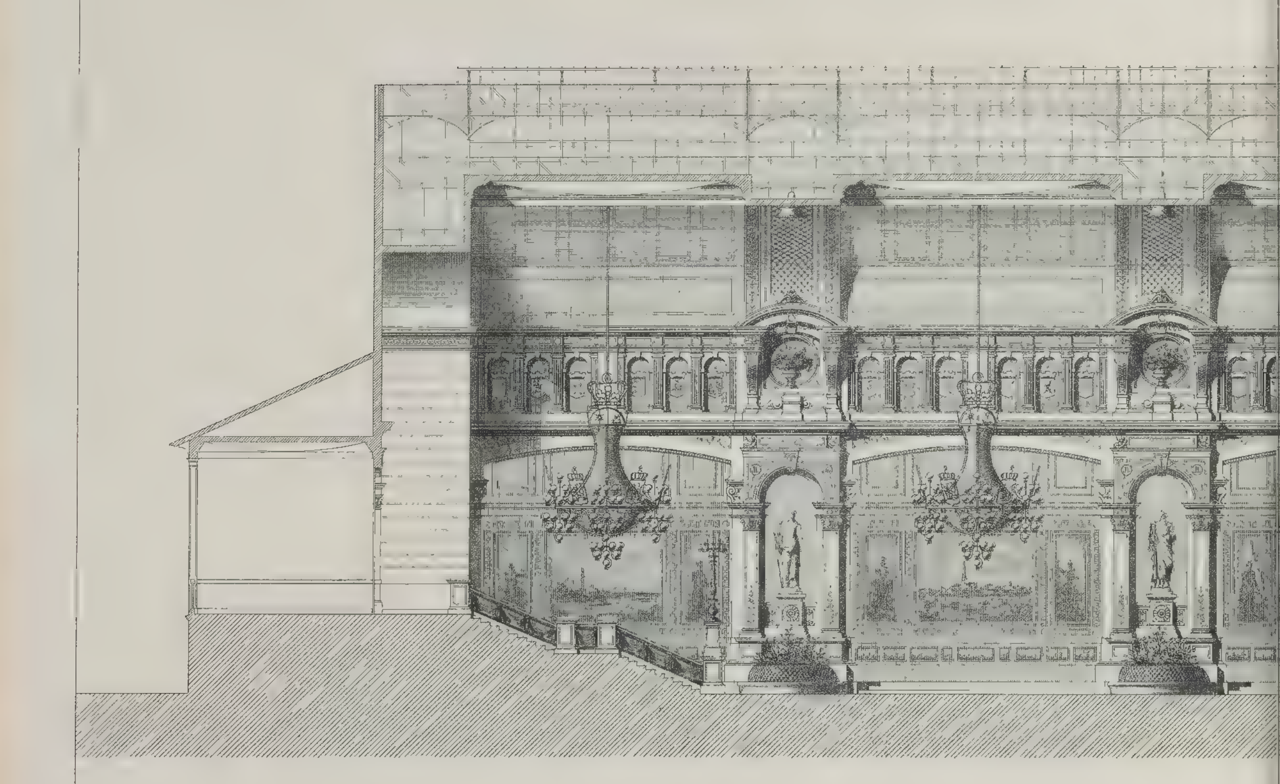
Coupe transversale

Echelle
Mètres

Fêtes du Ci

Local érigé au parc Léopol

Architecte



Coupe l

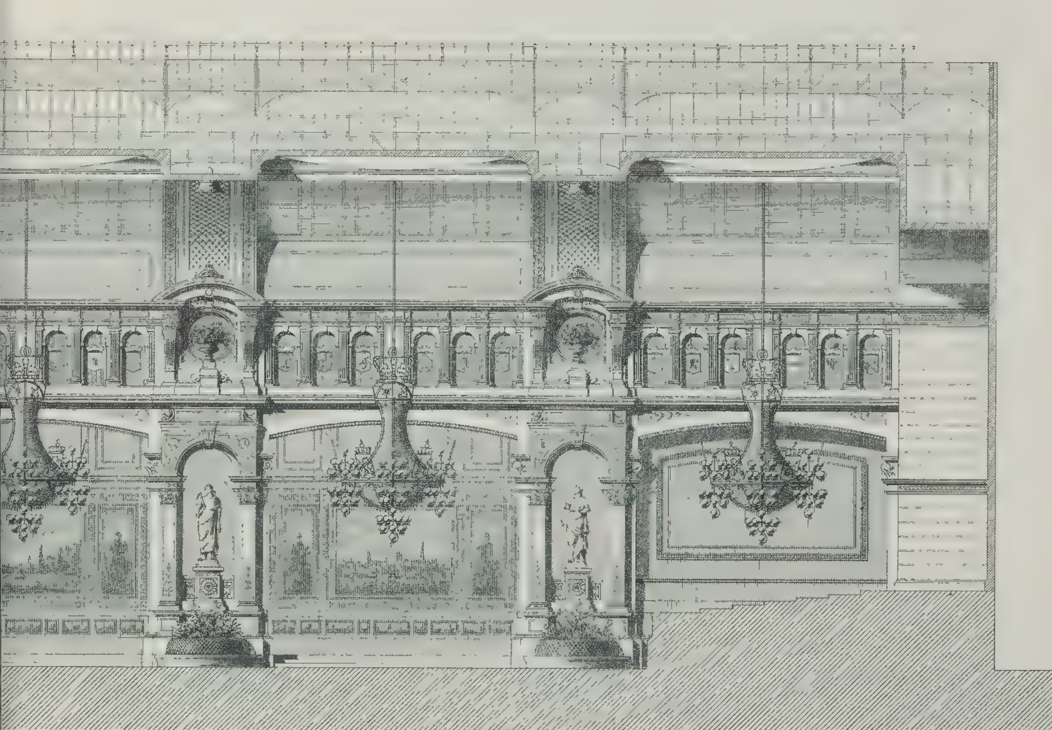
AULATION

PL.

JANTENAIRE

POUR LA FÊTE ARTISTIQUE

CH LICLT



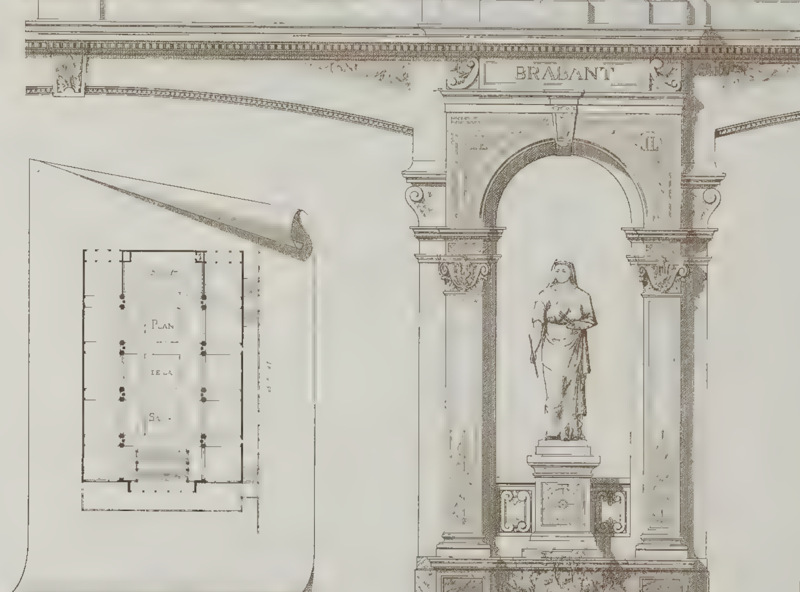
GITUDINALE



LOCAL ÉRIGÉ AU PARC LÉOPOLD POUR LA FÈTE ARTISTIQUE

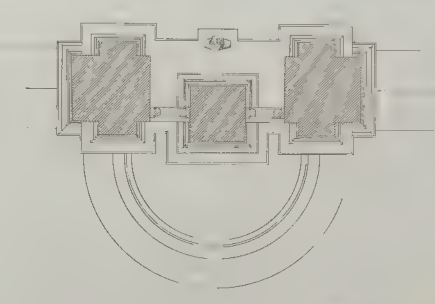
ARCHITECTE CH. LICOT.





ECHELLE DES DETAILS

ECHELLE DU PLAN



ÉCOLE PLACE JOSEPH LEBEAU

BRUXELLES

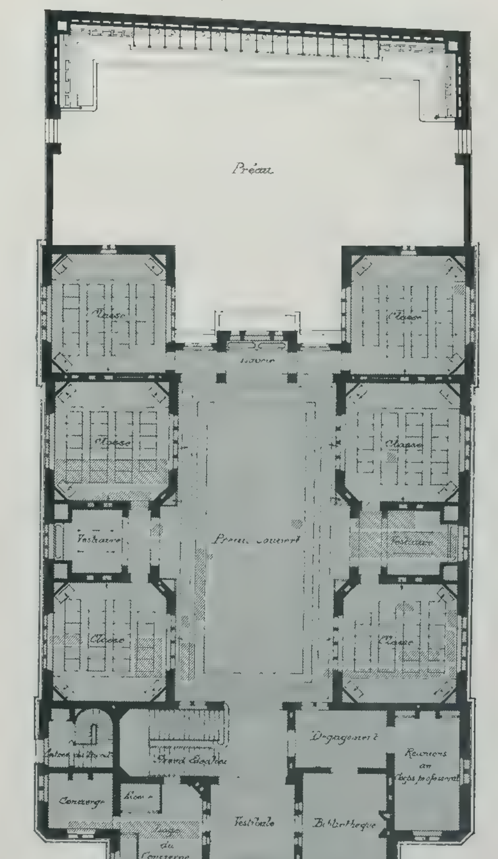
ARCHITECTE E. JANLET.

CAVES

CHAUFFAGE

VENTILATION

REZ-DE-CHée



Echelle



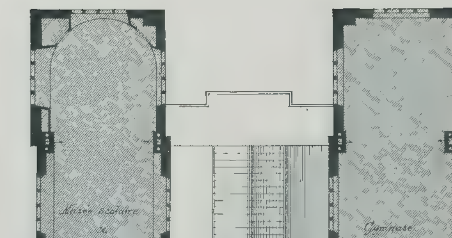
ECOLE PLACE JOSEPH LEBEAU

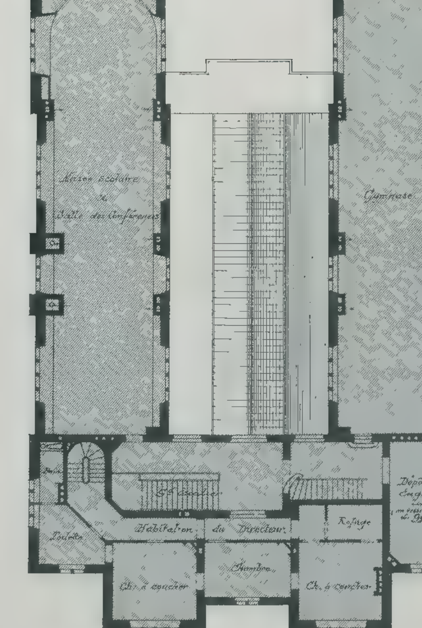
BRUXELLES

ARCHITECTE E. JANLET.

1er ETAGE

2me ETAGE

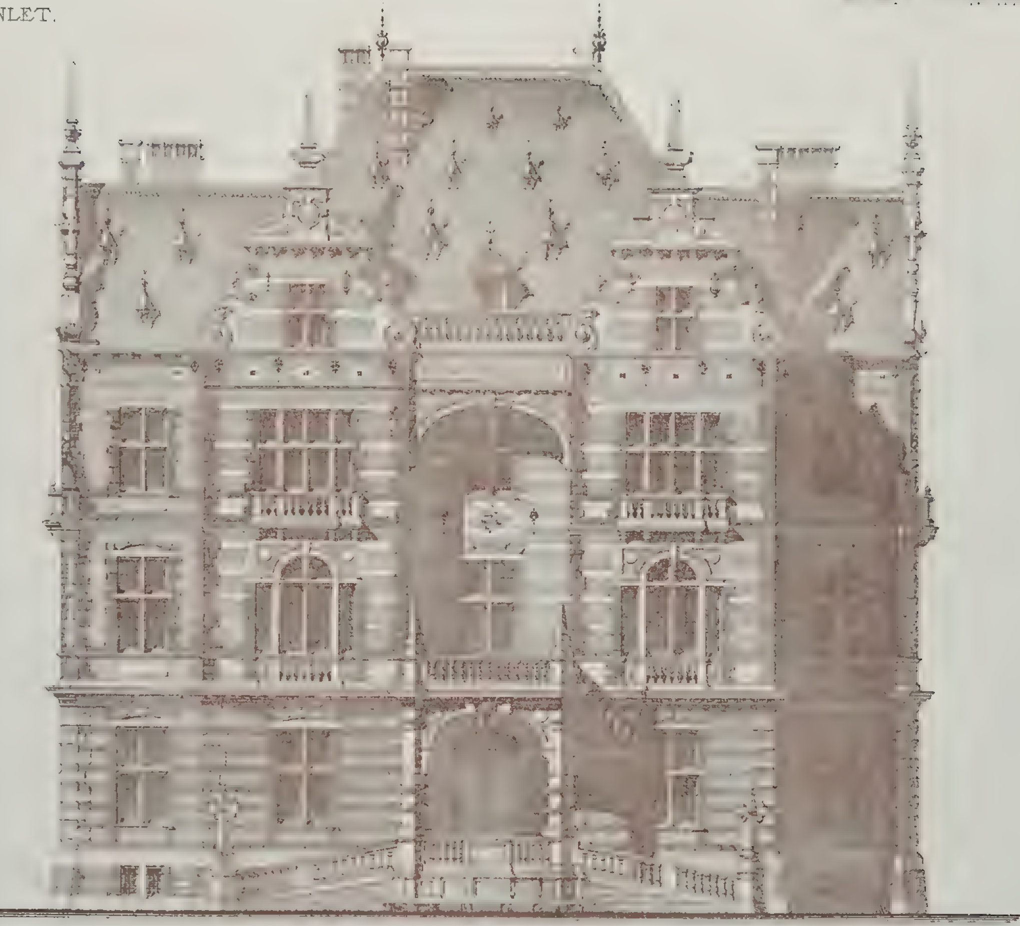




Echelle
15 Mètres

ECOLE PLACE JOSEPH LEBEAU
BRUXELLES

ARCHITECTE _ E. JANLET.



— ÉCOLE PLACE JOSEPH LEBEAU —

BRUXELLES

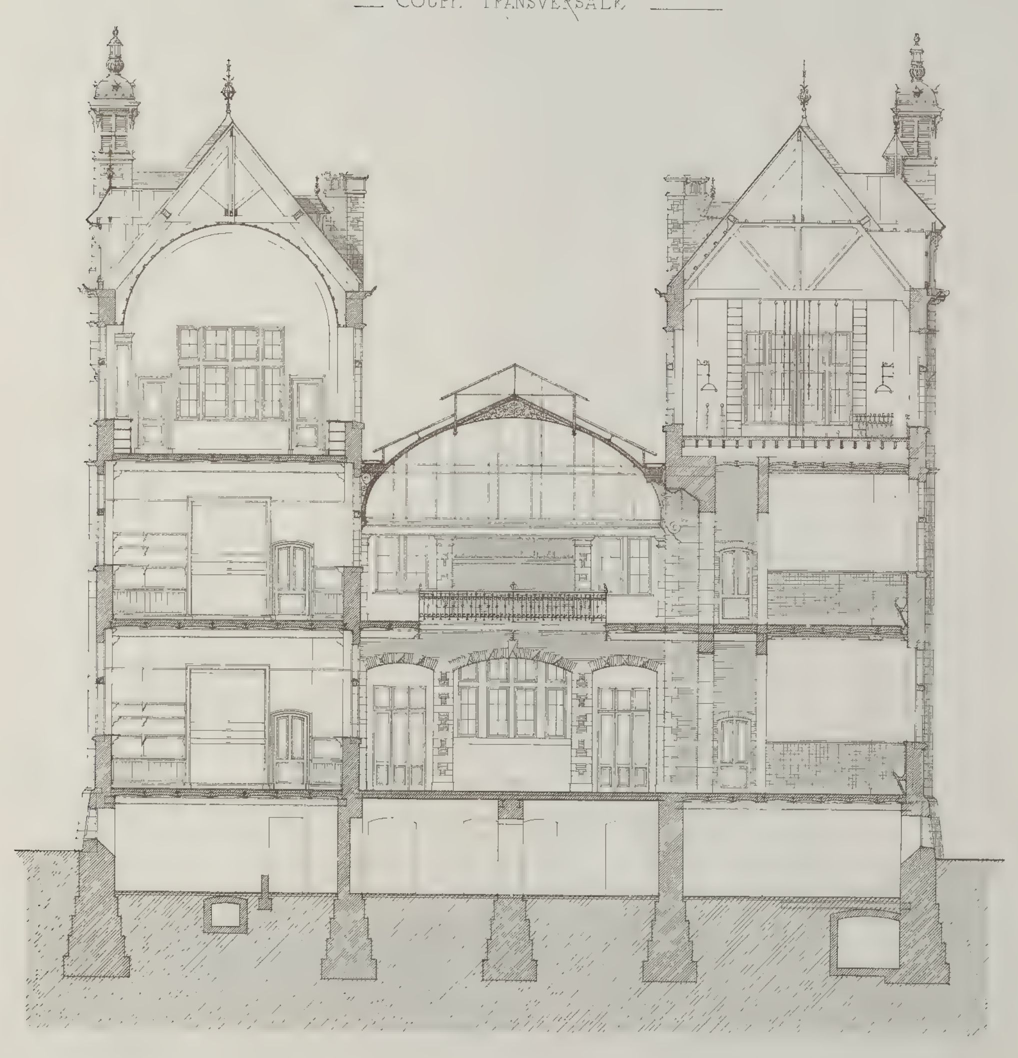
— ARCHITECTE E. JANLET —

ECOLE PLACE JOSEPH LEBEAU

BRUXELLES

ARCHITECTE E. JANLET

COUPE TRANSVERSALE



Echelle

- ECOLE PLACE JOSEPH LEBEAU -

BRUXELLES

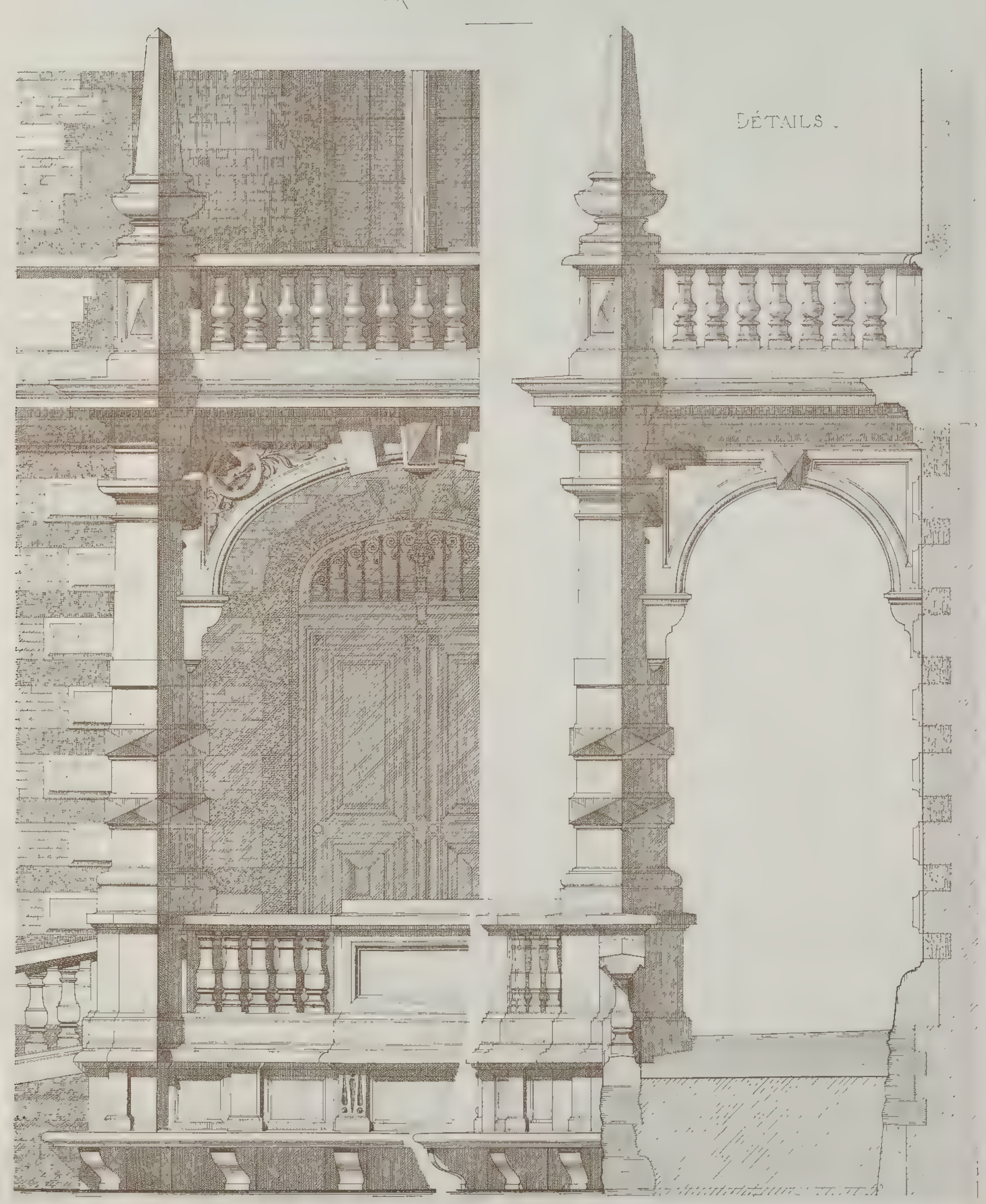
- ARCHITECTE E. JANLET -

COUPE LONGITUDINALE.

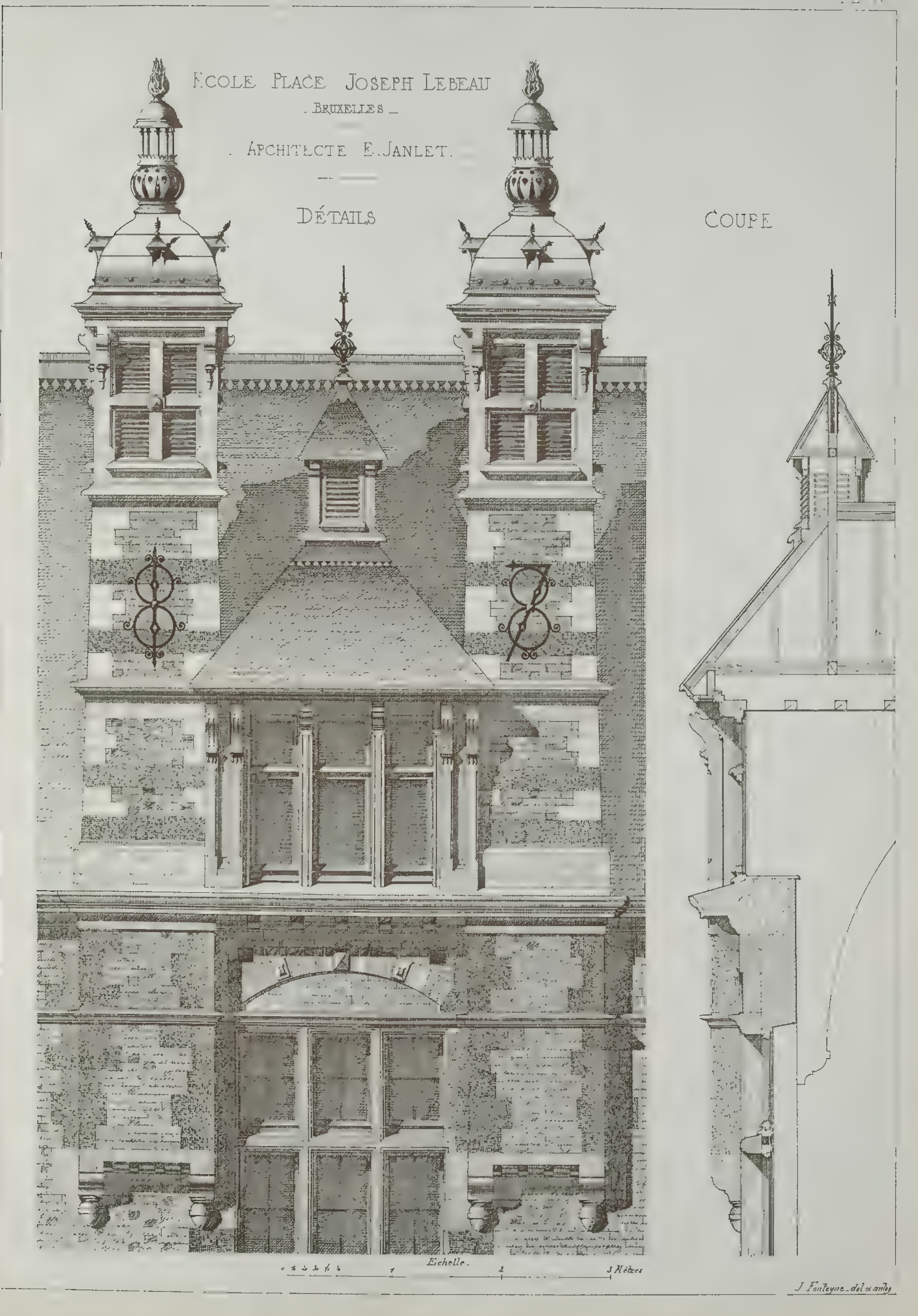
ECOLE PLACE JOSEPH LEBEAU

BRUXELLES

ARCHITECTE E. JANLET




ALE N°13.


ÉCOLE PLACE JOSEPH LEBEAU
BRUXELLES
ARCHITECTE E. JANLET.
DÉTAILS
COUPE
Echelle.
1
2
3 Mètres
J. Fonteyne del. et autog.

ÉCOLE PLACE JOS LEBEAU

BRUXELLES

ARCHITECTE E. JANLET

FERRONNERIE

DÉTAILS DE LA CHARPENTE

DU

PRÉAU COUVERT

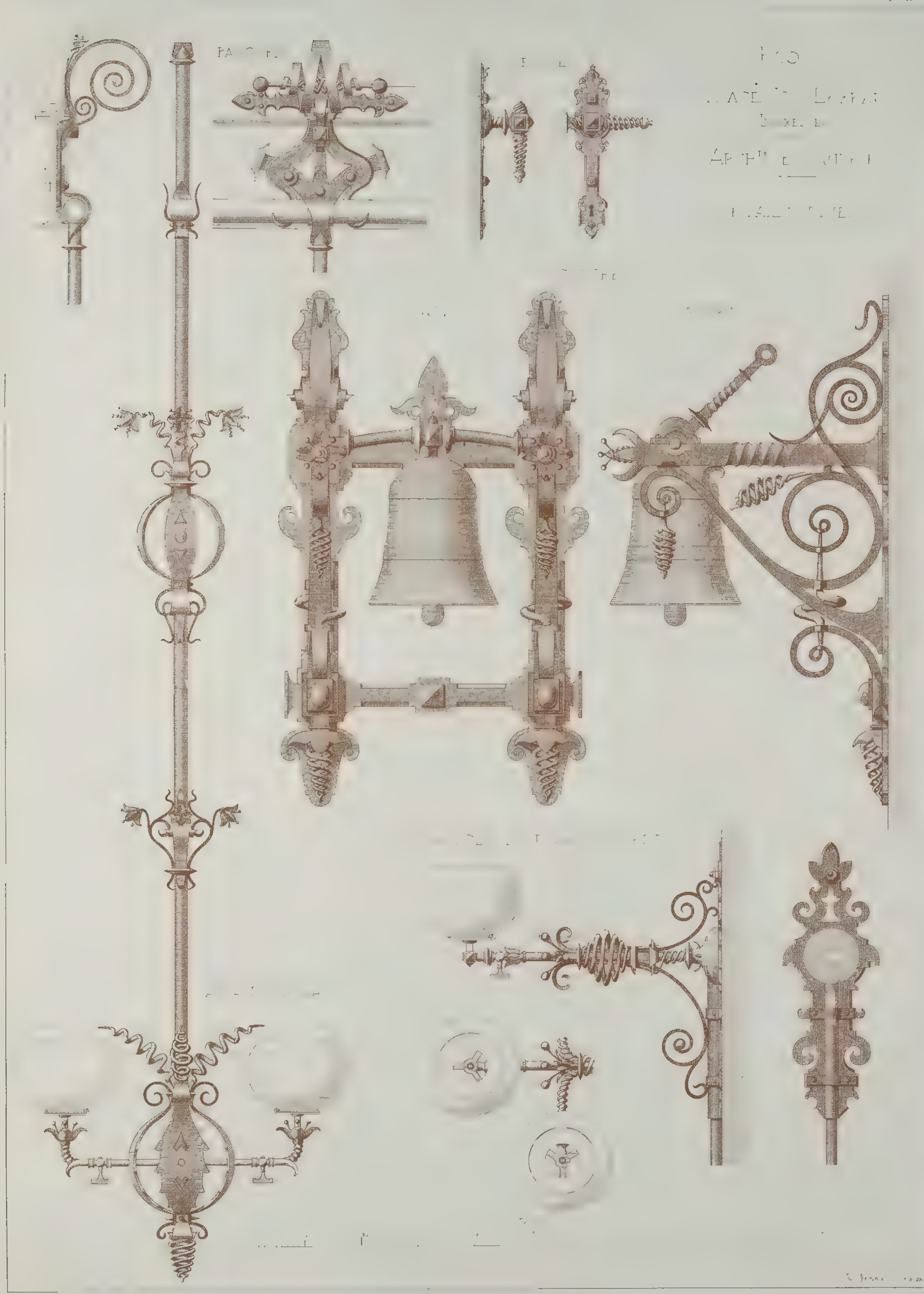
BALUSTRADE DU 1er ETAGE



Echelle

0 10 20 30 40 50 1m

Jos Neirynck sc. & ph.

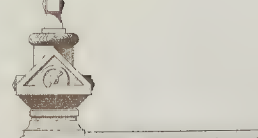


CIMETIÈRE DE MAESTRICHT HOLLANDE

SÉPULTURE

ARCHITECTE JEAN BAES

A BRUXELLES

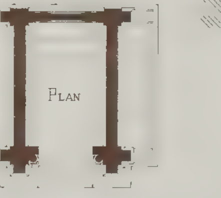


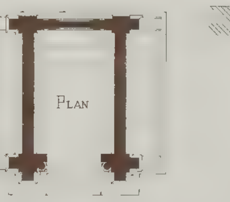




FAÇADE PRINCIPALE

Echelle de l'Élévation





PLAN

FAÇADE LATÉRALE

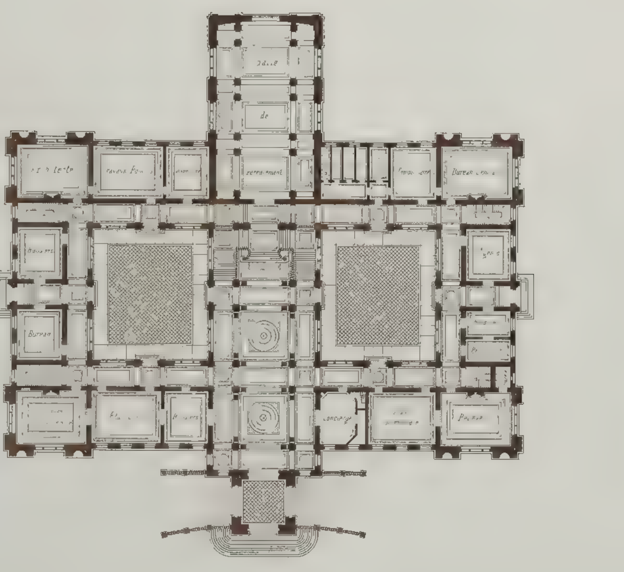
Échelle du Plan

Société Centrale d'Architecture de Belgique

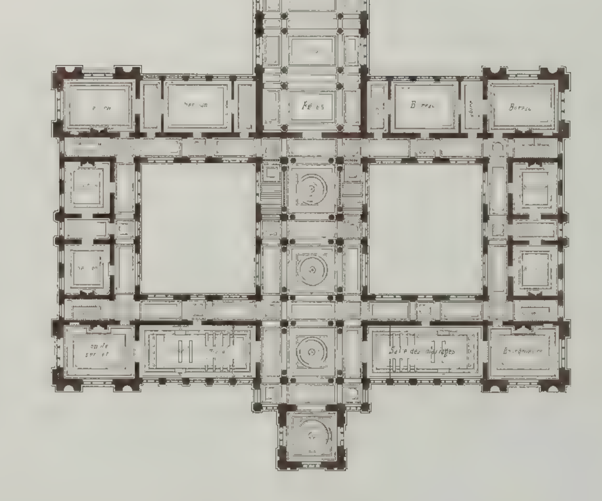
Concours de 1881

Un Hotel de Ville

. Prix . Franz De Vestel .



REZ-DE-CHAUSSÉE



PREMIER ÉTAGE

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Concours de 1880

Un Hôtel de Ville — Prix Franz De Vestel



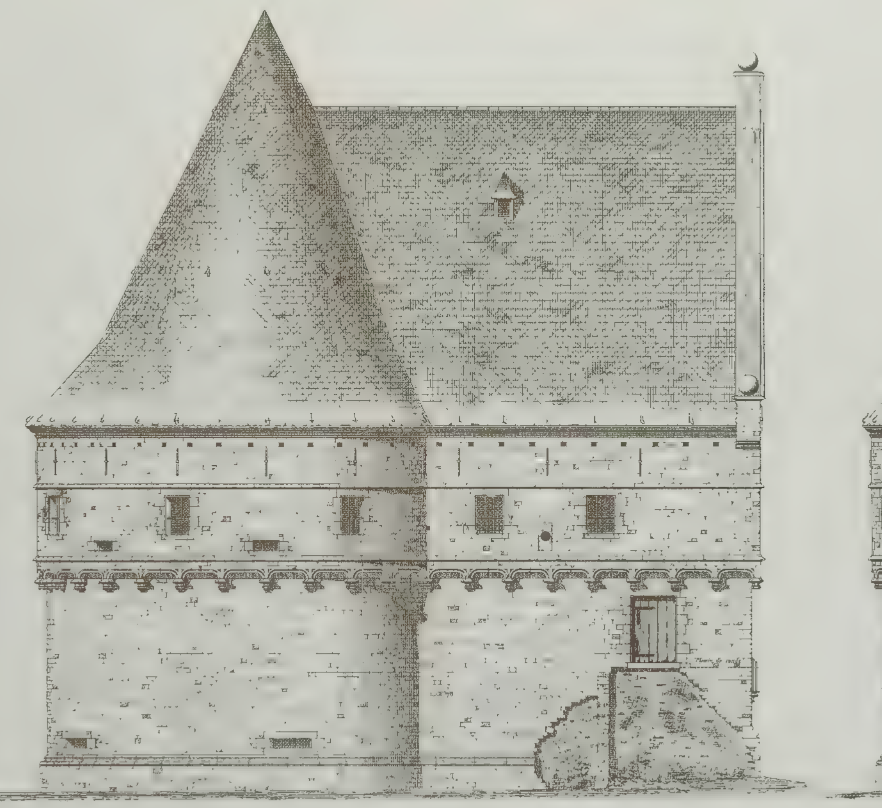
CONSTRUITE VERS 1548

DÉMOLIE EN 1880

TOUR BLEUE A ANVERS

RELEVÉE ET DESSINÉE PAR Mr F^D TRUYMANS ARCHITECTE

A ANVERS



FAÇADE LATÉRALE

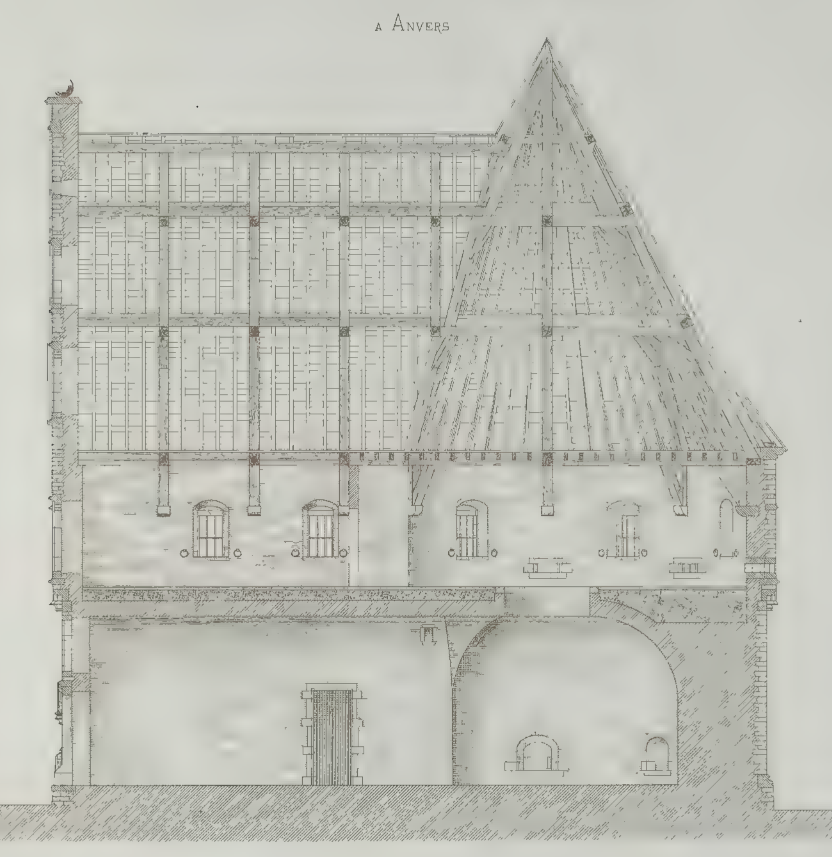
FAÇADE PRINCIPALE

Échelle

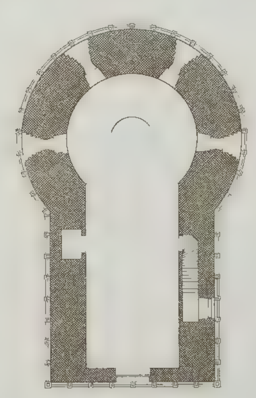
Tour Bleue a Anvers

Relevée et Dessinée par Mr Fd Truymans Architecte

a Anvers

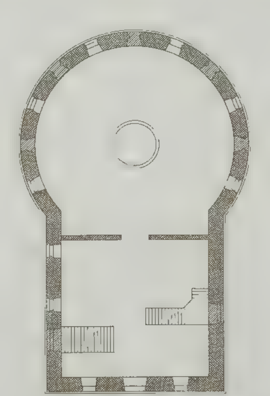


Coupe longitudinale



Plan du rez-de-chaussée

Echelle des plans



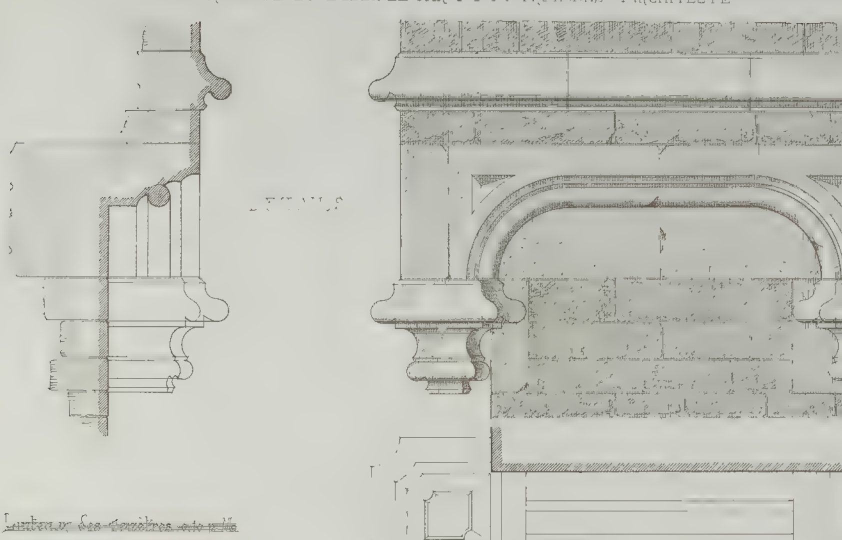
Plan de l'étage

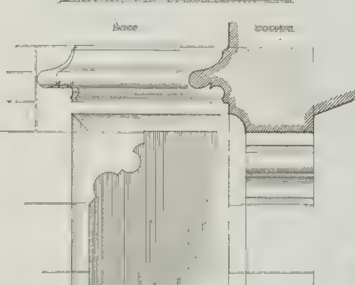
Echelle de la coupe

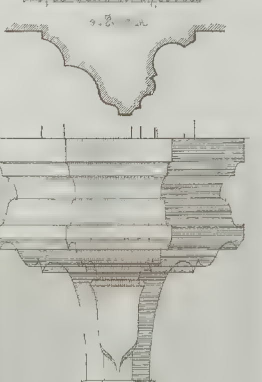
Jos. Neirynck del. et sculp.

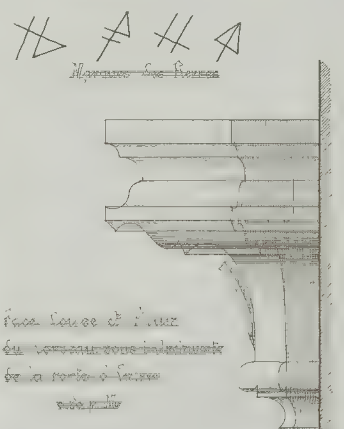
TOUR BLEUE A ANVERS

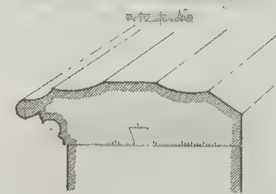
Relevée et Dessinée par Mr Fr Fruymans Architecte











Face, Coupe et Plan de l'Encorbellement de l'Étage

Profil de l'archivolte

Marques des Pierres

Profil de la Plinthe

Profil des Bandeaux

Face, Coupe et Plan du Corbeau sous balcon de la porte d'entrée

Profil de la Couverture du Manoir

Profil de la Corniche

